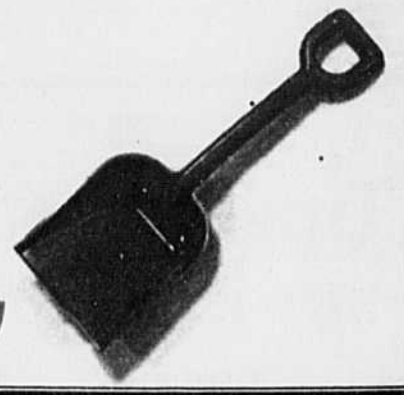




LE DEVOIR



Vol. LXXXIV, No 166

MONTRÉAL, LE MERCREDI 21 JUILLET 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Chicanes de famille

Le parachutage de candidats est une arme à deux tranchants

Gilles Lesage

Il est des indices de succès partisan qui ne trompent guère, surtout à la veille d'élections générales. Le succès des campagnes de financement en est un. La bousculade d'éventuels candidats en est un autre.

A l'heure actuelle, sur la scène fédérale, le Parti libéral de Jean Chrétien est en quelque sorte victime de son succès. Le fût du pouvoir attire comme du bon miel. A l'autre extrême, rien ne va plus pour Audrey McLaughlin: non seulement le NPD perd-il son unique député québécois, mais les coffres sont presque vides et c'est la dégringolade populaire. Encore chéri du *Big Business*, le parti gouvernemental se situe entre les deux.

La contrepartie de l'attrait partisan, ce sont les chicanes de famille. Les militants dits ordinaires en font souvent les frais. Quand le ministre tory Gerry Weiner fait du lobby pour que son fils soit candidat, les autres aspirants ont peu de chance. Quand un Noir comme M. Boubacar Touré veut être candidat libéral dans le comté québécois «pure laine» de Montmorency-Orléans, il doit céder le passage à une autre «minoritaire», Mme Doris Dawson. Mais la grogne laisse des séquelles.

Aussi bien à Ottawa qu'à Québec, les chefs de parti ont la prérogative d'entériner le choix des candidats locaux. En février de l'an dernier, par exemple, le Parti libéral a donné à son chef la liberté de nommer directement des candidats, de façon à présenter une brochette de personnes représentative de l'électorat, notamment des femmes. Le PLC s'est même fixé un objectif de 25% de candidates. Et pour tenter d'y arriver, M. Chrétien a exercé son pouvoir discrétionnaire, par exemple en Ontario et au Québec, où Mme Céline Hervieux-Payette (Ahuntsic) et Margo Brousseau (Louis-Hébert) ont été désignées d'office.

Mais cette «discrimination positive» ne va-t-elle pas à l'encontre du grand principe qui veut qu'il appartienne aux militants d'un comté de choisir le meilleur candidat, sans interférence de la haute direction? Comment concilier le respect des partisans de la base, de ceux qui travaillent sur place, avec la nécessité d'attirer des candidats prestigieux, d'écarter des indésirables et d'atteindre un certain équilibre? Le choix d'Elijah Harper, le fossoyeur du lac Meech, est sûrement bon pour M. Chrétien dans Churchill (Manitoba), mais il risque de blesser plusieurs Québécois.

Dans un autre registre, le parachutage du mandarin des mandarins fédéraux, M. Marcel Massé, dans Hull-Aylmer, constitue un coup de maître pour les libéraux, mais il heurte de front des dirigeants locaux dans un comté qui a une longue tradition libérale.

Comme d'autres vedettes, dit-on, M. Massé n'a pas de temps à perdre à «vendre des cartes» de membres, le sport favori des aspirants candidats enracinés; les plus ministrables sont souvent malhabiles à cet exercice de charme. Pour en attirer quelques-uns, il faut leur faciliter les choses. Mais c'est une arme à deux tranchants. On nous reproche de ne pas avoir de candidats valables, indique le sénateur Pietro Rizzuto, organisateur en chef du PLC au Québec, et quand on essaie d'en présenter, on se le fait reprocher aussi.

C'est exactement ce qui se passe dans Hull-Aylmer. Même s'il y réside depuis plus de 20 ans, M. Massé a fait carrière dans la haute fonction publique et est peu connu des militants. Pour plusieurs, la prestigieuse vedette de M. Chrétien dans la région québécoise de la capitale fédérale empêche l'un des leurs de faire acte de candidature. Non seulement y aura-t-il, probablement, un libéral «populaire» en lice, mais le litige menace de se transporter devant les libéraux. Ils vont nous accuser de quoi? se demande le sénateur Rizzuto. Les statuts du PLC donnent au chef le droit de nommer des candidats, ce qu'il a fait à une quinzaine de reprises à ce jour. La plupart du temps, dans des comtés à peu près sûrs, soit pour favoriser des femmes, soit pour parachuter une vedette. Comment s'opposer à la manoeuvre? Les femmes ne sont pas encore très bienvenues ni très à l'aise dans les grands partis, et les personnalités fortes et remarquables se tiennent éloignées de la politique partisane.

Certes, il y a des arrivistes et des opportunistes qui veulent profiter de la bonne fortune d'un parti. Mais les militants ne sont-ils que des pions sur un échiquier que le chef peut manipuler à sa guise? S'il use trop souvent ou à mauvais escient de sa discrétion, ne met-il pas en péril l'exercice démocratique qui doit prévaloir dans les comtés? Il risque de démobiliser les militants, ceux-là mêmes dont on a tant besoin pour mener à bien la campagne électorale. La discrimination positive en faveur de quelques femmes triées sur le volet, ou de quelque candidature de prestige, ne devrait-elle pas jouer aussi en faveur des autres «minoritaires», visibles ou non? Or, ils font souvent les frais des grandes manoeuvres, même s'ils sont prêts à travailler comme des nègres...

Les chicanes de famille, c'est un signe de vitalité et de succès, se rassure M. Chrétien. Mais que lui servira d'attirer M. Massé si la bisbille et la grogne handicapent les chances du mandarin d'être un jour ministre? Ça s'est déjà vu. Quand la maison est divisée contre elle-même...

INDEX

Les Actualités...A2 Idées.....A13
Agenda culturel A10 Le Monde.....A7
Annonces classées A8 Montréal.....A3
Avis publics.....A6 Mots croisés.....A8
Culture.....A11 Politique.....A4
Économie.....A5 Les Sports.....A6
Éditorial.....A12



Météo
Nuageux avec éclaircies
Max.: 22

Détails en A-8

DÉCOUVERTES

Quand le rêve devient... sujet d'étude

PAGE A-9

POLITIQUE

Lutte à trois sur le sol québécois

PAGE A-4

LE MONDE

Entrevue exclusive avec l'ambassadeur de Bosnie à l'ONU

PAGE A-7



Formation de la main-d'oeuvre

Québec jette du lest

Bourbeau prêt à laisser la gestion de l'assurance-chômage au fédéral

DANNY VEAR
LE DEVOIR

En échange du regroupement sous sa seule responsabilité des programmes fédéraux et québécois de formation de la main-d'oeuvre, Québec est prêt à abandonner l'idée de gérer le programme fédéral d'assurance-chômage sur son territoire.

Québec défend maintenant cette «position de repli et de compromis» dans ses pourparlers sporadiques avec Ottawa autour de la question de la formation de la main-d'oeuvre, a expliqué hier le ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation profession-

nelle André Bourbeau.

«A la réflexion, on croit maintenant que Québec pourrait s'occuper de tous les programmes de formation de la main-d'oeuvre et qu'Ottawa pourrait garder la gestion de l'assurance-chômage», a affirmé le ministre.

Devant l'intransigeance d'Ottawa aux lendemains de l'échec de l'accord de Charlottetown, Québec n'a pas eu d'autres choix que d'assouplir ses demandes initiales, a-t-il dit.

Jusqu'à-là, Québec défendait mordicus l'idée d'un guichet unique qui devrait regrouper les programmes de formation de la main-d'oeuvre et la gestion du programme fédéral d'assurance-chômage sur son territoire.

Dans son Énoncé du développement de la main-d'oeuvre de 1991, Québec expliquait qu'il entendait accorder une très grande priorité au rapatriement au Québec de tous les budgets fédéraux consacrés au secteur de la main-d'oeuvre. Québec y expliquait également qu'il recherchait une entente administrative en vertu de laquelle «il gèrera le régime d'assurance-chômage sur le territoire du Québec afin qu'il n'y ait qu'un seul réseau de main-d'oeuvre au Québec».

Lors des dernières négociations constitutionnelles, Québec avait obtenu des pouvoirs exclusifs en matière

VOIR PAGE A-14: MAIN-D'OEUVRE

Dessine-moi un Pellan



PHOTO JACQUES NADEAU

LES JOURS DE PLUIE comme de trop grand soleil, la meilleure façon de profiter de l'été, c'est encore de traîner la marmaille au musée. Au Musée d'art contemporain, une murale attend les artistes en herbe qui y font éclater leurs talents, comme en font foi ces deux jeunes visiteurs surpris en pleine action. Voir nos informations en page A-3.

Les liaisons dangereuses de Sam Elkas

Le ministre veut ouvrir le Québec au marché de... l'Irak

MARTINE TURENNE
LE DEVOIR

Le ministre des Transports Sam Elkas a tissé des liens avec des membres du cabinet de Saddam Hussein, à l'insu de tous, même du bureau du premier ministre Bourassa, et ignorant des directives de l'ONU concernant l'Irak auxquelles le Canada souscrit.

De plus, avant même que l'embargo ne soit levé, le ministre des Transports a émis le souhait «d'ouvrir» le Québec aux «marchés considérables» que représentent l'Irak et le Liban.

C'est en tout cas la déclaration qu'il a publiée dans un communiqué passé inaperçu à la suite d'une mission économique au Moyen-Orient en avril dernier. Il y est écrit que «la Jordanie et la Syrie ouvrent une porte principale (sic) pour le Québec sur les marchés considérables que représentent l'Irak et le Liban dans le contexte actuel de leur reconstruction».

Le ministre a eu des contacts avec des membres du cabinet de Saddam Hussein lors d'un congrès mondial



Sam Elkas

VOIR PAGE A-14: ELKAS

La Banque Scotia veut s'offrir le Montréal Trust

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Après des mois de pourparlers, la Banque Scotia va déposer ces jours-ci une offre pour l'acquisition de 100% des actifs de Montréal Trust, filiale à part entière de Bell Canada Entreprises (BCE), pour une somme qui sera déterminée ultérieurement.

Selon les informations recueillies auprès d'une source généralement bien informée, la Banque Scotia, après avoir achevé la vérification diligente des actifs de Montréal Trust, aurait coiffé au poteau la Banque de Montréal et, surtout, la CIBC après que les positions de ces dernières eurent été disqualifiées par la direction de BCE et notamment par M. L.R. Wilson, président du conseil, qui occupa par ailleurs le poste de vice-président du conseil de la... Banque Scotia.

D'ici trois semaines, la Scotia et Montréal Trust de-

VOIR PAGE A-14: SCOTIA

La communauté haïtienne d'Amos, c'est lui

Ulric Chérubin a choisi l'Abitibi

PIERRE CAYOUE
LE DEVOIR

Après qu'ils eurent traversé l'interminable Parc de la Vérendrye, Immaculée s'est retournée vers son fidèle Ulric, les larmes aux yeux. Puis elle lui a demandé: «Es-tu sûr qu'il y a du monde qui reste là?» Ulric a rassuré sa belle et a poursuivi sa route. Quelques heures plus tard, en arrivant à Val-d'Or, le visage d'Immaculée s'est illuminé. Enfin la civilisation!

— C'est ici?
— Euh...non, a balbutié Ulric. Amos est encore à une heure de route.

C'était il y a 20 ans. Ulric Chérubin, fraîchement débarqué d'Haïti, venait de terminer ses études en sciences religieuses à l'Université de Trois-Rivières. Il avait soumis sa candidature pour un poste d'enseignant à la Commission scolaire Harrica-

na. On l'avait embauché. Il s'était promis de limiter à un an ou deux son séjour en Abitibi. Le destin en a voulu autrement et il y réside toujours. La communauté haïtienne d'Amos, c'est lui! Il n'y a qu'une seule famille noire dans cette ville de 14 000 âmes et c'est la sienne...

Ses premières années au coeur du Québec profond ont été difficiles. «J'ai comme l'impression que tu as commis un crime et que tu es venu te cacher ici», lui disait parfois sa femme. La malheureuse s'ennuyait dans son logement tandis qu'Ulric, enseignant à l'école La Calypso, fraternisait avec ses collègues.

«Être le seul Noir dans la ville était plus difficile à cette époque. Amos était alors une petite communauté très fermée. Il n'y avait même pas de centre commercial. Aujourd'hui, la ville est plus ouverte au monde extérieur. Les gens sont habitués de voir des nouveaux visages. Avant, l'étranger qui s'arrêtait ici était remarqué. Aujourd'hui,

tout a changé. Je me sens bien accepté. Je suis un véritable Amosois», raconte-t-il. A l'école La Calypso où il enseigne la catéchèse, Ulric Chérubin avoue qu'il a parfois l'impression de prêcher dans le désert. «Je leur parle d'amour et de paix. Puis quelques minutes plus tard, mes élèves se cassent la gueule dans la cour d'école», se plaint-il, un peu dépassé par cette jeunesse sécularisée. Il trouve néanmoins réconfort dans les paroles de saint Paul et se dit confiant de voir un jour germer les graines qu'il a semées.

VOIR PAGE A-14: AMOS

PHOTO PIERRE CAYOUE
Ulric Chérubin: «Je suis un véritable Amosois».

• LES ACTUALITÉS •

Sang contaminé

Tiraillements
sur le tempsJEAN DION
LE DEVOIR

Le fait que le ministère fédéral de la Santé ait été informé dès juillet 1984 — et non en décembre de la même année — des risques courus par les hémophiles utilisant des produits du sang contaminés a-t-il de l'importance?

Au lendemain des déclarations faites par un fonctionnaire du ministère, selon qui les six mois de délai supplémentaires n'ont aucune signification, la question est revenue sur le tapis, hier.

Un dirigeant de la Croix-Rouge canadienne, le Dr Roger Perreault, a en effet déclaré à Radio-Canada qu'à l'époque, le cryoprécipité, un produit coagulant obtenu après gel et dégel du sang, était disponible. La Croix-Rouge en fabriquait d'ailleurs elle-même et certains médecins utilisaient déjà le procédé. Selon le Dr Perreault, le Bureau des produits biologiques du Canada aurait pu contribuer à limiter les dégâts en donnant des consignes concernant l'utilisation des produits.

Ces propos contredisent ceux de Greg Smith, directeur du plan d'aide extraordinaire du ministère de la Santé, qui expliquait lundi que la connaissance du problème dès juillet 1984 — suite aux révélations du Dr Michael O'Shaughnessy — ne portait pas à conséquence, puisque les alternatives étaient inexistantes.

«Nous le savions bien plus tôt que cela. Il n'y avait rien qui puisse remplacer les produits alors utilisés. Il n'y avait pas suffisamment de produits sanguins chauffés. Il fallait faire certains choix médicaux difficiles», avait dit M. Smith.

Le Dr O'Shaughnessy avait de son côté indiqué que la cryoprécipitation pouvait également «laisser passer» le VIH, le virus causant le sida, et que les vertus du procédé de chauffage du sang, qui ne devait être rendu obligatoire au pays qu'en juillet 1985, ne furent réellement démontrées que vers la fin de 1984. Dans cette optique, il serait vain de blâmer les autorités du ministère, selon le médecin.

Hier, le président de la Société canadienne de l'hémophilie, David Page, s'est dit d'avis qu'il y avait «un peu de vérité» dans les propos tenus par le ministère. Les produits chauffés existaient et étaient autorisés dans certains pays, dit-il, mais la preuve de leur capacité à détruire le VIH restait encore à faire à l'été 1984.

«Par contre, il y avait des solutions de rechange, peut-être moins raffinées, mais des solutions de rechange quand-même», dit M. Page, faisant notamment allusion au cryoprécipité. Celui-ci s'avérait plus sûr que le concentré de facteurs VIII et IX — ces produits favorisant la coagulation —, ne requérant que huit donneurs comparativement à 20 000.

M. Page, qui refuse de pointer Ottawa comme unique «coupable», rappelle quand même que le message donné par les autorités fédérales à l'été 1984 se voulait plutôt rassurant: la proportion d'hémophiles ayant développé le sida restait minime, et les risques liés à un arrêt du traitement au concentré de facteur VIII ou IX étaient plus grands que ceux liés à sa poursuite.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le secteur industriel québécois commence à réduire ses rejets de toxiques dans l'air, l'eau et le sol mais, malgré ces progrès souvent limités au peloton de grands contaminants, les espèces vivantes et les humains sont toujours menacés par des produits qui continuent d'intoxiquer le milieu naturel.

Selon le recensement effectué en 1989 par le Bureau de la statistique du Québec, la province comptait 11 000 établissements manufacturiers. Ceux-ci représentaient 500 000 emplois; des livraisons de 82 milliards\$, et plus de la moitié, soit 58%, de la facture énergétique globale, évaluée à 2 milliards\$, sans oublier les exportations d'une valeur de 23 milliards\$. L'essentiel de l'industrie québécoise, soit 59%, est concentré dans la grande région métropolitaine.

Selon l'État de l'environnement du Québec, dont la version 1992 est publiée par le ministère du même nom chez Guérin, toute cette industrie humaine est grande consommatrice de ressources. Et pollue encore beaucoup.

Par exemple, l'industrie manufacturière québécoise consommait en 1986 quelque 1,5 milliard de mètres cubes d'eau, soit 37% de la consommation globale, et l'équivalent de toutes les municipalités réunies (1,4 milliard). C'est énormément plus que l'agriculture (89 millions de mètres cubes). Une infime partie de cette eau, soit 5%, est incorporée à la production.

L'industrie québécoise est aussi insatiable d'énergie. Les plus énergivores ne constituent que 3% de notre parc industriel. Mais quel appétit! En 1990, les 60 papeteries et les alumineries du Québec ont absorbé à elles seules 56% de toute l'énergie requise par le secteur manufacturier, évaluée à 452 000 térajoules.

Toutefois, l'ensemble des industries manufacturières n'a augmenté sa consommation globale d'énergie que de 11% entre 1978 et 1990. Mais les industries de la fonte et de l'affinage des métaux ont vu leur part augmenter de 33% avec les alumineries de La Baie, La Terrière et Bécancour ainsi qu'avec l'arrivée de Norsk-Hydro

Les industries ont toujours une craie
noire dans le ciel, l'eau et le solElles continuent d'intoxiquer le milieu naturel malgré une réduction
de leurs rejets toxiques

PHOTO ARCHIVES

On note une hausse de 13% des émissions de monoxyde de carbone depuis 1985.

(magnésium) qui absorbent l'essentiel de l'augmentation de la demande en électricité.

L'industrie des pâtes et papiers a utilisé 30,4 milliards de mètres cubes de fibres de bois en 1989 pour produire 8,9 milliards de tonnes de papier et carton, dont 8,7% seulement proviennent de fibres recyclées.

Cette industrie a rejeté 786 millions de mètres cubes d'eaux usées en 1990, un progrès par rapport à 1985 où ses rejets atteignaient 838 millions de mètres cubes. L'essentiel allait alors directement aux cours d'eau et 9% dans les réseaux d'épuration municipaux. A ce moment, 36 des 60 papeteries, responsables ensemble de 82% de tous les effluents de cette industrie, n'avaient pour toute épuration qu'un système de traitement primaire, c'est-à-dire une récupération des solides.

Cette industrie rejetait, toujours au même moment, 73 000 tonnes de matières en suspension (MES) et 280 000 tonnes de demande biologique en oxygène (DBO), soit 63% des rejets de cette nature

par toute l'industrie québécoise. C'est mieux qu'en 1985, alors que les rejets de MES et de DBO atteignaient respectivement 115 000 tonnes et 793 000 tonnes. Cela équivaut néanmoins à la pollution organique non traitée d'une population de 15 millions de personnes.

Quant aux alumineries, elles consomment en un an l'électricité que requiert une population de 4,3 millions de personnes. Elles ont rejeté en 1990 quelque 50,5 millions de mètres cubes d'eaux usées, contenant 260 tonnes d'aluminium, un métal particulièrement toxique pour les poissons, 180 tonnes de fluorures, 1300 tonnes de MES et 15 000 de solides dissous. Elles ont aussi rejeté dans l'atmosphère 15 000 tonnes de matières particulaires, 26 000 tonnes de SO₂ et 240 000 tonnes de monoxyde de carbone.

Mais leur «contribution» la plus inquiétante demeure ces 2333 tonnes d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des produits cancérigènes moins dangereux que les dioxines des papeteries mais présents dans de nombreuses

espèces vivantes mal en point comme les bélugas.

L'industrie métallurgique, qui détenait le championnat de la pollution acide, a réduit de son côté ses émissions de 294 000 tonnes entre 1985 et 1990 pour les stabiliser à 335 000 tonnes, grâce principalement à l'usine d'acide sulfurique de la Noranda, payée pour l'essentiel avec l'argent des contribuables.

Le secteur industriel rejette encore 46 000 tonnes d'oxydes d'azote par année, dont 37% provient des pâtes et papiers et 14% de la pétrochimie. Mais cette dernière industrie reprend la tête du peloton du côté des composés organiques volatils (COV), d'autres cancérigènes, avec 33% des rejets de l'industrie. De ce côté, aucune amélioration depuis 1985. La pétrochimie s'est surtout améliorée en matière d'eaux usées, dont le volume est passé, entre 1975 et 1990, de 364 000 tonnes par an à 37 630 tonnes.

Toujours au chapitre de la pollution atmosphérique, on note même une augmentation de 13% des émissions de monoxyde de carbone depuis 1985, attribuable à la mise en production des deux nouvelles alumineries. Ce secteur industriel est d'ailleurs responsable de 75% des rejets de monoxyde de toute l'industrie québécoise.

L'activité minière, qui a diminué de 65% de 1987 à 1991, continue de dépasser fortement les normes sur les effluents acides. En 1990, plus de 12% des entreprises dépassaient les normes sur les rejets de cyanure et de cuivre, ce qui est mieux qu'en 1987 alors que les dépassements atteignaient 56%. Les entreprises du passé, anciennes ou disparues, font toujours sentir leur présence dans l'environnement québécois, qui compte 346 lieux contaminés. De ce nombre, seulement 17 sont en voie de décontamination et 34 dossiers sont réglés.

Par ailleurs, 400 cas de contamination ont été répertoriés sur des sols industriels. Un nombre indéterminé a été restauré. De 1989 à 1991, les pétrolières ont nettoyé dans les régions de Montréal et de Lanaudière, quelque 8600 mètres cubes de sols contaminés. Et l'essentiel des toxiques laissés par l'incendie de pneus de Saint-Amable a été... enfoui aux États-Unis.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

PROFESSEURES
OU PROFESSEURS

L'Université de Sherbrooke est un établissement de renommée nationale et internationale qui accueille dans un environnement d'une qualité exceptionnelle, plus de 20 000 étudiants et étudiantes provenant de tout le Québec et d'ailleurs. Elle est particulièrement reconnue pour l'importance de sa recherche, pour la qualité et le caractère novateur de ses programmes d'enseignement et pour son régime coopératif favorisant la formation pratique en milieu de travail.

L'Université de Sherbrooke sollicite, pour le 1^{er} septembre 1993, des candidatures pour combler deux postes de professeure ou de professeur régulier à temps complet en théologie.

Théologie

Offre d'emploi 93-1-26

Fonctions

Enseignement aux trois cycles d'études dans les divers programmes de la Faculté. Recherche dans le domaine de la bio-éthique.

Exigences

Doctorat en théologie avec orientation en éthique et plus particulièrement en bio-éthique. Une expérience en recherche et en enseignement ainsi que des publications scientifiques seront considérées comme des atouts.

Théologie systématique

Offre d'emploi 93-1-27

Fonctions

Enseignement aux trois cycles d'études dans les divers programmes de la Faculté. Recherche.

Exigences

Doctorat en théologie. Une expérience en recherche et en enseignement ainsi que des publications scientifiques seront considérées comme des atouts.

Faire parvenir votre curriculum vitae, en mentionnant le numéro de l'offre d'emploi, avant le lundi 16 août 1993, 16 h, à: Monsieur le doyen Faculté de théologie Université de Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Les conditions de travail sont régies par les conventions collectives en vigueur. L'Université de Sherbrooke respecte le principe d'équité en emploi et elle s'est dotée d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, la priorité sera accordée aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents.

UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKEUniversité de Montréal
Faculté de musiqueCoordonnateur ou coordonnatrice
des affaires publiques

Fonctions

Sous la direction du supérieur immédiat, le ou la titulaire du poste aura comme responsabilité la coordination des activités de diffusion et le mandat de planifier, organiser, diriger et contrôler l'ensemble des activités de communication et de relations publiques de la Faculté de musique, en relation avec les différents intervenants et services concernés de l'Université de Montréal. Cette tâche comprend la promotion de la Faculté et la mise en marché de ses services, la production du matériel publicitaire, le plan de communication, la responsabilité technique et la gestion de personnel qui en découle.

Exigences

Déténir un diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline relative à la communication ou la gestion et, de préférence, posséder quelques années d'expérience comme gestionnaire dans un organisme culturel. Toute connaissance du milieu musical sera considérée comme un atout majeur.

Traitement

Selon les politiques en vigueur à l'Université de Montréal.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 6 août 1993 à :

Coordonnateur-Recrutement et planification
Service du personnel
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec), H3C 3J7

L'Université de Montréal souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes.

(0294)

POSTE DE DIRECTEUR DE CAMPAGNE

MANDAT:

Le directeur de campagne est responsable de la planification et du déroulement de la campagne annuelle de financement. Il (elle) dirige les opérations du personnel de son service et des bureaux régionaux et leur apporte le soutien nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés.

EXPÉRIENCE:

- Le(a) candidat(e) possèdera cinq ans d'expérience dans la direction et la motivation d'une équipe de travail;
- aura une solide base de marketing au niveau du positionnement de l'entreprise et du développement des marchés;
- aura précédemment exercé des fonctions analogues dans un organisme à but non lucratif.

PROFIL RECHERCHÉ:

- Formation universitaire en administration des affaires ou en gestion;
- personnalité structurée, ouverte, énergique, disponible et aimant le travail d'équipe;
- capacités de leadership, d'organisation, de créativité, de communication performante dans les deux langues;
- candidat(e) flexible quant à l'horaire et possédant une voiture pour ses déplacements.

FAIRE parvenir votre curriculum vitae en n'oubliant pas de préciser vos attentes salariales avant le 1^{er} août à :



Monsieur Jacques Laverdière, directeur général
Fondation des maladies du cœur du Québec
465, boul. René-Lévesque Ouest, 3^e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1A8

N.B. La Fondation préconise un milieu de travail sans fumée.

Changements dans les
montants de prestations
fiscales pour enfants

Ottawa (PC) — Les parents pourraient constater des changements dans le montant de leur prochain chèque de prestation fiscale pour enfants.

A compter du mois courant, le paiement sera calculé en fonction du revenu familial imposable pour 1992. Entre janvier et juin, les premiers six mois du nouveau programme, l'admissibilité était basée sur le revenu familial pour 1991.

La responsable du programme, Kathy Turner, demande aux gens de revoir leurs déclarations et de vérifier si le montant reçu correspond au montant attendu. Sinon, ils devraient communiquer avec le service pour que les ajustements requis soient effectués dès que possible.

Le numéro sans frais est le 1-800-387-1194. Des données préliminaires révèlent qu'en juillet, environ 100 000 familles cesseront de recevoir un chèque, sur les 3,2 millions qui en ont reçu au cours des six premiers mois de l'année, a indiqué Mme Turner.

Des hausses de revenus excluront certaines familles. Quant aux familles qui seront admissibles pour la première

fois, par suite d'une baisse de leurs revenus, elles ne recevront pas de chèque immédiatement. On leur fera parvenir de déclarations par la poste indiquant le calcul des prestations et leur demandant de vérifier les informations. Les paiements seront ensuite rétroactifs au mois de juillet.

Les déclarations accompagnant les chèques du mois de juillet comporteront des informations basées sur les déclarations de revenus de 1992, qui devraient indiquer correctement les revenus nets combinés des parents, le nom du conjoint et le nombre et l'âge des enfants. Toute inexactitude dans l'une de ces catégories pourrait entraîner des erreurs dans le montant des chèques, calculés en vertu d'une formule complexe.

Les familles qui reçoivent leur chèque par la poste ont déjà été prévenues que le montant pourrait changer. La mesure pourra être plus surprenante pour les familles dont le chèque est déposé directement dans leur compte de banque. Elles recevront par la poste un document indiquant toute modification de leurs prestations.

Westmount, capitale des riches

Ottawa (PC) — Encore une fois, Westmount, au Québec (la région postale H3Y), a enregistré le plus haut pourcentage, (18%) de personnes ayant déclaré un revenu annuel supérieur à 100 000\$ en 1991, a indiqué, hier, Statistique Canada.

Ce haut pourcentage a également été observé près d'Aurora en Ontario (dans la région L4G 3G8) avec 17%, et Toronto (dans la région postale M4W), également avec 17%.

L'agence fédérale a précisé que 219 830 personnes (1%) ont déclaré un revenu supérieur à 100 000\$ en 1991.

Parmi les dix régions postales ayant les plus hauts pourcentages de déclarants avec un revenu élevé, huit régions étaient situées en Ontario,

une à Montréal et une à Calgary. Parmi les huit régions de l'Ontario, sept se trouvent à Toronto.

Même si le revenu total médian pour les hommes et les femmes a augmenté entre 1986 et 1991, le taux de croissance pour les femmes a dépassé celui pour les hommes durant les dernières années de cette période. Pour sa part, le taux de croissance du revenu total médian pour les hommes a décéléré depuis 1987-1988.

Le revenu total médian pour les femmes a augmenté de 32%, allant de 11 200\$ en 1986 à 14 800\$ en 1991.

Pour les hommes, la croissance a été plus faible avec 18%, allant de 21 400\$ en 1986 à 25 300\$ en 1991.

Air Alliance ne fusionnera pas,
soutient Air Canada

LE DEVOIR

Air Canada a démenti hier l'annonce faite en début de semaine quant à la possible fusion de deux de ses transporteurs régionaux, Air Alliance et Air Ontario. Le vice-président exploitation chez Air Canada, Jean-Jacques Bourgeault, a ainsi mis fin à la rumeur qui originait de la di-

rection d'Air Alliance.

L'idée avait été soulevée alors que les négociations entre la compagnie aérienne et le syndicat des pilotes qui sont en grève depuis près d'un mois ont été stoppées dimanche dernier. Aucune reprise des pourparlers n'est prévue pour l'instant entre les parties.

LE DEVOIR

MONTREAL



Les remorqueurs resteront en panne de clients

Ils auront autant de mal à déplacer un véhicule garé illégalement

DANNY VEAR
LE DEVOIR

Les sociétés de remorquage privées auront toujours autant de difficultés à déplacer un véhicule garé illégalement à Montréal.

La Cour d'appel du Québec vient de reconnaître la constitutionnalité du règlement sur le remorquage que Montréal avait adopté en 1987, au grand dam des entreprises de remorquage, telle Remorquage québécois à vos frais.

Ce faisant, la Cour d'appel a cassé deux jugements de tribunaux inférieurs, la Cour supérieure et la Cour municipale, qui tour à tour avaient déclaré inconstitutionnel et discriminatoire le règlement montréalais.

En vertu de ce règlement, il est notamment interdit de remorquer un véhicule à plus de cinq kilomètres du lieu où il était stationné et de réclamer des frais de remorquage de plus de 50\$. Avec ce règlement, les sociétés de remorquage doivent être mandatées pour remorquer un véhicule: elles ne peuvent plus remorquer un véhicule de leur propre initiative.

Le 19 août 1988, l'entreprise de Robert Salois, Remorquage québécois à vos frais, était prise en défaut. En conséquence, Montréal avait accusé M. Salois d'avoir réclaté plus de 50\$ à un automobiliste et d'avoir remorqué son véhicule à plus de cinq kilomètres du lieu de stationnement.

Avant de répondre aux accusations portées, M. Salois avait décidé de contester la constitutionnalité du règlement municipal 7592.

L'entrepreneur prétendait que Montréal visait spécifiquement son entreprise avec son règlement. Selon lui, le règlement crée une distinction induite entre les entreprises de remorquage qui effectueraient cette opération à la demande de la ville et celles qui l'effectueraient à la demande de personnes autres que des agents de la paix ou des fonctionnaires municipaux.

Un juge de la Cour municipale lui avait donné raison. Le juge Roger Pigeon avait déclaré le règlement partiel et «inapplicable constitutionnellement» parce qu'il consistait

«une immixtion abusive dans les droits des personnes en provoquant à brève échéance la ruine des entreprises non rémunérées par la ville». En appel, la Cour supérieure avait également penché du côté de l'entrepreneur.

Dans son jugement, la juge de la Cour d'appel Christine Tourigny affirme qu'elle ne peut voir sur quelle base il est possible de déclarer inapplicable constitutionnellement le règlement de Montréal.

Montréal a tout à fait le droit de s'ingérer dans les activités commerciales dans le but de les réglementer, affirme la juge.

La Cour suprême du Canada, précisée-t-elle, a rappelé récemment qu'un règlement municipal ne peut

discriminer une certaine catégorie d'entreprises ou de personnes. Or, le règlement municipal de Montréal n'a nullement cet effet, dit-elle.

Il s'applique à tous. En conséquence, il n'existe «aucun moyen de soutenir que cette disposition puisse être discriminatoire», écrit-elle.

Remorquage québécois à vos frais et son propriétaire, Robert Salois, devront maintenant se présenter devant la Cour municipale pour répondre aux accusations qui avaient été portées contre eux en août 1988, ordonne la Cour d'appel.

En 1987, cette entreprise avait fait face à des accusations d'intimidation des automobilistes qui voulaient retrouver leur véhicule remorqué.

L'AGENDA

Saozinha

Une voix douce et puissante, un regard séducteur et des chansons sensuelles. Saozinha est une jeune Montréalaise d'origine portugaise qui, accompagnée d'un guitariste et d'un percussionniste, présente son répertoire aujourd'hui, à 12h10, au Musée de la Pointe-à-Callièrre (350, place Royale).

Fanfane

Dans le cadre de la série des Fanfares Campbell, l'Orchestre André Massé présente un spectacle ce soir à compter de 19h30 à la Place du 350e (à l'angle des rues Berri et Sainte-Catherine). C'est gratuit.

Soirée à l'opéra

Dans un tout autre registre, le Centre Pierre-Charbonneau résonnera dès 20h sous les envolées musicales de l'Orchestre symphonique de Montréal. L'OSM convie la population à une soirée à l'opéra sous la direction de Jacques Lacombe. Christiane Riel et Renée Lapointe sont solistes invitées. Le public pourra entendre des oeuvres de Rossini, Mozart, Bizet, Puccini, Berlioz, Gounod et Massenet. Pour informations, téléphonez au 255-4222.

Le style Karen Young

La fascinante Karen Young sera sur la scène du Théâtre de Verdure du parc Lafontaine à 20h30. Si elle s'est fait surtout connaître par son talent pour le jazz, Karen Young s'aventure aussi avec beaucoup d'éclat dans le rock, le classique, le funk, le country, la musique sacrée, le folk et le world-beat. Pour ceux qui apprécient l'audace et le charme.

To be or not to be

Qui a dit que le théâtre classique n'était pas présentable l'été? Sûrement pas le RepercuSSION Theatre qui offre, à compter de ce soir, toute une série de représentations de Romeo and Juliet et Cymbeline dans différents parcs de la ville de Montréal. Avis aux intéressés, on promet un Shakespeare dépoussiéré. Pour un bain théâtral dans la langue d'origine du grand dramaturge du XVIe siècle, il faut se rendre pour 20h30, au parc Benny situé à l'angle de l'avenue Monkland et la rue Benny. C'est gratuit.

Kathleen Lévesque

Les négociations reprennent à Blue Bonnets

LE DEVOIR

Les négociations entre Blue Bonnets et l'Association trot et amble du Québec (ATAQ) qui représente 2000 propriétaires et entraîneurs de chevaux, reprennent aujourd'hui. Depuis le mardi 13 juillet dernier, l'hippodrome du boulevard Décarie est paralysé par suite de mécontentement commercial entre les parties. Hier, le président et directeur général de Blue Bonnets, André Marier, a tenté en vain de convaincre les hommes de chevaux de mettre fin à leur boycott.

La question en litige concerne principalement le partage des recettes des courses.

Développement du Grand Montréal

Il y aurait d'importants absents

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Il risque fort d'y avoir des absents, et des absents importants, lors du colloque des maires sur le développement économique du Grand Montréal, prévu au début d'octobre. Sept maires de la Rive-Sud ont déjà dit non et Montréal réserve sa réponse pour plus tard.

L'initiative est intéressante, mais le maire Jean Doré doit faire d'autres consultations car il n'y a pas de consensus général, a expliqué la porte-parole du maire en son absence, Jocelyn-Ann Campbell.

Le maire de Brossard, Paul LeDuc, s'est contenté quant à lui de lancer: «On n'y voit pas d'intérêt».

Pourtant hier matin, en conférence de presse, le maire de Laval et président de la Conférence des maires de la Rive-Nord, Gilles Vaillancourt, ainsi que Vera Danyluk, mairesse de Ville Mont-Royal et présidente de la Conférence des maires de banlieue de Montréal, étaient on ne plus enthousiastes. L'invitation qu'ils ont lancée s'adresse à 137 élus municipaux.

Selon Gilles Vaillancourt, la situation économique actuelle commande qu'«on devienne de meilleurs partenaires».

Maturité politique

La-dessus, Mme Danyluk a renchérit: «En dépit de la compétition entre les municipalités, il nous faut développer une maturité politique.»

Quant aux actions qui pourraient découler d'une telle entreprise, les deux porte-parole misent surtout sur l'émergence d'une force et d'une conscience régionales ainsi que sur un réseau de communications plus efficace entre les élus. Voilà pour les intentions.

Pas question toutefois de court-circuiter les travaux du Groupe de travail sur Montréal et sa région qui doit remettre son rapport final sous peu.

Il y a pourtant de grandes similitudes de mandat, ne serait-ce que sur la nécessité évoquée d'avoir une vision globale commune.

«La concurrence que se livrent les municipalités entre elles pour attirer résidents et entreprises sont autant d'éléments qui ont aussi été examinés par le Groupe», peut-on lire dans les documents du Groupe présidé par Claude Pichette.

Pour ce qui est du colloque des maires, dont le thème est

«La grande région de Montréal, une force qui s'affirme», il a été initié par M. Vaillancourt, qui sollicite par ailleurs un autre mandat à la mairie de Laval.

Pour lui, les maires «constituent la force motrice nécessaire à notre essor et c'est cette capacité qui nous incite à tenir ces assises». Encore faut-il que cette «force motrice» ne brille pas par son absence les 1er et 2 octobre.

Au musée, les marmots!

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Même quand on est parent, ce n'est pas parce que l'été bat son plein que subitement les glissades d'eau ou la fréquentation de délinquants manèges deviennent votre genre.

Quand on a piqué-niqué avec ses enfants, fait la baignade sous un soleil de plomb, dressé les plus hauts pâtés au parc du coin et empiré tous les popsicles du dépanneur, que faire de plus pour occuper un dimanche après-midi trop gris, trop chaud ou trop humide?

Suffit d'amener votre rejeton au musée. Pas seulement parce que l'air y est climatisé, que c'est bon pour votre moral, et que vous aurez l'impression d'occuper l'Enfant intelligemment. Mais surtout parce que vraiment, les ateliers qui y sont offerts pour les tout-petits feront leur joie.

Au Musée des beaux-arts de Montréal, c'est Denis qui se dit Le-Magnifique qui les attend tous les dimanches de l'été.

Denis Trudel est cervoliste, ce qui est sûrement le plus joli métier du monde. Une vie à fabriquer des cerfs-volants, les embellir, les faire planer, et se promener de ville en ville pour enseigner couleurs et techniques aux enfants de tout âge.

Le MBA accueille justement cet été, jusqu'à la fin septembre, une magnifique collection de cerfs-volants conçus par des artistes contemporains selon des méthodes ancestrales japonaises. En soi, voilà une exposition qui captivera le regard même du plus rétif des marmots.

Mais pour lui, le summum de la visite viendra du détour que vous accepterez de faire, sans frais, vers l'atelier qui lui est destiné. C'est là que règnent Denis et son assistant, qui vous promettent en 45 minutes un cerf-

volant signé de vos couleurs et qui sera bien à vous.

Les nuls en bricolage n'ont aucun complexe à se faire. La forme du cerf-volant est prête et sa solidité est bien assurée. Votre contribution, et celle de votre enfant, consiste seulement à tout colorer jusqu'à ce qu'il ne reste plus un seul coin blanc. Denis, lui, passe «d'artiste» à «artisan» pour coller des rubans, ajouter des brillants, faire rire les enfants.

C'est facile, agréable, drôle, et ça donne un cerf-volant plus solide que ceux vendus en magasin et sûrement plus original.

Pour clôturer la séance en beauté, et grâce aux lumineux corridors de la nouvelle partie du musée, Denis courra, cerfs-volants en main, histoire de vous prouver hors de tout doute que votre oeuvre résistera à bien des vents.

Le Musée d'art contemporain, dans son superbe habitat du centre-ville, n'est pas non plus en reste. Alfred Pelland, au centre d'une importante rétrospective de son oeuvre, occupe les lieux pour l'été.

Pelland a des rouges vifs, des bleus, des verts, des lignes qui tranchent, de drôles de pommes et de fleurs joyeux qui plaisent à de jeunes yeux. Il a surtout, à la fin de sa vie, des tableaux réunis sous le titre *Les Bestiaires* où les animaux fantastiques se côtoient.

C'est là que votre enfant puisera son inspiration avant de se rendre à l'atelier qui l'attend tous les jours, du mardi au dimanche.

Sur une vaste murale qui tapisse tous les murs du local, on lui demandera, et à vous aussi, de peindre l'animal le plus fou qui soit. L'animatrice fournit quatre pinceaux, des couleurs, un bol d'eau, vous dénicher un coin de murale, et place aux artistes!

Avant nous, adultes et enfants avaient dessiné des serpents, des dragons, des oiseaux bizarres, des bibites aux longs

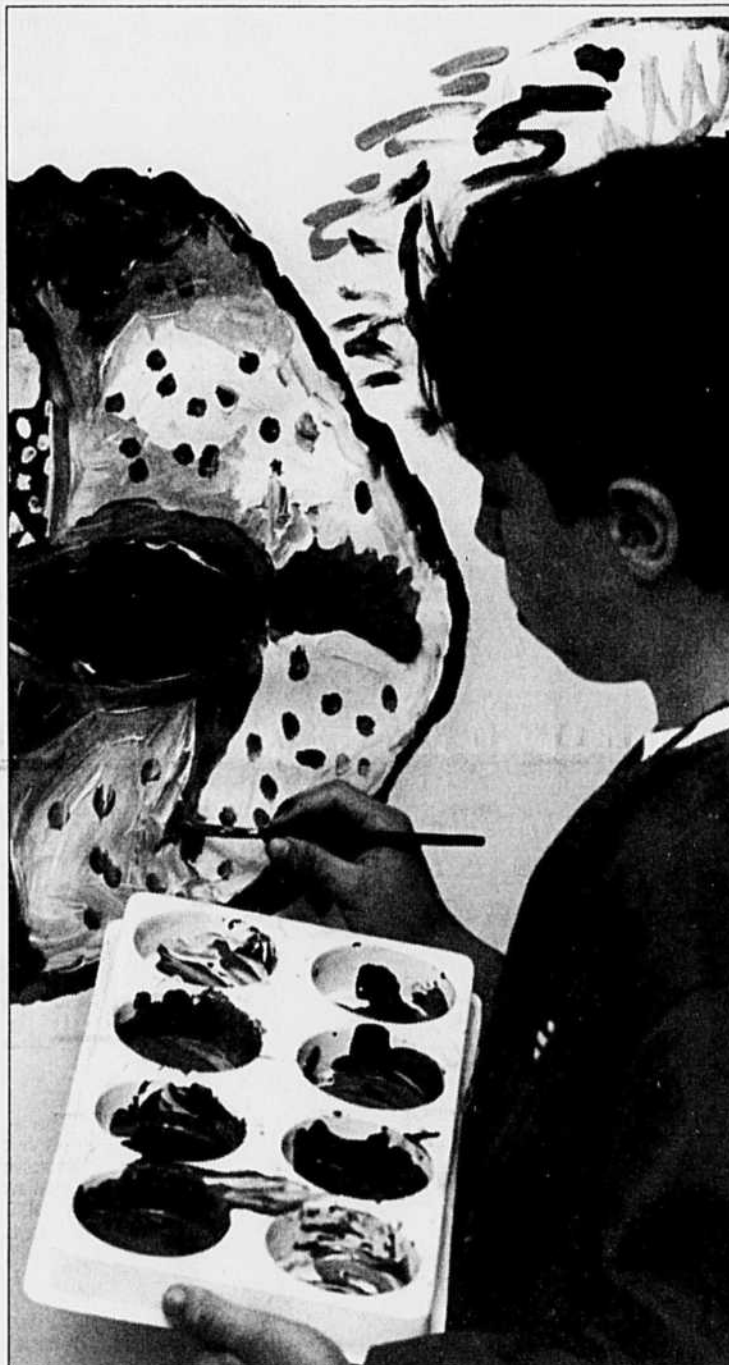


PHOTO JACQUES NADEAU

L'atelier de peinture est ouvert aux enfants du mardi au dimanche

bras, d'autres au large sourire, plusieurs issues de curieux croisements. Ma fille et moi y avons ajouté ce qui se veut un éléphant et un poisson volant. Ce n'était

pas encore du Pelland, mais le temps d'un long moment, nous avons été, complices, les plus grandes peintres de cet atelier improvisé!

Nouvelle transplantation pour Diane Hébert?

PRESSE CANADIENNE

Diane Hébert, qui a reçu une greffe de cœur-poumons en 1985, a récemment été informée par ses médecins que le mauvais état de ses artères coronariennes pourrait nécessiter une seconde transplantation cardiaque.

L'idée de se prêter à une nouvelle intervention chirurgicale ne sourit guère pour le moment à Diane Hébert, en vacances ces semaines-ci au lac Siméon avec sa fille Isabelle. Hébert déplore que la cortisone qu'elle doit consommer occasionne ainsi le blocage des artères.

LE SUCCÈS CONTINUE!

SUPPLÉMENTAIRES

demain, vendredi et samedi

GRAND JEU DE NUIT

AU CHAMP-DE-MARS

BILLET EN VENTE AU CHAMP-DE-MARS INFORMATION: 875-6848

RESEAU ADMISSION: (514) 790-1245 • 1 800 361-4595



L'ASSOCIATION DES CADRES SUPÉRIEURS DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, dans le cadre de son congrès annuel tenu à l'Hôtel Loews le Concorde de Québec, a décerné le 18 juin 1993 le prix RÉUSSITE et le prix PARTENAIRE à deux de ses membres afin de souligner leurs mérites respectifs.

PRIX RÉUSSITE 1993

Le prix RÉUSSITE a été attribué à Mme Nicole David, directrice générale adjointe à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont de Montréal pour reconnaître ses qualités exceptionnelles de gestionnaire et ses réalisations individuelles marquantes à titre de cadre supérieur.

PRIX RÉUSSITE 1993

Le prix PARTENAIRE a été attribué à Mme Patricia Gauthier, directrice des ressources financières à la Cité de la Santé de Laval, pour reconnaître une réalisation d'équipe effectuée en collaboration avec d'autres cadres et à travers laquelle transparaissent ses qualités de gestionnaire et son leadership professionnel.



Sur la photo, Mme Nicole David reçoit son prix des coprésidents du Congrès 1993, Mme Marielle Lavallée et M. Richard Morin ainsi que de M. Michel Boulet, directeur affaires municipales de la Banque Nationale du Canada qui a commandité ce prix.

L'Association des cadres supérieurs de la santé et des services sociaux félicite chaleureusement ses lauréates 1993, Mmes David et Gauthier, dont la réussite et le partenariat continuent de produire des effets marquants sur la qualité des services à la population.



Sur la photo, Mme Patricia Gauthier reçoit son prix des coprésidents, Mme Marielle Lavallée et M. Richard Morin ainsi que de M. Charles Chamard, représentant de la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré qui a commandité ce prix.

ROBIC

DEPUIS 1892

AGENTS DES BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2
Fax: (514) 945-7074 Tél: (514) 989-0444

La maîtrise des intangibles

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
↑ +4.16 1850.70	↑ +8.40 3876.14	↑ +9.50 3544.78	↑ +0.03 78.25	↓ -0.10 391.90

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Tassé

514 879-2100

Obligations municipales 5 ans / 6 1/2%

Tassé & Associés, Limitée

Valeurs mobilières

Depuis 1967

E N B R E F

BOMBARDIER RÉCLAME 746 MILLIONS\$ DE TRANS-MANCHE-LINK

Bombardier a annoncé hier qu'elle avait déposé une réclamation officielle auprès du consortium Trans-Manche-Link (TML) pour régler le différend financier qui les oppose. Bombardier réclame la somme de 746 millions\$, soit presque autant que le montant initial du contrat, à son client européen à titre de dédommagement pour «des travaux supplémentaires, des retards et interruptions dans l'exécution du contrat», précise un communiqué du groupe. En décembre dernier, Bombardier avait indiqué qu'il préparait une réclamation portant sur environ 450 millions\$. La différence serait due «aux montants réclamés en dédommagement des retards et interruptions, qui ont résulté des mesures prises par TML», précise le communiqué, ajoutant que Bombardier engagera des poursuites judiciaires s'il «ne reçoit pas une réaction prompte et positive de TML» à sa réclamation. Sans tenir compte de cette réclamation, la valeur du contrat accordé en 1989 à Bombardier pour la fabrication de 254 wagons à double et simple niveau était de 836 millions\$. (AFP)

GREENSPAN EST DÉÇU

Washington (AFP) — Le président de la Réserve fédérale américaine (Fed) Alan Greenspan a jugé hier l'évolution des prix aux États-Unis «décevante», laissant entendre ainsi que la banque centrale américaine était prête à relever les taux d'intérêt si nécessaire. Il a certes admis que la hausse des prix avait été modérée en mai et juin mais il a ajouté: «tout bien pesé, les nouvelles de l'inflation doivent être qualifiées de décevantes». La Fed, a-t-il indiqué, prévoit un taux d'inflation entre 3 et 3,25% pour l'ensemble de l'année. L'inflation avait été de 2,9% en 1992. Elle a également revu à la baisse ses prévisions de croissance pour cette année, qu'elle situe désormais entre 2,25 et 2,75%, contre plus de 3% dans les prévisions initiales.

CHUTE DES COURS DU PÉTROLE À NEW YORK

New York (AFP) — Les cours du pétrole ont chuté hier à la clôture du marché à terme new-yorkais, en raison du sentiment que la réunion d'urgence convoquée lundi par l'OPEP pour tenter d'enrayer la chute des cours du pétrole n'aboutira à rien. La chute des cours s'est accélérée dans la perspective d'une possible levée partielle de l'embargo pétrolier contre l'Irak. Mais les pays membres de l'OPEP semblent peu enclins à réduire leur production pour soutenir les cours, selon un expert de la firme Brody White and Co. Le baril de brut de référence aux États-Unis («light sweet crude») pour livraison la plus rapprochée en août a clôturé à 17,09\$ US, en baisse de 61 cents. Lundi, il avait terminé à 17,70\$ US, en hausse de 49 cents.

TRANSPORT AÉRIEN: POURSUITE DE LA REPRISE D'ICI 1995

Après une croissance de 5,9% en 1992, le transport aérien de passagers sur les services réguliers des compagnies dans le monde devrait s'accroître également de 5,9% en 1993, puis de 6,9% en 1994 et 7,3% en 1995, selon les prévisions de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI). Pour l'ensemble des services aériens de transport de passagers, internationaux et intérieurs, le trafic total des compagnies aériennes des 180 États membres de l'OACI est évalué à 1950 milliards de kilomètres-passagers pour 1992, précise l'Organisation dans un communiqué diffusé à Montréal. Ce chiffre devrait passer à environ 2210 milliards en 1994 et 2370 milliards en 1995. Les compagnies aériennes de la région Asie-Pacifique continueront probablement de connaître la croissance régionale la plus élevée dans le transport de passagers, ajoute l'OACI en soulignant que le trafic des compagnies aériennes européennes se développera à un rythme inférieur à la moyenne mondiale, en raison notamment des modifications structurelles des économies de cette région. L'OACI évalue les taux de croissance du transport aérien de passagers des compagnies d'Asie-Pacifique à 9,3% pour 1993, 10,4% pour 1994 et 10,6% pour 1995 contre 2,8%, 4,4% et 4,7% pour les compagnies européennes, 5,9%, 7,1% et 7,9% pour celles de la région Amérique latine-Caraïbes, 6,1%, 6,6% et 7% pour l'Amérique du nord. (AFP)

En lock-out depuis novembre 1992

Hilton Québec: c'est réglé

Les employés acceptent la proposition de règlement

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

En lock-out depuis le six novembre 1992, les employés syndiqués du Hilton Québec ont voté hier dans une proportion de 70% en faveur d'une proposition de règlement, endossée par leurs dirigeants syndicaux, ce qui élimine la menace de fermeture qui planait sur cet hôtel et augure sans doute bien pour les négociations présentement en cours dans une trentaine d'autres hôtels au Québec.

M. Johnny Lagacé, président du syndicat au Hilton Québec a reconnu que c'est en considérant la menace de fermeture que le conseil syndical a recommandé l'acceptation de la proposition, qui s'appliquera sur une durée de quatre ans, rétroactive à septembre 1992. Les employés ont accepté un gel de salaire pendant la première année et des augmentations de 2% pour chacune des autres années. Selon le syndicat, la partie patronale a ramené sa demande initiale d'une centaine de concessions à trois.

M. Raymond Larouche, agent négociateur pour le Hilton Québec et pour d'importants hôtels montréalais, tels le Ritz, le Quatre-Saisons, le Méridien et le Bonaventure, le règlement à Québec ne signifie pas automatiquement que la voie est pavée pour des signatures rapides de convention collective ailleurs. Il reconnaît cependant que le climat des négociations est bon et que les discussions se déroulent intelligemment.

Il y a une table de négociation pour chaque hôtel, mais il y a une concertation et des échanges d'information

entre les patrons. Il en est de même d'ailleurs du côté syndical, comme le confirme Mme Lise Poulin, présidente de la Fédération de commerce de la CSN, à laquelle sont affiliés une trentaine de syndicats d'employés d'hôtels présentement en négociation.

À Montréal aussi des rumeurs de fermeture circulent; le nom du Méridien a été mentionné. M. Gaétan Couture, vice-président exécutif de Place Desjardins, propriétaire de l'immeuble où se trouve cet hôtel, ne cache pas qu'il «souhaite un règlement pour ne pas avoir de mauvaise nouvelle à annoncer».

Sur la situation financière, Mme Poulin affirme que les syndicats sont conscients des difficultés rencontrées non seulement par les grands hôtels de Montréal, mais par toute l'hôtellerie du Québec. Elle explique que le taux d'occupation des chambres a un effet direct sur l'emploi. Les 30 hôtels qui font l'objet de négociations présentement, ont un potentiel d'embauche de 8000 à 10 000 personnes, mais ils n'ont actuellement que 5000 employés.

Mme Poulin précise néanmoins que la situation n'est pas pire cette année qu'elle ne l'était l'an passé. Les 30 hôtels concernés sont situés notamment à Montréal, Québec, Chicoutimi, Sherbrooke, Rimouski. La présidente prévoit que ces négociations devraient connaître «un atterrissage» d'ici une dizaine de jours. Ces conventions collectives arrivent à échéance entre le 15 et le 30 juillet. À part le cas particulier du Hilton Québec, il ne semble donc pas y avoir de situation de crise grave dans les négociations hôtelières.

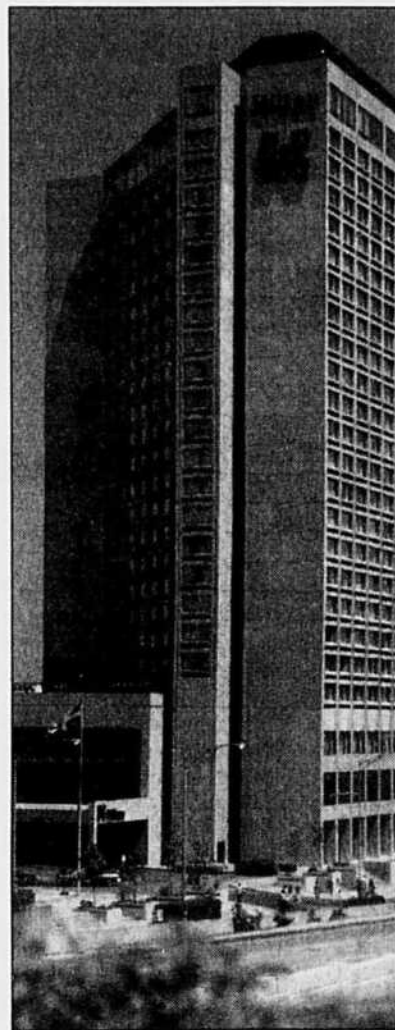


PHOTO ARCHIVES
Le Hilton Québec, très important au coeur de la ville de Québec, était pourtant devenu presque fantôme depuis six mois. Il reprendra vie bientôt.

Le professeur Lauzon récidive

Six compagnies pharmaceutiques ont réalisé des profits de 22,3 milliards\$ en trois ans

FRÉDÉRIC TREMBLAY
PRESSE CANADIENNE

Les six grandes compagnies pharmaceutiques américaines font des profits exorbitants, en partie sur le dos des contribuables canadiens et québécois, selon une étude réalisée par le professeur de comptabilité de l'UQAM, Léo-Paul Lauzon.

Les six compagnies qui ont été passées à la loupe par M. Lauzon sont Bristol-Myers Squibb, Merck, Abbott Laboratories, Pfizer, Eli Lilly & Company et Schering-Plough. Ces sociétés ont toutes des filiales au Canada.

L'examen des résultats financiers de ces six sociétés effectué par M. Lauzon révèle que ces compagnies ont réalisé des profits nets combinés de 22,3 milliards\$ US au cours des trois dernières années.

Lors d'un entretien accordé hier à quelques journalistes, le professeur Lauzon a souligné que les six sociétés pharmaceutiques étudiées présentaient des états financiers outrageusement bons, au point où ces compagnies ont dû délibérément se créer des charges exceptionnelles pour réduire leurs bénéfices, estime-t-il.

«On revient au temps des réserves occultes», lance le professeur Lauzon, pour qualifier ces provisions exceptionnelles qui ont gonflé ces deux dernières années sans qu'on sache à quoi elles servaient, argue-t-il.

Léo-Paul Lauzon pense que ces sociétés

pharmaceutiques ont sans doute accumulé ces provisions pour moins attirer l'attention du nouveau président américain, Bill Clinton.

Les six compagnies étudiées par M. Lauzon ont réalisé globalement au cours des trois dernières années (1990 à 1992) des marges de profits nets variant de 16,1 à 18,2%, en incluant les charges exceptionnelles, et cela, en pleine période de récession. Sans les charges exceptionnelles, la marge de bénéfice net combinée des six sociétés aurait été de 22,2% en 1992.

Les six sociétés étudiées par le professeur Lauzon regorgent par ailleurs de liquidités, ce qui leur permet d'effectuer différents placements avantageux. Le ratio encaisse sur l'actif était de 13,1% pour les six sociétés combinées en 1992, alors qu'on observe habituellement des ratios de un ou deux pour cent pour les entreprises en général.

Le ratio de la dette à long terme sur l'actif n'est de son côté que de 4,2% pour ce même groupe d'entreprises, ce qui est minime.

Depuis trois ans, fait également remarquer Léo-Paul Lauzon, les six sociétés pharmaceutiques ont versé 52,2% de leur bénéfice net en dividendes, en plus de se livrer à des rachats importants de leurs actions. Il souligne aussi que les six compagnies paraissent se préoccuper bien plus de publicité que de recherche et développement.

Globalement, elles ont mis ces trois dernières années trois fois plus d'argent en mar-

keting et administration (plus de la moitié des sommes consacrées à ce poste sont uniquement destinées au marketing et à la publicité) qu'en recherche et développement.

Devant un tel constat, le professeur Lauzon estime que les gouvernements, qui cherchent tant au Canada qu'aux États-Unis à réduire leurs dépenses de services de santé, devraient s'attaquer sérieusement au problème du coût des médicaments brevetés, en réglementant leur prix.

M. Lauzon croit que le gouvernement canadien serait pleinement justifié d'agir ainsi parce que, évalue-t-il, «l'industrie du médicament est davantage du domaine public que privé».

Seulement au Québec, rappelle le professeur, le programme de remboursement des médicaments (assistés sociaux et personnes âgées) coûte des centaines de millions de dollars chaque année aux contribuables.

Le professeur Lauzon juge que les sociétés pharmaceutiques devraient de leur côté faire leur part en se contentant de profits «modérés et raisonnables».

Au Canada, le problème du prix des médicaments paraît particulièrement criant. Une étude effectuée par le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés révélait ce printemps que le coût de 105 des 177 médicaments les plus courants était supérieur au Canada que dans les sept autres pays industrialisés occidentaux.

La banque centrale retient son taux

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

La Banque du Canada retient le taux d'escompte, descendu hier à son plus bas niveau en 26 ans. En commandant, hier, une baisse de seulement 5 points du taux directeur, elle évite d'injecter à l'économie tout carburant qui viendrait attiser les attentes inflationnistes.

Le taux d'escompte est passé hier de 4,58 à 4,53%, un recul qualifié de symbolique. La baisse aurait été légèrement plus forte si la Banque du Canada n'avait pas appliqué les freins, a constaté Allan Yarish, économiste en chef de la Banque Royale. En fait, le taux sur les prêts au jour le jour de 4,38% et celui de 4,25% observé sur les bons du Trésor à trois mois militaient en faveur d'un repli plus substantiel.

C'est que l'économie canadienne vient d'afficher deux bons trimestres. «Compte tenu de la reprise économique et des faibles pressions inflationnistes, la Banque du Canada n'a pas nécessairement intérêt à ajouter d'autres stimulants voire à trop stimuler, au risque d'alimenter les pressions inflationnistes», a ajouté M. Yarish.

Selon l'économiste de la Royale, la Banque du Canada a fait ce qu'elle devait faire pour assurer la relance économique sans éveiller les pressions inflationnistes. «Sa politique monétaire s'inspire d'une vision à long terme de l'inflation. A moins que la reprise ne connaisse certains ratés - les indicateurs pointent plutôt en direction d'une accélération au deuxième semestre - la banque centrale va préférer attendre.»

M. Yarish entrevoit une baisse maximale d'environ 25 points du taux d'escompte au cours des prochains mois, sans plus. L'impact de cet assouplissement continu sur le loyer de l'argent au pays devrait donc être minime.

«Même si l'inflation maintient le cap des 1-2%, les attentes inflationnistes demeurent encore soutenues, ce qui se traduit par des taux d'intérêt de long terme élevés. Il est donc permis d'anticiper une diminution des taux de long terme, notamment au chapitre des prêts hypothécaires, au fur et à mesure que l'inflation confirmera sa trajectoire.»

L'écrasement de Djedda

Le SCFP exige une enquête indépendante

Ottawa (PC) — Le Syndicat canadien de la fonction publique, qui représente quelque 7000 agents de bord au Canada, a demandé au gouvernement, hier, de tenir une enquête séparée sur l'écrasement d'un DC-8 de National à Djedda, en Arabie Saoudite, en 1991.

Un rapport des autorités de l'aviation civile d'Arabie Saoudite, publié la semaine dernière, attribue à un mauvais entretien des pneus de l'avion l'accident qui a causé la mort de 261 personnes, dont les 14 membres canadiens de l'équipage.

Le rapport, rédigé avec l'aide d'enquêteurs du ministère canadien des Transports, signale que National a mis l'avion en service, en dépit de conditions dangereuses.

«Sans une enquête indépendante, les mêmes causes qui ont contribué à cet accident pourraient se présenter de nouveau», a noté la présidente de la section aéronautique du syndicat, Donna Hendrick, dans une lettre au ministre Pierre Clavé, responsable du Bureau de la sécurité dans les transports.

Selon la preuve présentée, au moins l'un des pneus a éclaté au décollage et les autres ont pris feu. L'incendie s'est répandu à l'avion, qui s'est écrasé 10 minutes après le départ.

Le rapport fait mention également du manque de communications entre les employés. Des témoins, par exemple, ont aperçu les flammes sous l'avion au décollage mais ils n'en ont pas prévenu le pilote.

Si le gouvernement canadien ne mène pas sa propre enquête dans cette affaire, menace le syndicat, alors c'est le syndicat qui le fera lui-même.

Des résultats encourageants

640 entreprises ont adhéré à la promotion Qualité-Québec

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

La promotion Qualité-Québec donne des résultats encourageants. Ceux qui y ont adhéré au cours de la première année de cette promotion ont vu leur chiffre d'affaires augmenter. On a constaté un accroissement des ventes, variant de 3 à 40%. Le résultat fut assez concluant, pour convaincre de grandes chaînes comme Métro, Provigo et IGA d'emboîter le pas, et des manufacturiers comme Saputo, Nabisco et Ault de faire de même.

La deuxième année de Qualité-Québec pourrait donc donner lieu à des résultats beaucoup plus tangibles et visibles sur les tablettes des grands magasins et dans leurs circulaires de publicité. Pour leur part, les principaux instigateurs de ce mouvement entendent continuer de profiter de toutes les occasions pour sensibiliser les consommateurs, qui à leur avis n'ont pas encore suffisamment le réflexe de l'achat chez nous. Les consommateurs sont en définitive les maîtres de la situation et peuvent le plus contribuer à convaincre les manufacturiers et les distributeurs d'emboîter le pas dans ce mouvement auquel ont déjà adhéré plus de 640 entreprises.

M. Claude Béland, qui demeure président de la Société de promotion Qualité-Québec, donnait hier matin une conférence de presse, entouré de deux autres promoteurs de la première

heure, MM. Jacques Proulx et Yvon Picotte, l'un président de l'UPA, l'autre ministre de l'Agriculture. On annonçait la tenue les 7 et 8 août à Dunham, au vignoble de l'Orpailleur, d'un événement baptisé «La clé des champs», une occasion de voir et d'acheter au moins 200 produits québécois et d'établir des contacts avec ceux qui les font.

Par exemple, de l'Abitibi-Témiscamingue, il y aura du caviar de Corégone; des herbes salées (produits de la mer) proviendront du Bas Saint-Laurent; Lanaudière présentera du sanglier et Les Laurentides du bison emballé sous vide. Mme Claudette Beuparlant de Québec montrera ses chapeaux de paille; la fête ne sera pas complète bien sûr sans de la crème glacée aux bleuets venant du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Il reste encore beaucoup de travail à faire pour corriger des situations considérées comme anormales, comme l'incapacité de trouver du jus de pommes québécois en Gaspésie, alors qu'on y offre du jus d'orange ontarien. Il faut que les distributeurs participent également à la démarche. Tout de même, M. Béland considère qu'avec près de 700 membres, Qualité-Québec représente déjà une grosse organisation, puisque plusieurs de ses membres, tels l'UPA, la Coopérative fédérée, etc. ont une présence très vaste.

Qualité-Québec a un secrétariat permanent de quatre personnes seulement. Son directeur général, M. Richard Messier, mentionne que

parmi les produits Qualité-Québec qui ont jusqu'à maintenant le plus profité de cette identification, il y a eu les tomates en serre et les produits de la santé Rolmex. Dans les boutiques San Francisco et ailleurs, on a remarqué qu'un consommateur qui hésite entre deux produits choisira dans 90% des cas celui du Québec, d'où l'importance de l'identification. C'est ce qui incite certainement une société comme Nabisco, bien connue pour ses céréales ontariennes, à identifier comme produit québécois ses condiments «Coronation» qui sont québécois.

Ce processus est toutefois assez long; il faut un minimum de trois mois entre la décision d'un fabricant de participer à Qualité-Québec et le moment où le produit est identifié comme tel sur les tablettes d'un magasin. Lorsqu'un manufacturier vend ailleurs qu'au Québec, il lui faudra parfois adopter deux types d'emballage. Dans le cas d'un distributeur, comme Ro Na, qui puise à un réseau d'au moins 150 manufacturiers, son adhésion à Qualité-Québec lui a permis jusqu'à maintenant de recruter une centaine de ses fournisseurs.

Actuellement, la norme pour être admis dans Qualité-Québec est d'avoir un contenu québécois de 50%, soit 50% du coût de revient. On tend à faire accepter d'autres normes. Par exemple, une pomme portant la marque Qualité-Québec pourrait avoir été conservée sous atmosphère contrôlée et présenter un certain degré de fermeté.

Quino sort du rouge

St. Catherines (PC) — Corporation SQUNO a annoncé hier une augmentation à la fois de son chiffre d'affaires et de son bénéfice net pour le deuxième trimestre de son exercice financier 1993, comparativement au même trimestre, l'an dernier. Le bénéfice net pour ce deuxième trimestre a été de 800 000\$ (4 cents par action), comparativement à une perte nette de 19 millions\$ pour le trimestre correspondant de l'an dernier. Le chiffre d'affaires trimestriel s'est élevé à 134,4 millions\$, en hausse de 26% comparativement à celui de 106,8 millions\$ pour la même période, l'an dernier. Le papier journal représente environ 90% du chiffre d'affaires total de QUNO.

Le Harvard français 1994

L'Agenda Harvard® International

Le choix des cadres et professionnels

- pour planifier votre temps
- différer le travail sans le retravailler
- faire le suivi du travail délégué
- relever directement les progrès... et plus encore!

Un rapport qualité/prix imbattable
Inventé et fabriqué au Québec par
L'Institut supérieur de gestion
à votre service depuis 20 ans

(819) 772-7777

© Marque déposée de l'Université Harvard

LES SPORTS

Jour de relâche

Dans le souvenir d'Anquetil

AGENCE FRANCE-PRESSE

Andorre — À cinq jours de l'arrivée, le Tour s'est accordé 24 heures de repos, hier, dans la Principauté d'Andorre. Piège ou récupération pour Miguel Indurain et ses rares adversaires ?

La légende du Tour glose encore sur cette journée de repos du Tour de France 1993. En Andorre, là aussi. Avec pour victime le Français Jacques Anquetil. Au lendemain de ce repos et d'un énorme méchoui, Anquetil avait manqué perdre le Tour dans la montée d'Envalira escaladée dès le départ. Aujourd'hui, le danger est moindre pour Indurain. A cause de la prudence naturelle du champion espagnol qui est allé rouler sur les routes andorranes, à cause aussi de l'absence d'adversaires à niveau.

Alvaro Mejia, ce Colombien méconnu est pointé à 3 min 23 sec. Zenon Jaskula, ce Polonais distancé de 4 min 45 sec songe surtout à rallier Paris malgré une douleur tenace au genou gauche. Il ne reste donc que Tony Rominger, seul rival digne d'intérêt aux yeux de Miguel Indurain.

«Attentif mais serein». La formule répétée par le Navarrais mériterait d'entrer dans le florilège des citations. Pourquoi Indurain serait-il inquiet ? Aucun coureur n'a paralysé de cette manière ses adversaires depuis Bernard Hinault, hormis le Laurent Fignon en 1984. En fait, l'Espagnol n'a plus à craindre que la chute ou la maladie, bien sûr, ou encore une hypothétique défaillance aujourd'hui sur les hauteurs du Pla d'Adet à 1607 mètres d'altitude.



TOUR DE FRANCE

Giants 8, Expos 3

À bout de souffle

MICHEL LAJEUNESSE
PRESSE CANADIENNE

San Francisco — À l'aide M. Duquette. Vos troupes manquent de souffle. Elles ont besoin de renfort.

Les Expos ont joué un autre match sans saveur, multipliant les bévues en défensive et ils ont été une proie facile pour les Giants de San Francisco qui les ont rossés 8-3, hier, à Candlestick Park.

Les qualités et les faiblesses des deux équipes ont été étalées au grand jour dans ce match. L'attaque des Giants n'a pas été ralentie même si Dennis Martínez était au monticule. Et la défensive du San Francisco a exécuté les bons jeux.

L'attaque des Expos ne s'est manifestée qu'en septième manche quand ils ont arraché trois points à la suite de cinq coups sûrs, dont quatre d'affilée contre Bill Swift (13-5) qui commençait à manquer de souffle. Sean Berry, Wil Cordero et Delino DeShields ont produit les points dans une cause qui était déjà perdue. DeShields frappait en lieu sûr dans un 20e match d'affilée, un nouveau record d'équipe.

Mais l'attaque des Giants avait déjà causé suffisamment de dommages. Les hommes de Dusty Baker ont pris une avance de 7-0 contre El Presidente. En cinq manches et un tiers, il a cédé sept points, dont six mérités, quand il a accordé neuf coups sûrs. En fin de huitième, les Expos ont fait cadeau d'un autre point aux Giants.

Veillée d'armes à Valenciennes

REUTER

Valenciennes — Jean-Pierre Bernès, le directeur général de l'Olympique de Marseille, sera confronté, aujourd'hui, à ses accusateurs dans le puzzle de l'affaire Valenciennes-OM.

Mais le juge Befy ne s'attend pas à un revirement spectaculaire du dirigeant marseillais, qui a toujours nié toute implication dans le scandale. Il multiplie les commissions rogatoires pour démentir les fils de ses indices matériels.

«C'est un réflexe d'organiser une confrontation quand des opinions divergent. J'attends que chacun clarifie sa position», a expliqué Bernard Befy. Dans l'entourage du bras droit de Bernard Tapie, on souligne que Bernès est «parfaitement déterminé et décidé» à ne pas céder aux pressions, «bien que très fatigué».

Le milieu de terrain marseillais Jean-Jacques Eydelie a affirmé avoir, à la demande du directeur général de l'OM, proposé de l'argent à trois joueurs de Valenciennes pour leur demander de «laisser filer» un match.

Marche ou crache



GILLES C. MARCOTTE

L'idée mûrissait, furieuse, rien de moins, à chaque pas hier matin, pendant ma demi-heure de marche dite dynamique. J'en ai même brûlé quelques STOP tellement je la ruminais intensément. Quand je suis rentré faire mon oeuf tourné, c'était décidé. J'ai vendus, sacrament. J'en peux pu.

La goutte de trop était tombée la veille. J'étais rentré tout doucement de cinq journées à la campagne, au gros ralenti, quand j'ai sursauté en apercevant voler dans mon parabrisse un morceau de papier. Non ce n'était pas une réclame pour quelque festival de couscous ni une invitation à un deux-pour-un dans quelque cinq à sept. Le document s'intitulait bel et bien: «Ville de Montréal, constat d'effraction. Voir renseignements à l'intérieur.»

A l'intérieur: le sale carbone d'abord, sous lequel le matricule 5070, qui s'était rué sur ma fidèle japonaise entre 8h15 et 8h23 précisément, se faisait un plaisir, je l'ai senti à la fermeté de la calligraphie, de m'annoncer que je devais 35 piastres à son employeur, «pour avoir laissé votre véhicule stationné dans...» et patati et patata. J'avais pourtant mis une pièce dans le parcomètre, il y en avait encore pour une bonne demi-heure. Sauf que j'avais oublié qu'entre huit et neuf, c'était interdit les lundis et jeudis. Banal incident, direz-vous, qui guette le «contidien» de maints automobilistes citadins. Pour moi, c'était un de trop. Non mais imaginez un instant: huit minutes. Le temps d'aller chercher du café au Van Houtte du coin, et voilà qu'un livreur de la contravention s'empresse de jouer du crayon. C'est pas vite à votre goût, ça. J'ai dû pincer le Marquis Grissom du secteur.

Voilà au moins qui nous rassure sur la vigilance et la vitesse de réaction de ces fonctionnaires. Je n'ai pas fait d'enquête pour voir si c'était un membre de la force constabulaire ou de l'armada des préposés au stationnement, mais félicitations, quoi qu'il en soit, à cet embusqué, à ce guérillero de l'asphalte, à ce sombre bipède à képi, pour son beau travail, qui m'a par ailleurs permis, soyons juste, de mettre en pratique les principes fraîchement acquis de la marche anti-stress et de la respiration par le ventre.

En revenant en ville, il arrive donc

qu'on se sente vite loin du charme de la pétanque, de l'aviron, du badminton, de la guimauve grillée et du grillon mélodieux, de ces petits plaisirs pris à la campagne, à l'abri de ces *gagsters*, ces p'tits drôles, qui à la sauvevite jouent de la gâchette sous nos essuie-glace. Ça fait que c'est assez, moi le char en ville, j'débarque au plus sacrant: qu'on me libère du cheval-moteur. Je chausserai l'espadrille. Le patin à roulettes à une lame s'il le faut, j'enfourcherai la bécane, je ferai même du pouce pour avoir le plaisir de montrer l'index à ces zélés de la confrérie des distributeurs de contraventions qui exercent leur métier avec la désinvolture et le discernement du colporteur.

Je cours me débarrasser de cet engin et je marche. Assez craché d'argent en stationnement. Tant qu'à cracher de quoi, aussi bien que ce soit le méchant. Je marche, c'est la vie, c'est la santé, puis tiens, un coup parti, j'arrête de fumer d'ici la fin de l'été. Ça va être du sport, mes amis, mais faut ce qu'il faut. Puis, pour la campagne, boff si je fais tout ça, je vais quasiment avoir les moyens d'y aller en taxi.

Avis donc aux magasins spécialisés dans les articles de randonnée pedestre: voiture japonaise, pas jeune, mais en bon état relatif, un peu poquée, un brin rouillée, ce qui fait qu'on peut la repérer à bonne distance et la laisser sans crainte un peu n'importe où, à échanger pour une demi-douzaine de Reebok et un vêtement de jogging. Pas trop fluorescent. Puis je prendrais bien un genre de képi avec ça, pour les jours de pluie...

O.K. Vite aux Annonces classées. Quoi, si peu? Un méchant spécial: trois lignes, environ 18 mots, 24\$ pour la semaine. Je vais prendre ça en double. «Voiture japonaise, pas jeune, mais... constables et petits bonhommes verts, s'abstenir.»

BASEBALL

HIER

LIGUE NATIONALE

Montréal 3, San Francisco 8
Colorado 6, Floride 3
Chicago 3, Cincinnati 8
Houston 1, Pittsburgh 2
St. Louis à Atlanta
New York à San Diego
Philadelphie à Los Angeles

LIGUE AMÉRICAINE

Minnesota 4, Detroit 3
Oakland 5, Cleveland 9
Seattle 9, New York 5
Kansas City 0, Baltimore 7
Californie 1, Boston 2
Toronto 1, Chicago 2
Milwaukee au Texas

LIGUE NATIONALE

New York (Gooden 8-10)	Kansas City (Haney 6-2)
à San Diego (Whitehurst 3-5)	à Baltimore (Mussina 11-4)
Montréal (Ruetter 1-0)	Seattle (Hanson 7-2)
à SF (Hickerson 4-1)	à New York (Key 12-2)
Colorado (Leskanen 1-2)	Californie (Finley 11-6)
à Floride (Rapp 0-2)	à Boston (Clemens 8-6)
Chicago (Guzman 8-7)	Minnesota (Tapani 4-11)
à Cincinnati (Rip 7-5)	à Detroit (Wells 9-5)
Houston (Kile 10-1)	Oakland (Welch 6-6)
à Pittsburgh (Cooke 5-5)	à Cleveland (Kramer 3-2)
St. Louis (Magrane 8-7)	Toronto (Morris 5-10)
à Atlanta (G Maddux 9-8)	à Chicago (Alvarez 8-5)
Philadelphie (Greene 11-3)	
à LA (Hershiser 7-8)	

LIGUE AMÉRICAINE

Baltimore	52	42	553	—
Toronto	52	43	547	1/2
New York	52	43	547	1/4
Boston	50	43	538	1 1/2
Cincinnati	50	44	532	2
Cleveland	45	49	479	7
Milwaukee	37	55	402	14

LIGUE NATIONALE

Section Ouest	G	P	Moy.	Diff.
Philadelphie	59	35	628	—
St. Louis	55	37	598	3
Montréal	49	45	521	10
Chicago	46	46	500	12
Pittsburgh	44	50	468	15
Floride	39	54	419	19 1/2
New York	30	62	326	28

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est	G	P	Moy.	Diff.
Baltimore	52	42	553	—
Toronto	52	43	547	1/2
New York	52	43	547	1/4
Boston	50	43	538	1 1/2
Cincinnati	50	44	532	2
Cleveland	45	49	479	7
Milwaukee	37	55	402	14

LIGUE NATIONALE

Section Ouest	G	P	Moy.	Diff.
Chicago	50	42	543	—
Texas	48	44	522	2
Kansas City	46	46	500	4
Seattle	46	48	489	5
Californie	44	48	478	6
Oakland	39	51	433	10
Minnesota	39	52	429	10 1/2

LES MENEURS

LIGUE NATIONALE	P	AB	P	CS	Moy.
Galaraga Col.	73	285	43	109	382
Merced Phil.	84	273	51	97	394
Kruk Phi.	88	306	65	107	350
Jheries STL.	87	340	56	117	344
Bonds SF.	91	315	74	108	343
Gwynn SD.	79	315	37	107	340
Glavin SF.	77	275	31	93	338
Grace Chi.	86	322	50	107	332
Gilkey STL.	71	288	54	94	326
RoThompson SF.	72	277	50	90	325

Points produits — Bonds, San Francisco, 74; Daulton, Colorado, 68; MaWilliams, San Francisco, 66; Galaraga, Colorado, 66; Bagwell, Houston, 63; Piazza, Los Angeles, 61; Coops SF. — Jeffries, St. Louis, 117; Latkin, Cincinnati, 111; Bagwell, Houston, 110; Galaraga, Colorado, 109; Butler, Los Angeles, 109; Bonds, San Francisco, 108; Grace, Chicago, 107; Kruk, Philadelphie, 107; Dykstra, Philadelphie, 107; Gwynn, San Diego, 107.

Doubles — Bichette, Colorado, 27; Biggio, Houston, 26; Dykstra, Philadelphie, 26; Gilkey, St. Louis, 25; Grace, Chicago, 24; Bonds, San Francisco, 24.

Triples — Coleman, New York, 8; Castilla, Colorado, 6; Morandini, Philadelphie, 6; DLewis, San Francisco, 6; Finley, Houston, 6; EYoung, Colorado, 5; Martin, Pittsburgh, 5.

Circuits — Bonds, San Francisco, 26; MaWilliams, San Francisco, 22; Justice, Atlanta, 21; Gant, Atlanta, 20; Bonilla, New York, 20; Wilkins, Chicago, 19; Piazza, Los Angeles, 18; Butts SF. — Coleman, New York, 38; DLewis, San Francisco, 31; Jeffries, St. Louis, 29; DeShields, Montréal, 28; Carr, Floride, 28; EDavis, Los Angeles, 25; Roberts, Cincinnati, 24; Dykstra, Philadelphie, 24; Nixon, Atlanta, 24; Lincecum (10 décisions) — Kile, Houston, 10-1, 909, 2-63; TGreene, Philadelphie, 11-3, 786, 3-61; Avery, Atlanta, 2-3, 769, 3-25; Burkett, San Francisco, 13-4, 765, 3-33.

LES MENEURS

LIGUE AMÉRICAINE	P	AB	P	CS	Moy.
Olerud Tor.	91	316	61	125	386
Gonzalez Tex.	79	299	61	91	361
O'Neill NY.	82	301	44	99	329
Hamilton Mil.	72	289	44	94	325
RHenderson Oak.	79	275	65	89	324
Lofton Cle.	87	340	65	109	321
Hatcher Bos.	83	309	49	98	317
McRae KC.	88	364	53	115	316
Phillips Det.	89	335	63	105	313
Mattings NY.	68	279	36	87	312

LES EXPOS

AB	PC	CS	PP	CC	BB	RV	Moy.
18. Alou, Moises	316	42	85	53	14	14	269
5. Berry, Sean	123	17	33	23	6	5	268
28. Bolk, Frank	179	23	40	24	4	4	223
15. Colburn, Greg	153	15	39	23	4	4	225
12. Cordero, Wilfredo	287	38	69	26	5	9	240
4. DeShields, Delino	335	48	100	17	2	28	299
24. Fletcher, Darin	191	11	52	28	3	0	272
7. Frazier, Lou	117	21	38	9	1	14	325
31. Shaver, Jeff	1	6	66	31	22	35	421
38. Martinez, Dennis	10	6	1302	48	36	74	331
3. Lincecum, Mike	294	39	76	26	3	13	269
35. McIntosh, Tim	21	2	2	2	0	0	495
2. Spahr, Tim	46	6	7	5	1	1	157
23. VanderWal, John	137	21	34	24	5	4	248
33. Walker, Larry	254	42	69	41	12	15	278

AU MONTICULE

AB	PC	CS	PP	CC	BB	RV	Moy.
22. Aldred, Scott	1	0	12	10	2	0	9 00
47. Barnes, Brian	2	4	3	74	37	34	9 48
13. Fassero, Jeff	5	1	6	21	14	29	59 202
16. Gardiner, Mike	2	3	0	380	20	18	21 474
34. Heredia, Gil	1	2	0	181	14	1	6 88
41. Hill, Ken	6	2	0	1042	31	42	51 287
38. Martinez, Dennis	10	6	1302	48	36	74	331
3. Lincecum, Mike	294	39	76	26	3	13	269
35. McIntosh, Tim	21	2	2	2	0	0	495
2. Spahr, Tim	46	6	7	5	1	1	157
23. VanderWal, John	137	21	34	24	5	4	248
33. Walker, Larry	254	42	69	41	12	15	278

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO: CA92-002043. DANS LA COUR MUNICIPALE, VILLE DE SAINT-AGATHE DES MONTS. Demanderesse, -vs- RICHARD LAVOIE, Défendeur. AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT donné que les effets mobiliers du défendeur, saisis en cette cause seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: comptoir de présentation vitré; lot de blouses; lot de jupes; lot de bermudas; lot de pantalons. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 19 juillet 1993. ETUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 987-7683.

COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 760-02-001825-905. P.F. DIEZEL INC., DEMANDERESSE, -VS- LES CONSTRUCTIONS MORITALE L.TÉE, DEMANDERESSE. Le 5 août 1993, à 11h00, à la place d'affaires du défendeur, au 10540 A rue Lamoureux, en la ville de Montréal-Nord, district judiciaire de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: rétrocamion sur chenil; Bulldozer Hewitt; automobile GMC rouge; Bulldozer sur chenil; remorque à roues, rouge. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 19 juillet 1993. ETUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 987-7683.

COUR SUPÉRIEURE, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-05-005623-937. AMERICAN EXPRESS CANADA INC., DEMANDERESSE, -VS- MICHEL LALONDE, DÉFENDEUR. Le 4 août 1993, à 13h00, au domicile du défendeur, au 2604 boul. Rome, en la ville de Brossard, district judiciaire de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: causerie fleure; lave-vaisselle General Electric; vaisselier 3 portes; ensemble patric; crédence à tiroirs. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 19 juillet 1993. ETUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 987-7683.

COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-02-000282-933. LES MODES LAMARIE INC., DEMANDERESSE, -VS- 2532-3775 QUÉBEC INC. & AL., DÉFENDEURS. Le 5 août 1993, à 13h00, à la place d'affaires du défendeur, au 374 rue Notre-Dame Ouest, en la ville de Montréal, district judiciaire de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: B.B.Q. & acc.; piscine hors terre & acc.; filtreur Swampig & acc.; T. Toshiba & acc.; Nintendo & acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 19 juillet 1993. ETUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 987-7683.

COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-02-005744-938. AIR CANADA, DEMANDERESSE, -VS- DONALD MILLER, DÉFENDEUR. Le 6 août 1993, à 12h00, au domicile du défendeur, au 726 rue Montée Gravel, en la ville de Ste-Dorothée, district judiciaire de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: B.B.Q. & acc.; piscine hors terre & acc.; filtreur Swampig & acc.; T. Toshiba & acc.; Nintendo & acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 19 juillet 1993. ETUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 987-7683.

COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-05-005690-823. HEMLOCK TAXI LTÉE LTD, AVIS est par les présentes donné que HEMLOCK TAXI LTÉE LTD, a déposé auprès du Directeur, Direction des Corporations, Consommation et corporations, une déclaration d'intention de dissolution conformément aux dispositions de l'article 204 de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes et qu'elle déposera ses clauses de dissolution des qu'elle aura satisfait aux exigences de la Loi. Le siège social de la société est situé au 5886 rue Bannantyne, en la ville de Verdun, Province de Québec, H4H 1H3. Signé, à Verdun, le cinquième jour de

COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-05-011547-815. LUCIANO IERMIERI, PIERRE JAFFRE, JEANNINE BREDELEUX, FERNAND LAROCHE, GEORGES ETIENNE LAVALLÉE, LUC LELIEVRE, PIERRE LEMAY, MONIQUE LEFEBVRE-LEMAV, EDNA LEVAC, REJEANNE LÉVESQUE, FRANÇOIS LOUARN, CLARA LOWENGER, WALTER MOFFAT, BEATRICE PICARD, ROMUALD PRÉVOST, JEAN-PAUL RENAUD, MAURICE SANSOUCY, FERNAND SAVARIA, TEND GERARD ORFEO VINCENT, MARIA CHRISTINA HERTOG VINCENT, HNAT WALKOVICH.

PRENEZ AVIS que vos procureurs ont cessé de vous représenter dans chacune de ces instances où vous vous êtes portées parties demanderesse. Vous êtes donc mises en demeure, par les présentes, de vous constituer un nouveau procureur ou de produire un acte de comparution personnelle dans les trente (30) jours de la publication du présent avis. Une copie de cet avis a été remise au greffe. Nous désirons toutefois vous informer que vos dossiers sont physiquement en la possession de Me Claude Masse au 5502, rue Des Ormeaux à Montréal suite aux instructions données en ce sens par le syndic du Barreau du Québec. Toutefois, Me Claude Masse n'a pas comparu pour vous dans ces instances.

À défaut par vous d'obtempérer à l'avis ci-dessus en demeure dans le délai imparti, les défenderesses dans chacune de ces instances, après avoir fait enregistrer défaut, pourront demander le rejet des demandes, avec dépens.

MONTRÉAL, ce 5 juillet 1993

GEOFFRION JETTÉ, Procureurs de la défenderesse LA COMPAGNIE BORDEN LIMITEE 1000 de la Gauchetière Ouest Bureau 2900 MONTRÉAL, Québec H3B 4W5 Tél: (514) 871-2800

Cet avis est publié suite à l'autorisation accordée par un juge de la Cour Supérieure du district de Montréal, le 4 juin 1993.

LALONDE, DÉFENDEUR. Le 4 août 1993, à 13h00, au domicile du défendeur, au 2604 boul. Rome, en la ville de Brossard, district judiciaire de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: causerie fleure; lave-vaisselle General Electric; vaisselier 3 portes; ensemble patric; crédence à tiroirs. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 19 juillet 1993. ETUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 987-7683.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR PROVINCIALE, NO: 705-2712667-926. LE PERT COMPTANT, DÉFENDEUR, saisis en cette cause, consistant en: 1 sac à main noir Zilli approx. 10" X 5" confectionné en peau de crocodile plus sac matériel Cesare Paciotti Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 19 juillet 1993. ETUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 9

• LE DEVOIR •

LE MONDE

P E R S P E C T I V E S

A total mess

La contestation juridique s'ajoute aux armes déjà déployées par les «eurosceptiques» anglais

Le gouvernement britannique a entamé hier des tractations en coulisses pour éviter d'être mis en minorité jeudi aux Communautés à l'occasion du vote sur la «charte sociale» du traité de Maastricht. Les chefs du Parti conservateur tentent de ramener dans le rang les frondeurs qui menacent de faire cause commune avec les travaillistes pour bloquer la ratification du traité et de se rallier les partis minoritaires. Le document européen autorise la Grande-Bretagne à ne pas adhérer à son volet social mais les travaillistes ont introduit un amendement exigeant du gouvernement de s'y plier.

LE MONDE

«Jeu, set et match pour la Grande-Bretagne!» En lançant cette phrase, d'un air triomphant, à Maastricht, en décembre 1991, John Major, fort des exemptions obtenues en faveur de son pays, faisait preuve d'un optimisme bien audacieux. C'est aujourd'hui son seul viatique dans l'interminable course d'obstacles qu'est devenue la ratification du traité d'Union européenne.

Car le plus récent épisode de la guerre d'usure menée par les «eurosceptiques» contre le traité place la Grande-Bretagne dans une situation juridique que l'Allemagne connaît déjà. Celle-ci, bien qu'elle ait ratifié le traité attend en effet, pour l'automne, la décision de la Cour de Karlsruhe sur la constitutionnalité des «transferts de souveraineté», en matière de politique monétaire, étrangère et de défense. Lord Rees-Mogg, l'ancien rédacteur en chef du *Times* qui est à l'origine de la saisie de la Haute-Cour de Londres, fait ouvertement front commun avec les «eurosceptiques» allemands en espérant que dans les deux pays «le droit» l'emportera. Soutenu financièrement par le milliardaire franco-britannique James Goldsmith, il repousse au projet de ratification de n'englober ni le volet social de Maastricht ni celui portant sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

C'est donc pour «défendre la souveraineté» d'un Parlement auquel serait, selon lui, soumis un projet de ratification croulion, que Lord Rees-Mogg prétend se battre. Il refuse les accusations de ceux qui lui reprochent de mener un combat de retardement alors même qu'une majorité parlementaire existe en faveur de la ratification.

Le gouvernement britannique estime, pour sa part, qu'il n'est contraint que de présenter un projet de ratification mettant en conformité la législation britannique avec les dispositions du traité de Maastricht qui sont contraignantes. La Haute-Cour devra trancher: cela lui prendra au mieux quelques jours, au pire plusieurs mois, retardant d'autant la ratification finale.

En attendant, le premier ministre britannique devra affronter jeudi une nouvelle tempête parlementaire: une alliance contre nature, regroupant, par tactique, sur le chapitre social du traité, les conservateurs «eurosceptiques» et l'opposition travailliste et libérale, pourrait mettre en minorité le gouvernement.

La majorité de M. Major n'étant que de dix-huit voix, la défection d'une dizaine de conservateurs suffirait à placer une nouvelle fois le premier ministre dans une position délicate, même s'il ne cesse de répéter que ce scrutin ne peut être assimilé à un vote de censure du gouvernement. Les négociations de couloir, notamment avec les députés unionistes de l'Ulster, qui pourraient être intéressés par un accord avec le gouvernement, se poursuivront jusqu'à jeudi dans une atmosphère d'intrigue et de bluff, comme le souligne le *Financial Times*. A l'évidence, pour M. Major, la partie s'annonce encore longue.

JAPON

Miyazawa est prêt à démissionner

Tokyo (AFP) — Le premier ministre japonais Kiichi Miyazawa a clairement laissé entendre hier qu'il comptait démissionner, tandis que les pressions pour qu'il se retire se sont multipliées au sein même du parti libéral démocrate, à la suite de la quasi-défaite électorale de dimanche.

Lors d'une réunion des instances dirigeantes du parti, hier après-midi, M. Miyazawa a indiqué qu'il n'avait pas l'intention de s'accrocher au pouvoir. «J'ai déjà pris une décision», a-t-il déclaré.

Tandis que l'ancien ministre des Transports Shintaro Ishihara estimait qu'il devait abandonner ses fonctions, M. Miyazawa a répondu: «Il est naturel pour moi de respecter l'opinion des membres du parti».

La télévision japonaise estimait hier qu'il pourrait annoncer sa démission demain. En signe de protestation contre le retard pris dans l'annonce de cette démission, le ministre des Postes et télécommunications Junichiro Koizumi a présenté sa propre démission hier.

Des solutions au rabais qui coûteront cher

L'ambassadeur de Bosnie-Herzégovine à l'ONU dénonce la pingrerie de la communauté internationale

La reprise des pourparlers de Genève sur la Bosnie-Herzégovine, prévue pour aujourd'hui, a été remise à samedi, a-t-on appris de source diplomatique. Pendant ce délai de trois jours, les deux co-présidents de la Conférence de paix, MM. David Owen et Thorvald Stoltenberg, tenteront de convaincre le président bosniaque Alija Izetbegovic, qui pose des conditions à sa participation aux négociations, de venir à Genève. Le gouvernement bosniaque a élaboré un plan de paix pour répondre au projet serbo-croate de partition de la Bosnie. Au cours d'un entretien avec LE DEVOIR, l'ambassadeur de Bosnie auprès des Nations unies, M. Mohamed Sacir Bey a exposé les grandes lignes de ce plan et les raisons du découragement des Bosniaques.

SYLVIA TRAMIER
LE DEVOIR

Parce qu'elles veulent encore croire à la viabilité d'une société multi-ethnique, les autorités bosniaques rejettent le plan de partition de la Bosnie sur des critères ethniques, avancé par les Serbes et les Croates. «Notre vision de la Bosnie, c'est une fédération composée d'entités découpées selon des critères géographiques, historiques et économiques», dit M. Sacir Bey, parce que nous croyons très profondément au concept d'une société multi-ethnique en Bosnie.

Mais c'est avec le plus grand scepticisme que les Bosniaques envisagent les négociations de Genève: «A l'heure actuelle, en réalité aucun plan n'a la moindre chance de réussir. Pas même un plan serbe, car on n'a aucune garantie que les Serbes eux-mêmes le respecteraient. Les Serbes ont toute liberté en ce moment pour faire semblant de négocier, pour faire traîner les négociations en longueur et écarter ainsi toute menace d'intervention étrangère», dit M. Sacir Bey.

Le président bosniaque, M. Alija Izetbegovic a appelé hier à une intervention internationale pour empêcher les Serbes qui font le siège de Sarajevo d'investir la ville. L'assaut lancé par les Serbes samedi dernier sur le mont Igman, en surplomb de Sarajevo «laisse présager une attaque générale sur la ville», prévient M. Izetbegovic dans une lettre adressée au commandement militaire de l'ONU.

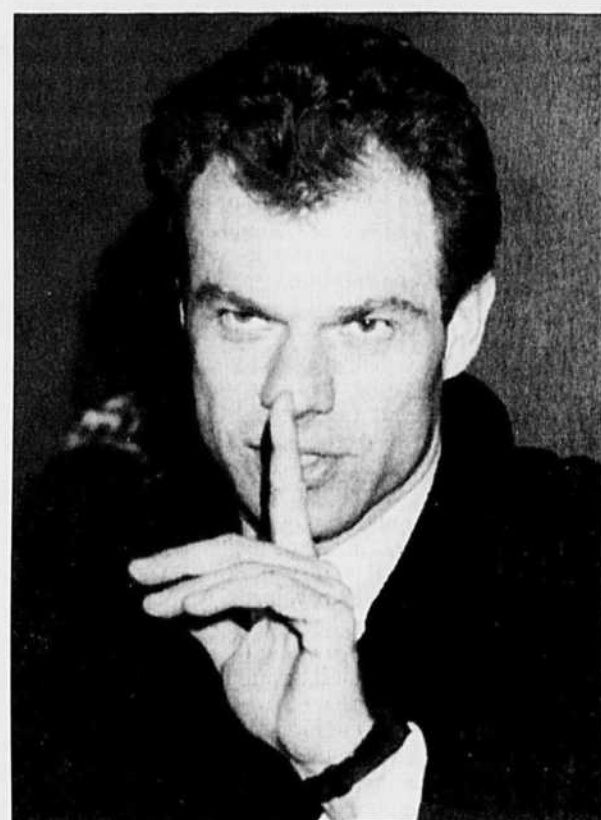
«Le président Izetbegovic ira négocier à Genève sous certaines conditions, dit l'ambassadeur auprès de l'ONU, M. Sacir Bey. Il faut d'abord qu'un cessez le feu soit

conclu et qu'il entre en vigueur; il faut que l'aide humanitaire puisse être acheminée sans encombre; et enfin que la communauté internationale s'engage à garantir l'application d'un accord si l'on parvient à en signer un. Sans quoi, les négociations ne seront qu'un exercice destiné à retarder toute solution.»

Les autorités bosniaques savent qu'elles ne disposent pas de grands atouts pour peser dans la négociation: «Nous avons le droit et la morale de notre côté», dit M. Sacir Bey. Mais il craint fort qu'en l'absence d'une volonté de la communauté internationale d'affronter les Serbes, ce sera bien insuffisant. «La communauté internationale a agi dans la crise bosniaque avec pingrerie. C'est comme acheter une paire de chaussures bon marché: elles s'usent plus vite et il faut les remplacer. Et cela finit par coûter cher. En privilégiant des solutions au rabais, la communauté internationale et en particulier l'Occident, ont trahi les valeurs de nouvel ordre international, de droits de l'homme, de pluralisme politique, qu'ils préchent.»

M. Sacir Bey considère que la communauté internationale a désavoué ses propres règles en permettant qu'un pays membre de l'ONU, la Bosnie, soit mis en pièces. «Bien des pays regardent ce qui se passe et se demandent à quoi bon être membre de l'ONU, à quoi bon restreindre volontairement sa souveraineté si en fait, la décision de défendre cette souveraineté est prise en fonction d'intérêts stratégiques politiques occidentaux. Au Koweït, il y avait un intérêt stratégique, le pétrole. Pas en Bosnie.»

Pourtant l'ambassadeur bosniaque croit que la communauté internationale pourrait amèrement regretter d'avoir laissé fouler aux pieds les principes démocra-



L'ambassadeur Mohamed Sacir Bey

tiques. «Si on permet au modèle de fascisme à la Milosevic (le président de Serbie) de triompher en Serbie et en Bosnie, les conséquences seront tragiques pour l'Europe. Que l'on se rappelle Mussolini, qui était arrivé au pouvoir 12 ans avant Hitler. La victoire du fascisme en Bosnie va encourager d'autres fascismes, et tous les despotes qui attendent leur heure.

Consternation en Italie

L'ex-président du groupe ENI est trouvé mort dans sa cellule

Milan (AFP) — Le suicide probable de l'ancien président du groupe public énergétique ENI, Gabriele Cagliari, hier matin dans sa cellule de la prison San Vittore à Milan, a provoqué la consternation en Italie en relançant le débat sur la responsabilité judiciaire dans les affaires de corruption. Gabriele Cagliari était incarcéré pour corruption aggravée.

La célérité avec laquelle les hommes politiques ont réagi à sa mort, illustre l'aspect sensible de ces dossiers, qui éclaboussent depuis un an et demi la classe politique. Parti socialiste italien (PS) et Démocratie chrétienne (DC) en tête, et plus encore les grands groupes industriels, publics et privés. Il n'est pas une semaine sans qu'un patron d'entreprise ou un haut dirigeant de sociétés ne soit convoqué au palais de Justice ou jeté en prison.

Gabriele Cagliari, 67 ans, avait été arrêté, puis placé en détention préventive, le 9 mars dernier, alors qu'il était président du deuxième groupe nationalisé italien. Il avait autorisé le versement de plusieurs milliards de lires de pots-de-vin, en particulier au PSI, l'ENI (Institut national des hydrocarbures) étant considéré comme sa pompe à finances. A ce poste, il avait succédé à l'ancien ministre socialiste du Budget, Franco Reviglio, qui avait été accusé à la démission après l'ouverture d'une information judiciaire à son encontre.

Le même jour, le président de la filiale du groupe Nuovo Pignone, (turbines à gaz) Franco Ciatti était également arrêté et incarcéré. Trois jours plus tard, trois autres dirigeants de filiales tombaient à leur tour dans les mailles de la justice. Entré à l'ENI en 1955, avant d'accéder à sa prési-

ce en 1989, Gabriele Cagliari avait accepté — en partie — de «coopérer» avec les juges, une attitude qui vaut aux intéressés d'être ensuite assignés à résidence, voire relâchés.

Lors d'un interrogatoire le 28 avril, il aurait admis que l'ENI avait versé 18 millions de dollars aux partis politiques, soit deux tiers pour le PSI et un tiers pour la DC, dans les années 70, sans exclure que le montant des pots-de-vin ait pu être supérieur. Il avait toutefois été maintenu en détention pour les besoins d'une enquête particulièrement complexe sur une joint-venture créée par l'ENI et le groupe privé Ferruzzi-Montedison.

La mort brutale de Gabriele Cagliari a jeté la consternation dans le pays. M. Cagliari a succombé à un infarctus. Comme il avait la tête dans un sac plastique, une autopsie a été ordonnée pour déterminer les causes exactes de sa mort.

Pour l'ancien secrétaire national du PSI, Bettino Craxi, visé par une quinzaine d'informations judiciaires, Gabriele Cagliari a été «victime de l'abus du pouvoir judiciaire». Le président du PSI, Gino Giugni, a déploré qu'il ait dû subir «quatre mois de détention préventive sans la moindre condamnation», tandis que le ministre des Transports, Raffaele Costa (libéral), jugeait «urgent» de revoir les textes sur cette disposition du Code de procédure pénale.

Soulignant que «beaucoup de gens meurent en prison», le responsable du groupe parlementaire de la Ligue lombarde, Francesco Speroni, a exprimé ses craintes que la mort de Gabriele Cagliari ne freine les enquêtes sur «Mani pulite».

HAÏTI

Aristide rencontrera le patronat

Port-au-Prince (AFP) — Quelque 70 représentants des organisations patronales haïtiennes rencontreront demain et vendredi, à Miami, le président Jean-Bertrand Aristide, autour du thème de la «relance économique» dans le pays, a-t-on appris hier de source patronale à Port-au-Prince.

La réunion se déroulera à l'invita-

tion du père-président. Elle réunira également des hommes d'affaires américains et des représentants de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International, de la CEE et de l'Agence américaine pour le développement international.

Parmi les participants américains, figurent le représentant démocrate du Michigan, John Conyers, et

Marc Rosenberg, directeur du Centre latino-américain et professeur à l'Université de Floride.

Le coordonnateur de cette rencontre est M. Robert Malval, un homme d'affaires de 50 ans dont le nom est le plus souvent cité comme nouveau premier ministre haïtien dans le cadre de l'application de l'accord de Governors Island.

P R O C H E - O R I E N T

Yasser Arafat en question

Ironiquement, les griefs pleuvent sur le chef de l'OLP au moment précis où Israël semble avoir engagé des négociations secrètes avec la centrale palestinienne

LE MONDE

L'OLP et son chef traversent une mauvaise passe. Non seulement la centrale palestinienne affronte, ces temps-ci, des difficultés inhabituelles, mais en outre, Yasser Arafat est désormais en butte aux critiques à peine dissimulées d'une partie de ses troupes. Elles lui reprochent d'une part de pratiquer des méthodes peu démocratiques, d'autre part de n'avoir rien obtenu des négociations de paix engagées avec Israël voilà bientôt deux ans.

Que le comité central du Fath ait réclamé des réformes le mois dernier, passe encore. Que les principales organisations de l'opposition palestinienne aient fait chorus, c'est leur rôle. Mais aujourd'hui il y a

plus grave. Le vieux «sage» de Gaza, Haïdar Abdel Chafi, chef de la délégation aux pourparlers bilatéraux de Washington, réclame une direction collégiale pour l'OLP. Faute de quoi, prédit-il sombrement, «nous allons commencer à nous entre-déchirer». «Je ne vois pas, ajoute-t-il, comment les choses pourraient continuer si Arafat détient seul le pouvoir de décision.»

Ce n'est certes pas la première fois que le leader palestinien est mis en cause par les siens. Son autoritarisme (au demeurant bien réel) a souvent été dénoncé par le passé, en privé comme dans différentes instances du Fath ou de l'OLP. En habile stratège, il avait cependant toujours réussi à refaire l'unité autour de lui.

Aujourd'hui, et pour la première fois, les

critiques publiques, émanent d'un leader modéré, fort respecté dans les territoires occupés et non plus seulement des responsables de l'«extérieur» — des hommes dont les reproches expriment souvent des querelles de clans. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si leurs voix se font entendre de plus en plus fort depuis la crise du Golfe, c'est-à-dire depuis que les riches monarchies pétrolières arabes ont cessé de financer l'OLP pour la «punir» de son attitude favorable à l'Irak. Ces représailles financières affectent aussi, dans leur vie quotidienne, les dizaines de milliers de «Palestiniens de l'intérieur» qui émergeaient au budget de la centrale. Leur désarroi les rend d'autant plus vulnérables à la surenchère des mouvements fondamentalistes hostiles au proces-

sus de paix, une surenchère qui se nourrit de l'immobilisme diplomatique actuel.

Ironie de l'Histoire: cette pluie de griefs — des femmes viennent de manifester à Damas pour protester contre l'arrêt des aides versées par l'OLP — arrive au moment précis où Israël semble avoir engagé des négociations secrètes avec la centrale palestinienne, indispensable garante de tout futur accord de paix.

M. Arafat a eu certes le mérite, que ses détracteurs d'aujourd'hui lui reconnaissent alors, d'engager les Palestiniens dans les pourparlers de paix avec Israël. S'il veut survivre à son poste, il lui faudra sans doute promouvoir un aggiornamento au sein d'un mouvement dont il vante les vertus démocratiques sans beaucoup les pratiquer.

E N B R E F

«UNE LÉGENDE» À LA TÊTE DU FBI

Washington (Reuter) — Bill Clinton a nommé hier le juge fédéral Louis Freeh à la tête du FBI, en remplacement de son ancien directeur, William Sessions, limogé la veille. Louis Freeh, âgé de 43 ans, s'est taillé une solide réputation de défenseur de l'ordre dans la juridiction de New York, où il s'est consacré à la lutte contre le crime organisé. Aujourd'hui, je suis heureux de nommer à la direction du FBI une légende de la défense de l'ordre, le juge Louis Freeh», a déclaré le président américain, au cours d'une conférence de presse dans les jardins de la Maison-Blanche. Le choix de Louis Freeh a été approuvé par les responsables de l'administration judiciaire et d'anciens procureurs, qui estiment que l'arrivée du juge à la tête du Bureau fédéral d'investigation sera synonyme de relève morale. Louis Freeh est décrit par plusieurs avocats comme un homme simple, sans prétentions excessives. La veille, Bill Clinton avait annoncé le renvoi de William Sessions parce que de «graves questions» se posaient concernant son comportement éthique. Il était notamment accusé de mauvaise gestion et de dépenses injustifiées.

UNE TOURNÉE ANTI-NUCLÉAIRE

Washington (AP) — Une délégation conduite par le sous-secrétaire d'Etat américain pour la sécurité internationale, Lynne Davis, a entrepris une tournée dans cinq pays d'Europe et d'Asie pour obtenir qu'ils s'associent à une interdiction de tous les essais nucléaires. Cette mission fait suite à la décision prise le 3 juillet par le président Clinton de suspendre les essais américains pendant au moins 15 mois. L'accord de la France est considéré comme très probable mais pas encore acquis: le président Mitterrand a pris position en faveur d'une interdiction, mais des réserves pourraient être émises par le nouveau gouvernement conservateur. Les autres membres européens du club nucléaire, la Grande-Bretagne et la Russie, devraient accepter sans difficulté la conclusion d'un traité. Les conversations prévues à Pékin risquent d'être plus délicates: la Chine n'a procédé depuis septembre à aucun essai d'arme nucléaire mais sa position sur une interdiction totale demeure mal définie.

IRAK: SANCTIONS MAINTENUES

New York (AFP) — Le Conseil de sécurité s'approprie aujourd'hui à maintenir l'embargo imposé à l'Irak, malgré le compromis qui semble avoir réglé provisoirement la crise entre l'ONU et Bagdad, à propos du contrôle à long terme du potentiel militaire irakien, a-t-on indiqué hier de sources diplomatiques. L'Irak ne s'étant pas pleinement conformé à toutes les exigences du Conseil de sécurité, il est exclu qu'une levée des sanctions — même partielle — soit envisagée pour le moment. Le «compromis technique» obtenu lundi à Bagdad par le chef de la commission spéciale chargée du désarmement irakien, Rolf Ekeus, a suscité l'espoir chez les Irakiens d'un assouplissement des sanctions, qui frappent durement leur économie. Selon des sources diplomatiques, le compromis implique la mise en place de caméras de surveillance dans deux sites d'essai de fusées près de Bagdad. L'ONU veut contrôler en permanence ces installations pour s'assurer que les Irakiens n'y développeront pas de missiles d'une portée supérieure à 150 km.

LES ARMES: UN MARCHÉ QUI FLUCTUE

Washington (AFP) — Les ventes d'armes de la Russie au tiers monde ont été en 1992 vingt-cinq fois inférieures à leur niveau record d'il y a six ans, selon un rapport du Congrès cité hier par le *New York Times*. Ce rapport conclut que les États-Unis restent le premier marchand d'armes au tiers monde avec 57% du marché et que l'Arabie Saoudite est de loin le plus gros acheteur de matériels militaires avec un tiers des achats. La Russie a vendu en 1992 pour 1,3 milliard \$ d'équipements, une chute impressionnante par rapport aux 28,8 milliards de transactions de 1986. En dépit de cette diminution, Washington a maintes fois appelé Moscou à la retenue. Les États-Unis ont de leur côté vendu en 1992 dix fois plus que Moscou avec 13,6 milliards \$. Toutefois, le niveau général des ventes d'armes vers le tiers monde en 1992 est en repli de 20% par rapport à l'année précédente.

DÉCOUVERTES

LE DEVOIR, LE MERCREDI 21 JUILLET 1993

EN BREF

VERS UNE CIA TECHNOLOGIQUE?

Québec — Promouvoir la R-D ne suffit pas, le Québec devrait créer une agence de renseignement scientifique et technologique, à l'exemple de la CIA, et «espionner» ce qui se fait ailleurs pour ensuite l'utiliser à ses propres fins. Car trop d'entreprises ne savent pas adapter les technologies qu'elles importent, les rendant ainsi peu rentables. C'est l'étonnante réflexion que livrait récemment Marcel Risi, pdg du Centre québécois de valorisation de la biomasse, une corporation du gouvernement du Québec qui agit comme un mécanisme de courtage: son rôle consiste essentiellement à réunir des partenaires (entreprises, universités, ministères) pour réaliser le montage financier et technique de projets de R-D, dans le domaine de la valorisation de la biomasse. Au terme de la seconde année de son plan quinquennal, l'action du CQVB aura permis d'amorcer 59 projets et d'engager près de 21,2 millions \$ en activités de R-D orientées vers l'innovation technologique. Ces résultats sont qualifiés «d'extrêmement stimulants», et prouvent que la concertation est non seulement possible mais rentable. Par ailleurs, M. Risi a dit de pas croire au tri à la source des déchets urbains, puisqu'à peine 5% des citoyens se donnent la peine de trier les différents types de déchets. En matière d'énergie, il déplore qu'on ne sache pas faire avec la forêt autre chose que la coupe de bois et la fabrication de papier. Le CQVB est donc prêt à recommander la mise à l'essai de petites centrales thermiques d'une capacité de cinq à dix mégawatts, réparties sur tout le territoire, pour générer de l'électricité d'appoint à partir de résidus du bois.

CONFÉRENCE DE L'OMS SUR L'AVENIR DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Genève (AFP) — Des spécialistes de la santé publique venus du monde entier sont réunis cette semaine à Genève pour «sonder l'avenir» dans le domaine de la santé, sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). A l'ouverture de ce forum, l'OMS a tracé les perspectives des systèmes de santé des différents groupes de pays. Dans les pays développés, l'objectif sera d'endiguer l'escalade des dépenses de santé. Pour l'Europe orientale et l'ex-Union soviétique, il s'agira de restructurer l'ensemble du système de santé publique et de mettre en place un concept entièrement nouveau d'assurance-maladie. Enfin, les pays en voie de développement auront à faire face au double fardeau des maladies tropicales «traditionnelles» et des maladies «nouvelles» que sont le cancer, les maladies cardio-vasculaires et le sida.

SOMMET SOLAIRE MONDIAL D'ICI À 1997

Quelque cent cinquante experts des énergies renouvelables, venus du monde entier, se sont réunis au palais de l'UNESCO, à Paris, la semaine dernière. Ils étaient chargés de préparer le terrain du prochain «sommet solaire mondial», qui doit se tenir entre 1995 et 1997. La première réunion internationale consacrée à l'énergie solaire avait eu lieu au palais de l'UNESCO à Paris, en 1973, quelques mois avant le premier choc pétrolier. «L'énergie solaire devrait être au cœur des réunions internationales au même titre que la dette ou le libre-échange», a martelé pendant la réunion de la semaine passée Ould Abdallah, représentant mauritanien à l'ONU. De telles déclarations de principe ne résolvent pas toutefois les problèmes énergétiques du tiers-monde, qui n'a souvent pour toute ressource que l'ane et le bois de feu. Le nucléaire, c'est entendu, n'est pas pour les pauvres. Le géothermique n'est rentable qu'en de rares points du globe. Quant au solaire proprement dit, il suppose un investissement de départ que la plupart des pays démunis ne peuvent fournir. D'où les trois résolutions adoptées à l'issue de la réunion de l'UNESCO. La première plaide pour l'électrification rurale, seule capable d'apporter l'eau et l'hygiène en brousse. La deuxième résolution s'applique en particulier au développement de l'Afrique, le continent le plus démuné à cet égard. La troisième, appelée «Energie solaire pour la paix», envisage un programme d'adduction d'eau au Proche-Orient, afin d'éviter un nouveau conflit entre Israël et les pays arabes, ou entre la Turquie et l'Irak. (Le Monde)

Plusieurs spécialistes considèrent que nos intermédiaires oniriques ne sont que le fruit d'une stimulation simultanée et aléatoire de différentes régions du cerveau.



ILLUSTRATION THE NEW YORK TIMES VICTORIA ROBERTS

Les yeux qui piquent

L'interprétation des rêves, revisitée par le Centre d'étude sur le sommeil de l'hôpital du Sacré-Coeur

Le rêve: expérience mystique, manifestation de l'inconscient ou maladroite balbutiement sensoriel issu du cerveau? Le Dr Tore Nielsen, psychologue du Centre d'étude sur le sommeil, tente d'y voir clair. Son plus récent objet de recherche: le cauchemar.

MARC THIBODEAU

En quête d'inspiration, Salvador Dali avait mis au point une technique fort particulière. Le peintre s'endormait avec, dans une main, une cuillère, placée au-dessus d'une plaque métallique. Lorsque le sommeil survenait, le relâchement résultant des muscles lui faisait échapper la cuillère. Il prétendait qu'entre le moment où l'ustensile avait quitté sa main et le moment de l'impact qui le réveillait, une multitude d'images surréalistes lui avait été rendue disponible.

Plus préoccupé de cerveau que d'esthétique, le psychologue et spécialiste du rêve du Centre d'étude sur le sommeil de l'hôpital du Sacré-Coeur de Montréal, le Dr Tore Nielsen, souligne que ces brefs rêves qui surviennent immédiatement au début du sommeil sont riches d'enseignement. Baptisés «rêves d'éveil», ces songes ont le mérite de la simplicité. Contrairement aux rêves normaux, ils ne sont souvent en effet issus que d'une seule modalité sensorielle, par exemple visuelle ou auditive. En les étudiant, il est possible d'identifier les changements physiologiques qui correspondent à chaque modalité et ainsi de «décorifier» le rêve. «A partir de ces observations», souligne le Dr Nielsen, nous espérons pouvoir comprendre les mécanismes exacts de génération des rêves.

Les travaux de l'équipe du Dr Nielsen représentent une nouvelle étape dans la longue quête entreprise pour percer les mystères du rêve. A l'époque «préscientifique», le rêve était perçu comme une manifestation, hostile ou favorable, de puissances divines ou démoniaques. Avec l'avènement des modes de pensée associés à la science naturelle, le caractère mythologique du rêve a rapidement été éliminé. Du même coup, une nouvelle explication s'imposait.

Sigmund Freud, dans son célèbre ouvrage intitulé *L'interprétation des rêves*, publié au tournant du siècle, a redonné au rêve ses lettres de noblesse. Pour le père de la psychanaly-

se, le rêve constituait en effet «la voie royale qui conduit à l'inconscient». Sommairement, sa théorie reposait sur l'hypothèse que les rêves sont l'expression codifiée des désirs refoulés de l'individu.

Sommeil paradoxal

Les intuitions de Freud ont posé les jalons de la recherche actuelle sur le rêve, et ont inspiré de nombreuses études physiologiques qui aujourd'hui nous permettent d'avoir une meilleure compréhension de son expression biologique. Ainsi, en 1952, Aserinsky et Kleitman constataient la présence chez les dormeurs de périodes de mouvements oculaires rapides qu'ils désignèrent comme la manifestation extérieure la plus évidente de l'état de rêve.

A partir de ce constat, le sommeil a pu être subdivisé en deux parties: le sommeil profond, habituellement dépourvu de rêves, et le sommeil paradoxal, un état onirique qui survient de 4 à 5 fois au cours de la nuit pour une durée totale variant de 80 à 100 minutes.

Le Dr Nielsen souligne que l'appellation «paradoxal» reflète le fait «que cette période est caractérisée par une activité corticale qui est très similaire à celle que l'on retrouve chez une personne éveillée». Mêmes les aires motrices du cerveau, qui transmettent les influx à l'origine de nos mouvements, sont très actives.

Il précise que l'effet des aires motrices est cependant étouffé pendant le sommeil paradoxal par «des influx inhibiteurs, en provenance du tronc cérébral, qui assurent la paralysie du dormeur». Seuls des influx particulièrement importants peuvent engendrer les spasmes et mouvements brusques qui surviennent parfois pendant le rêve. Des recherches effectuées sur le chat ont démontré qu'en retirant ces centres inhibiteurs, le rêve s'accompagne physiquement des mouvements qui lui correspondent. Ainsi, on peut observer un tel chat donnant véritablement la chasse à une souris imaginaire, ce qui définit pour le chat en question une bien étroite distinction entre rêve et réalité.

Aux yeux du Dr Nielsen, les rêves remplissent au moins une fonction cruciale: désensibiliser l'individu contre des perturbations émotionnelles trop importantes. Il note que certains patients atteints de narcolepsie, qui souffrent d'accès soudains de sommeil, sont parfois victimes d'at-

taques de cataplexie, une paralysie similaire à celle qui survient dans le sommeil paradoxal. Fait intéressant, ces attaques surviennent habituellement à la suite d'émotions fortes. Ce fait, soutient le chercheur, «paraît être une manifestation de sommeil paradoxal à l'état d'éveil et lie les émotions fortes à la paralysie qui accompagne habituellement l'état de rêve».

Afin d'explorer plus à fond cette théorie, le Dr Nielsen a entamé récemment une étude approfondie sur les personnes qui sont victimes de cauchemars récurrents à la suite d'un traumatisme psychologique. Souvent, les victimes de tels traumatismes vont revivre plusieurs fois dans leurs rêves l'événement déclencheur. En utilisant une situation comme le cauchemar, qui représente un événement très polarisé au niveau émotif, il espère qu'il sera possible de tracer un parallèle étroit avec l'évolution émotive consciente de la personne. Et, ce faisant, d'établir véritablement le rôle du rêve à ce niveau.

La théorie du hasard

Partageant une vision moins «noble» du rêve, plusieurs spécialistes considèrent que nos intermédiaires oniriques ne sont que le fruit d'une stimulation simultanée et aléatoire de différentes régions du cerveau. Il y a une dizaine d'années, les neurobiologistes McCarley et Hobson ont jeté les prémisses d'une théorie «du hasard» qui a trouvé une certaine popularité au sein de la communauté scientifique. Le chef d'orchestre de cette symphonie cérébrale qu'est le rêve serait en fait situé au sein de la formation réticulaire, une structure au cœur du tronc cérébral, et serait actif pendant les périodes de sommeil paradoxal.

«Cette vision du rêve est erronée», soutient le Dr Nielsen, car elle «s'inspire d'un modèle physiologique que l'on sait aujourd'hui être incomplet». De plus, le chercheur s'irrite du fait que cette théorie «vole la signification personnelle des rêves et sous-entend qu'ils n'ont pas nécessairement de fonction pour l'individu».

Presque cent ans après le travail de pionnier de Freud, il reste donc une vaste panoplie de mystères à percer pour comprendre le rêve. Le Dr Nielsen souligne, sourire en coin, que le temps n'est pas encore venu «où les livres sur le rêve quitteront définitivement le lieu qui leur est réservé dans la bibliothèque... près des livres de magie».

Marc Thibodeau est journaliste indépendant et poursuit une maîtrise en génie biomédical à l'Université McGill.

Sida: le pire est à venir

FRANCK NOUCHI
LE MONDE

Plus de dix ans après l'apparition de l'épidémie de sida, les experts n'en finissent pas de réévaluer leurs prévisions. Comme s'ils avaient, durant quelques années, espéré que cette pandémie ne serait qu'un feu de paille, ils sont aujourd'hui obligés d'admettre que le pire est devant nous. De ce point de vue, le dernier rapport de la Banque mondiale est significatif de cette inquiétude grandissante.

En l'an 2000, prévoient les experts de la Banque mondiale, 26 millions de personnes seront, de par le monde, infectées par le virus du sida. Chaque année, 1,8 million d'entre elles mourront des suites de la maladie. Et encore, précise le rapport, ne s'agit-il que de prévisions «optimistes», qui pourraient être multipliées par deux ou trois...

Ce pessimisme sur l'évolution de l'épidémie, on le retrouve également dans une contribution rédigée par le professeur Jean-Paul Lévy, directeur, en France, de l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS). S'attendant, là-bas, à une probable diminution du nombre de nouveaux cas au cours de cette décennie et à une reprise ultérieure, à un rythme plus lent, au fur et à mesure du passage du virus dans la population générale, le professeur Lévy estime que le sida devrait constituer au début du vingt et unième siècle «un problème majeur de santé publique vraisemblablement analogue à ce que représentait la syphilis dans la première moitié du vingtième siècle, mais avec une mortalité qui atteint 95% à 100% des sujets».

Dans les pays en voie de développement, la situation serait beaucoup plus catastrophique. D'ores et déjà, en Afrique noire, des taux de contamination supérieurs à 10% de la population, et atteignant parfois 30% et même 40% des personnes en âge de procréer, sont constatés dans certaines grandes villes. Et l'on voit mal ce qui pourrait, en Afrique comme en Asie — dans des pays comme l'Inde, la Thaïlande ou les Philippines — arrêter la progression de l'épidémie.

Dans ces régions, l'extension du sida est d'autant plus massive que la transmission se fait par voie hétérosexuelle, touchant en particulier les jeunes femmes. Selon la Banque mondiale, 80% des personnes infectées par le VIH vivaient en 1990 dans un pays en voie de développement. En l'an 2000, cette proportion sera de 95%. Dans les pays d'Afrique et d'Asie, affirme le professeur Lévy, le sida représente un «drame» dont les conséquences démographiques apparaîtront vraisemblablement dès le début du vingt et unième siècle. A lui seul, ajoute le directeur de l'ANRS, le sida «risque de constituer une cause de régression importante du développement africain. Ailleurs, en Amérique latine et surtout en Asie, l'épidémie galopante va de son côté causer des problèmes socio-économiques majeurs. Dès la fin de ce siècle, l'Asie sera le principal réservoir du virus».

Le désengagement de l'industrie pharmaceutique

D'ici l'an 2000, les experts de la Banque mondiale prévoient que de 4,2 à 9,5 millions de personnes seront infectées par le VIH en Afrique, 4,2 millions en Asie et 1,1 million en Amérique latine. Ces données doivent être mises en parallèle avec les dépenses consacrées chaque année à la prévention du sida. Cette année, on estime qu'environ 1,5 milliard \$ dans le monde ont été consacrés à cette prévention. Sur cette somme, seulement 200 millions \$ ont été dépensés dans les pays en voie de développement (où habitent pourtant 85% des personnes infectées).

Cette disproportion entre pays industrialisés et pays en voie de développement se retrouve également dans l'analyse des sommes dépensées pour le traitement des malades: en 1992, les pays en voie de développement ont dépensé globalement 340 millions \$ pour soigner les patients atteints de sida; les pays industrialisés y ont consacré, pour leur part, 4,7 milliards \$... Tout le problème aujourd'hui est de savoir si cette «tiers-mondialisation» croissante du sida ne va pas freiner l'effort de recherche. En d'autres termes, le sida ne risque-t-il pas de connaître le même sort que les maladies parasitaires, considérées comme non «rentables» par les firmes pharmaceutiques et ne bénéficiant pas, de ce fait, d'investissements de recherche en rapport avec leur gravité?

Actuellement, la recherche marque le pas. La recherche d'un vaccin qui, comme l'explique le professeur Lévy, «paraît être la seule chance de réellement contrôler cette épidémie au plan mondial», se heurte à des difficultés considérables du fait des caractères biologiques propres au virus (en particulier son hypervariabilité et sa pénétration par voie sexuelle avec accès quasi immédiat à des réservoirs sanctuaires). Pour l'heure, explique-t-il, «il n'est pas certain qu'un vaccin puisse être mis au point, les probabilités d'un échec restent actuellement considérables». Il ajoute qu'«il est très peu probable qu'un vaccin puisse être applicable à de larges populations avant, au minimum, la première décennie du vingt et unième siècle». Si un tel vaccin était découvert, resterait le problème de son coût à priori très élevé, ce qui rendrait pour le moins difficile son utilisation à une large échelle dans les pays en voie de développement.

La prévention restera donc pour très longtemps la seule arme efficace pour lutter contre le sida. En sachant qu'une épidémie n'est pas seulement une maladie individuelle mais que, comme le rappelle le professeur Lévy, l'épidémie «a toujours comporté dans l'Histoire des conséquences importantes sur les sociétés», à commencer par le risque d'exclusion. On peut craindre, par exemple, que l'explosion de cas de tuberculoses multirésistantes aux antibiotiques que l'on voit apparaître dans certains pays (Etats-Unis, Afrique), et qui tôt ou tard risquent de se produire en France, ne modifie la tolérance à l'égard des sujets contaminés.

On est donc bien loin d'en avoir fini avec le virus du sida, ce germe «diabolique», comme l'avait qualifié le professeur Mirko Grmek dans son *Histoire du sida*, qui dérange d'abord les défenses immunitaires de l'organisme, désorganise sa police interne, puis «perturbe par ricochet les relations sexuelles et, enfin, envenime les rapports sociaux d'une manière inédite, plus subtile et plus insidieuse que la lèpre médiévale, la syphilis de la Renaissance ou la tuberculose du début de la civilisation des machines».

Plus de vingt-six millions de personnes seront infectées par le virus en l'an 2000.

Tout le problème aujourd'hui est de savoir si cette tiers-mondialisation du sida ne va pas freiner l'effort de recherche.

AGENDA CULTUREL

CINÉMA



ASTRE: (849-3456) — Jurassic Park 1 h, 3 h 30, 7 h, 9 h 30 — In the Line of Fire 1 h 15, 3 h 45, 10 h 30, 9 h 40 — The Firm 1 h, 3 h 50, 8 h 30 — Sleepless in Seattle 9 h 30 — Free Willy 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25 — Weekend at Bernie's 2 6 h 45

BERRI: (849-3456) — Jurassic Park 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45 — Dernier des héros 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30 — Les Lavagueurs démontent 1 h 30, 3 h 50, 7 h, 9 h 35 — Mon ami Willy 1 h 30, 3 h 45, 7 h 15, 9 h 30 — Denis la petite peste 1 h, 3 h, 5 h, 7 h — La magie du destin 9 h 15

BROSSARD: (849-3456) — Mon ami Willy 1 h 30, 4 h 30, 7 h 20, 9 h 40 — La magie du destin 9 h 35 — Dernier des héros 1 h 15, 4 h 15, 7 h 05 — Jurassic Park 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45

CARREFOUR LAVAL: (849-3456) — Dernier des héros 1 h 05, 4 h, 7 h, 9 h 25 — Denis la petite peste 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15 — La magie du destin 5 h, 9 h 25 — In the Line of Fire 1 h 30, 4 h 05, 7 h 05, 9 h 40 — Weekend at Bernie's 2 1 h 10, 3 h 10, 7 h 20 — Sleepless in Seattle 1 h 10, 3 h 10, 7 h 20 — Mon ami Willy 1 h 15, 4 h 10, 7 h 10, 9 h 35 — Jurassic Park 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45

CENTRE EATON: Mtl — Free Willy 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 30 mar. dern. spect. 11 h 45 — Son-in-Law 12 h 40, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 25, sam. 12 h 40, 2 h 40, 5 h, 9 h 25, mar. dern. spect. 11 h 40 — Dennis the Menace 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25 — Le genre 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 05, 9 h 05 mar. dern. spect. 11 h 15 — Crying Game 6 h 55, 9 h 15 mar. dern. spect. 11 h 30 — Snow White 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30 — Story of Olu Ju 12 h 25, 2 h 25, 4 h 35, 7 h, 9 h 10 mar. dern. spect. 11 h 45

CINÉMA ÉGYPTIEN: (849-3456) — In the Line of Fire 1 h 30, 4 h 10, 7 h, 9 h 30 — Last Action Hero 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30, mer. 1 h 30, 4 h 15 — Sleepless in Seattle 1 h 45, 4 h, 7 h, 9 h 20

CINÉMA LANGELE: Mtl — La magie du destin 9 h 45 — Denis la petite peste 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h — Dernier des héros 1 h 10, 3 h 40, 7 h, 9 h 30 — Les Lavagueurs démontent 12 h 50, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 35 — Mon ami Willy 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 35 — Jurassic Park 1 h, 3 h 30, 6 h 45, 9 h 15

CINÉMA NOUVEL ÉLYSÉE: (288-1857) — Le parc Jurassic 16 h 30, 19 h, 21 h 30 — Atlantis 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15

CINÉMA OMÉGA: (647-1122) — Denis la petite peste 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 — Falaïse de la mort 7 h 30 — La magie du destin 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 30 — Mon ami Willy 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 15

CINÉMA ONF: (496-6895) — mer. Montréal Rétro 5 h — Ville-Marie / Victoria Bridge / Batman's World 7 h — Les Amoureux de Montréal 9 h

CINÉMA PARADIS: (354-3110) — Un fuc et demi 6 h — Cœur de mélisse 6 h 05 — Somersby 6 h 15 — Sans retour 7 h 40 — Point critique 8 h 10 — Coup de foudre 8 h 25 — Dragon 9 h 40 — La part des ténébères 9 h 55

CINÉMA PARALLÈLE: (843-6001) — Faces 7 h — A Woman Under the Influence 9 h 30

CINÉMA DE PARIS: (875-7284) — Denis la petite peste 2 h 10, 6 h 45 — Dernier des héros 9 h — Jurassic Park 2 h, 6 h 55, 9 h 25 — La firme 2 h, 6 h 30, 9 h 30 — Les Lavagueurs démontent 2 h 20, 7 h 10, 9 h 20 — Mon ami Willy 2 h 15, 7 h, 9 h 10

CINÉMA POINTE-CLAIRE: (849-3456) — Son-in-law 12 h 30, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20, mar. dern. spect. 11 h 25 — Free Willy 1 h 30, 4 h 05, 6 h 40, 9 h 15, mar. dern. spect. 11 h 40 — What's Love Got to Do With It 1 h 30, 4 h 10, 6 h 50, 9 h 30 mar. dern. spect. 24 h — The Firm 12 h 15, 3 h 15, 6 h 20, 9 h 30 — Cliffhanger 9 h 10, mar. dern. spect. 11 h 35 — Snow White 1 h 10, 3 h 5 h, 7 h 10 — Hocus Pocus 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20, mar. dern. spect. 11 h 30 — Dennis the Menace 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 20, mar. dern. spect. 11 h 45 — The Firm 2 h 30, 5 h 30, 8 h 30 mar. dern. spect. 11 h 30

CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — mer. Dragées au poivre 18 h 35 — Hallelujah collines 20 h 35

CINÉPLEX: (849-3456) — Weekend at Bernie's 2 3 h, 5 h, 7 h, 9 h — Beaucoup de bruit pour rien 3 h 30, 7 h, 9 h 15 — Mensonges 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05 — Day of Atonement 4 h, 6 h 45, 9 h 10 — Cliffhanger 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30 — Last Action Hero 4 h, 6 h 45, 9 h 20 — La magie du destin 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30 — Denis la petite peste 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 — Falaïse de la mort 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25

COMPLEXE DES JARDINS: (849-3456) — Grand pardon 1 h 30, 4 h 10, 6 h 45, 9 h 25 — Ma saison préférée 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 35 — La crise 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 15, 9 h 10 — Tango 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — mer. I Am a Fugitive from a Chain Gang 19 h — The Thin Man 20 h 45

CRÉMAZIE: (849-FILM) — Jurassic Park 7 h, 9 h 45

DAUPHIN: (849-3456) — La firme 6 h 30, 9 h 30, mar. 2 h 30, 6 h 30, 9 h 30 — La crise 7 h, 9 h 15, mar. 1 h 50, 4 h, 7 h, 9 h 15

DÉCARIE: (849-3456) — The Firm 6 h, 9 h — Weekend at Bernie's 2 9 h — Dennis the Menace 7 h

DORVAL: (631-8586) — The Firm 1 h 30, 5 h, 8 h 30 — Jurassic Park 1 h 15, 4 h, 6 h 45, 9 h 15 — In the Line of Fire 1 h 45, 4 h 30, 7 h, 9 h 35 — Sleepless in Seattle 7 h 05, 9 h 25 — Snow White 1 h, 3 h, 5 h

DU PARC: (844-9470) — The Firm 8 h — What's Love Got to Do With It 7 h, 9 h 15 — Dennis the Menace 7 h 15, 9 h 10

DU PLATEAU: (521-7870) — Jurassic Park 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30 — Dernier des héros 2 h 10, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 30

FAMOUS PLAYERS POINTE-CLAIRE: — Cliffhanger 1 h 15, 3 h 45, 7 h 15, 9 h 30 — Son-in-Law 12 h 30, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20 — What's Love Got to Do With It 1 h 30, 4 h 10, 6 h 50, 9 h 30 — The Firm 12 h 45, 3 h 45, 6 h 45, 9 h 45 — Snow White 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 10 — Made in America 4 h 30 — Dennis the Menace 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h — Dennis the Menace 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 20 — The Firm 12 h 15, 3 h 15, 6 h 15, 9 h 15

FAUBOURG SAINTE-CATHERINE: (849-3456) — Jurassic Park 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45 — Jurassic Park 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 15 — Rookie of the Year 1 h 30, 4 h 30, 7 h 05, 9 h 30 — Weekend at Bernie's 2 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

GOETHE INSTITUT: (499-0905)

GREENFIELD: (671-6129) — La firme 12 h, 3 h, 6 h, 9 h — The Firm 6 h 10, 9 h 10 — Blanche Neige 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15 — Peu importe l'amour 7 h, 9 h 20 — Le genre 12 h 40, 2 h 40, 4 h 40

IMAX: (496-4629) —

IMPERIAL: (268-7102) — The Firm 12 h, 3 h, 6 h, 9 h, mar. dern. spect. 24 h

LAVAL: (688-7776) — Hocus Pocus 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h, 9 h, mar. dern. spect. 11 h 40 — La firme 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 10, 9 h 10 — Rookie of the Year 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 20 mar. dern. spect. 11 h 50 — Le genre 12 h 50, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 40, mar. dern. spect. 11 h 40 — The Firm 2 h, 5 h, 8 h, mar. dern. spect. 11 h 15 — What's Love Got to Do With It 1 h 20, 4 h, 6 h 40, 9 h 30 sam. mar. dern. spect. 11 h 50 — Super Mario Bros 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30 — Peu importe l'amour 6 h 40, 9 h 20 mar. dern. spect. 11 h 40 — Cliffhanger 9 h 20, mar. dern. spect. 11 h 40 — Blanche Neige 1 h, 3 h, 5 h, 7 h — Free Willy 1 h 30, 4 h 10, 6 h 40, 9 h — La firme 2 h 10, 5 h 10, 7 h 20 mar. dern. spect. 11 h 10 — Snow White 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10 — Son-in-Law 7 h 10, 9 h 30 — Dennis the Menace 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 20

LAVAL 2000: (849-3456) — Jurassic Park 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 25 — Les Lavagueurs démontent 2 h, 4 h 20, 7 h 25, 9 h 40

LOEW'S: (861-7437) — What's Love Got to Do With It 1 h 15, 3 h 10, 5 h 30, 7 h 10, 9 h 10, 9 h 10, 9 h 10 — Hocus Pocus 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 30 — Guilty as Sin 12 h 30, 2 h 45, 5 h 10, 7 h 25, 9 h 40 — Dave 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 35, mar. dern. spect. 11 h 25 — Like Water for Chocolate 12 h 05, 2 h 15, 4 h 45, 7 h, 9 h 20, mar. dern. spect. 11 h 20

PALACE: — Silver 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 — The Lost World / Return to the Lost World 3 h 30, 8 h — Scent of a Woman 1 h 20, 6 h 45, lun. mer. jeu. 1 h 20 — Benny & Joan 4 h 30, 9 h 40 — Indecent Proposal 1 h 45, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 40 — Dragon 3 h 45, 9 h 15 — Unforgiven 1 h 20, 6 h 45 — Made in America 1 h 35, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 35

PARISIEN: (866-3856) — Indochine 1 h 50, 5 h, 8 h 15 — Proposition indécente 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h 10 — Peu importe l'amour 6 h 30, 9 h 10 — Super Mario Bros 1 h 15, 3 h 20 — La firme 1 h 45, 5 h 15, 8 h 30 — Parfum de femme 8 h 30 — Blanche Neige 12 h 30, 2 h 30, 4 h 35, 6 h 40 — La firme 12 h, 3 h, 6 h, 9 h — Les visiteurs 12 h 15, 2 h 35, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 25

PLACE ALEXIS NIHON: (849-3456) — In the Line of Fire 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 45 — Sleepless in Seattle 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 15 — Last Action Hero 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30

PLACE LONGUEUIL: (849-3456) — Les Lavagueurs démontent 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30 — Jurassic Park 1 h 45, 4 h 20, 7 h 05, 9 h 35

PLAZA CÔTE DES NEIGES: (849-3456) — Jurassic Park 1 h, 3 h 45, 7 h, 9 h 30 — Hocus Pocus 1 h, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25 — Rookie of the Year 1 h 05, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40 — Free Willy 1 h 30, 4 h, 7 h 05, 9 h 20, sam. 1 h 40, 3 h 50, 7 h 30 — So I Married an Axe Murderer sam. 7 h 30 — In the Line of Fire 1 h 10, 4 h 10, 7 h, 9 h 40 — What's Love Got to Do With It 7 h 05, 9 h 30 — Snow White 1 h 15, 3 h 20, 5 h 15

VERSAILLES: (353-7880) — La firme 12 h 30, 3 h 30, 6 h 35, 9 h 40 mar. dern. spect. 12 h 30 — Peu importe l'amour 6 h 45, 9 h 15, mar. dern. spect. 11 h 45 — Dennis the Menace 12 h 40, 2 h 40, 4 h 40 — Le genre 7 h 10, 9 h 20 — Blanche Neige 1 h, 3 h, 5 h — Rookie of the Year 12 h 35, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 mar. dern. spect. 11 h 40 — Weekend at Bernie's 2 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 10, mar. dern. spect. 11 h 10 — The Firm 12 h 35, 3 h 35, 6 h 40, 9 h 45 mar. dern. spect. 24 h 35

À QUÉBEC

CINÉMA LIDO: (837-0234) — Mon ami Willy 13 h, 18 h 45, 21 h 15 — Le genre 13 h, 19 h 40, 2 h 40, 4 h 40 — Le genre 7 h 10, 9 h 20 — Blanche Neige 1 h, 3 h, 5 h — Rookie of the Year 12 h 35, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 mar. dern. spect. 11 h 40 — Weekend at Bernie's 2 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 10, mar. dern. spect. 11 h 10 — The Firm 12 h 35, 3 h 35, 6 h 40, 9 h 45 mar. dern. spect. 24 h 35

CINÉMA STE-FOY: — Jurassic Park 1 h 20, 4 h, 6 h 40, 9 h 30 — The Firm 12 h 45, 3 h 45, 6 h 45, 9 h 50 — Le dernier des héros 1 h, 3 h 50, 6 h 40, 9 h 30

LE CLAP: (650-CLAP) — Ma saison préférée 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30 — La crise 3 h 15, 7 h 15

GALERIES CINÉMALES: (628-2455) — Peu importe l'amour 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 35 — La firme 12 h 45, 3 h 50, 7 h, 10 h — Denis la petite peste 1 h 10, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 10, 9 h 20 — La magie du destin 12 h 40, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h 40 — Blanche Neige 1 h 15, 3 h 20, 5 h 15 — Le genre 7 h 15, 9 h 30 — Mon ami Willy 1 h, 2 h 55, 5 h, 7 h 20, 9 h 25

PLACE CHAREST: (529-9745) — La firme 12 h 45, 15 h 45, 18 h 45, 21 h 50 — Super Mario 13 h 30 — Le genre 15 h 35, 17 h 15 — La magie du destin 19 h 05, 21 h 20 — In the Line of Fire 13 h 35, 16 h 30, 19 h 20, 21 h 55 — Le dernier des héros 14 h, 16 h 45, 19 h 25, 22 h — Denis la petite peste 13 h 45, 15 h 55 — Falaïse de la mort 19 h 15, 21 h 35 — Les Lavagueurs démontent 14 h 15, 17 h, 19 h 25, 21 h 50 — Jurassic Park 13 h 15, 16 h 15, 19 h, 21 h 40, mar. 13 h 15, 16 h 15, 19 h, 21 h 40, 24 h 10 — Mon ami Willy 13 h 30, 15 h 15, 18 h 30, 21 h

MUSIQUE CLASSIQUE



CENTRE PIERRE-CHARBONNEAU: 3000 rue Viau, Montréal — Concert populaire de la ville de Montréal, L'Orchestre symphonique de Montréal, dir. Jacques Lacombe, Christiane Riël, soprano, Renée Lapointe, mezzo-soprano, œuvres de Rossini, Mozart, Bizet, Herold, Gounod, Massenet, Offenbach, Leoncavallo, Puccini, le 21 juillet à 20h.

CHRIST CHURCH CATHEDRAL: rue Ste-Catherine, angle Université, Montréal — Récital d'orgue, The Brass Menagerie, œuvres de Berlioz, Bonelli, Hazell, Carr et Premru, le 21 juillet à 12h30.

ÉGLISE DE ST-CONSTANT: 242 rue St-Pierre, St-Constant (632-4111) — Les membres de la Schola René d'Anjou en concert, sous la dir. de Thierry Dechaume, le 21 juillet à 20h.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU DOMAINE FORGET: St-Irénée — Jazz: François Bourassa en concert, le 21 juillet à 20h30 — L'Ensemble, Sequencia, le 29 juillet à 20h.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE LANAUDIÈRE: Église de Berthierville, Autoroute 40, sortie 144, Berthierville — Jordi Savall, gambiste, Montserrat Figueras, soprano, Rolf Lislevand, guitare et théâtre, œuvres de Ortiz, Merula, Frescobaldi et Caccini, le 21 juillet à 20h.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE BAROQUE DE LAMEQUE: Église Ste-Cécile de Petite-Rivière-de-l'Île, route 113, Lameque, N.B. — Fret Work & Red Byrd, consort de 5 violes, 16e et 17e siècles, œuvres de Byrd, Holborne, Ravenscroft et Gibbons, le 23 juillet à 20h.

MAISON HAMEL-BRUNEAU: 2608 chemin St-Louis, Ste-Foy (418-654-4325) — Pierrot Foutrier chant Brel, le 21 juillet à 12h — Musique de chambre coté Jardin... Multisax, le 22 juillet à 20h.

ORATOIRE ST-JOSEPH: 3800 chemin Reine-Marie, Montréal (733-8211) — Les Concerts Spirituels présentent un récital d'orgue avec Jean-Guy Proulx, œuvres de Guillemant, Franck, Rebutoul et Vierne, le 21 juillet à 20h.

VILLA BAGATELLE: 1563 chemin St-Louis, Sillery (418-688-8074) — Récital de Louise Courville et de Pierre Bouchard, le 21 juillet à 19h30.

DANSE



THÉÂTRE DE VERDURE: Parc Lafontaine, Montréal (872-6211) — Les Grands Ballets Canadiens, au programme: Concerto Baroque de George Balanchine, Na Floresta de Nacho Dutoy, de James Kudeika, du 5 au 8 août à 20h30 (en cas de pluie les spectacles sont annulés).

VARIÉTÉS



LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0682) — Rythm Rockers, les 21-22 juillet à 22h30.

BIIDDLES JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, mar. mer. de 21h30 à 1h30, les jeu. ven. de 22h à 3h, sam. de 21h30 à 3h — Le Trio de Charlie Biddle en permanence, mar. mer. de 17h à 21h30, les jeu. ven. de 17h à 22h — Billy George et Trio, lun. de 17 h 30 à 19 h 30, mar. de 18h à 21h30, dim. de 19h à 24h30.

LE BIJOU: 300 Lemoyne, Vieux-Montréal — Le Quatuor Jennifer Ryan, jazz, les 22-23-24 juillet à 22h.

BOÎTE À CHANSONS LE PIERROT: 114 St-Paul, Montréal — Jules Lavoie et Michel Durocher, les 21-23-24 juillet à 20h — Les Deux Pierrots: Le Groupe Ardea et Dany Pouliot, du 22 au 24 juillet à 20h.

LA CAVE DU ST-GABRIEL: 420 St-Gabriel, Montréal — Cardiant et ses Bedeaux, les 23-24 juillet à 22h.

CENTRE CULTUREL DE BELOIL: 600 Richelieu, Belœil (464-7772) — L'ensemble Cantabile de Montréal présente Phi-Phi, musique de Henri Christine, comédie musicale qui lança les années folles à Paris en 1918, du 18 juin au 21 août, mer. au sam. à 20h30.

CHÂTEAU CHAMPLAIN: Au Caf' Conic, Étoiles et Nuits Blanches de Russie, avec la Troupe Russian Folies, les mer. jeu. à 21h, les ven. et sam. à 21h et 23h.

CLUB BALATTOU: 4372 St-Laurent, Montréal (845-5447) — Festival Nuits d'Afrique, du 11 au 25 juillet — Acoustik Zook, le 21 juillet à 22h.

CLUB DI SALVIO: 3519 St-Laurent, Montréal (273-4607) — District Six présente «Round Midnight, New Jazz Swing», tous les mercredis soirs à 23 h.

FESTIVAL JUSTE POUR RIRE: Théâtre St-Denis 1, Montréal — Gala Interurbain Bel, au Théâtre St-Denis 1, animateur Daniel Lemire, le 22 juillet à 19h30 — Nouveau Musée Pour Rire Rire Sans Frontière, le 22 juillet à 20h30 — Club Soda: Improv Summit, le 22 juillet à 20h.

IMAGES DU FUTUR 93: Vieux-Port de Montréal (849-1612) — 8e édition, la plus grande exposition internationale d'art, nouvelles technologies et communication au monde: hologrammes, réalité virtuelle, expo interactive pour toute la famille, jusqu'au 19 sept.

JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL: rue Sherbrooke est, Montréal — Jardin de Chine, L'Ensemble folklorique de Chine, danses et musiques traditionnelles, jusqu'au 25 juillet, mar. au dim. à 13h30, 14h30 et 15h30.

L'AUTRE BAR: 278 ouest Laurier, Montréal — Jazz Jam Session avec le trio Skip Bey, les dim. à 21 h.

LA PLAYA: 4459 St-Laurent, Montréal (843-6595) — Salsa et Merengue avec Chevere Band, les ven. et sam. à 22h.

MUSÉE POINTE-À-CALLIÈRE: 350 Place Royale, Montréal (872-9150) — Visite-Animation, du mar. au ven. de 13h30 à 15h, sur réservation (872-9127) — Rythmes en mouvance: Sao, chanteuse portugaise, accompagnée par un guitariste et un percussionniste, le 21 juillet à 12h10.

MUSÉE DU QUÉBEC: 1 Ave Wolfe-Montcalm, Québec (418-643-2150) — Théâtre Jeune Public: Alerte aux couleurs, du 20 au 23 juillet à 14h.

PARC CASIMIR-DESSAULES: St-Hyacinthe — Spectacle du chansonnier Stanley Colimon, le 21 juillet à 12h15.

QUAI DES BRUMES: 4481 rue St-Denis, Montréal (499-0467) — Tous les mardis et mercredis de juillet: Francis Grandmont, guitare et Claude Lamothe, violoncelle **RESTO CHAR-B-QUE:** 1476 rue Crescent, Montréal (289-1949) — Paul Buonassini au piano et Graham Chambers à la batterie, deux musiciens de blues, en spectacle à tous les mar. et mer. de 18h à 22h.

ST-LOUIS BLUES: 3580 St-Dominique, Montréal — The Spirit of St-Louis, les mar. et mer. à 21h.

THÉÂTRE ST-DENIS 2: 1594 St-Denis, Montréal (790-1111) — Dans le cadre du Festival Bell Juste Pour Rire, Marius et Fanny de Marcel Pagnol, m. en s. Denise Filiatrault, à compter du 13 juillet.

VIEUX-PORT DE

LE DEVOIR

CULTURE

MUSIQUE

Six concerts à Saint-Hyacinthe

La deuxième saison de concerts d'été de TransePortée se tiendra à Saint-Hyacinthe les lundis 2, 9, 16, 23 et 30 août, le tout se terminant par un dernier concert le lundi soir 6 septembre.

Organisée en collaboration avec les Services récréatifs et communautaires de la Ville, cette série de concerts est sous la présidence du maire de Saint-Hyacinthe, M. Claude Bernier.

Fidèle à la mission qu'elle s'est fixée, TransePortée présentera de jeunes musiciens principalement issus du Conservatoire de musique et de Montréal dans le but de leur permettre de vivre une expérience de scène tout en se faisant connaître.

Les concerts ont lieu à 20 h et sont gratuits (contribution volontaire). Des personnalités présenteront les pièces au programme, notamment le père Benoit Lacroix, médieviste bien connu, le soir du 16 août et le pianiste de jazz Gerald Locas les 9 et 30 août.

Une place importante est réservée à la musique de compositeurs canadiens, particulièrement avec la découverte d'œuvres inédites écrites par Léon Ringue, organiste et chef de fanfare ayant vécu à Saint-Hyacinthe à la fin du siècle dernier. On présentera également des œuvres des organistes Raymond Daveluy et Rachel Laurin.

Le concert du 2 août mettra en vedette l'organiste Claude Girard, le 9 août le pianiste Maneli Pirzadeh et le violoniste Olivier Thounin, le 16 août l'organiste Chantal Gervais, le 23 août, on recevra Mélanie Bélaïr, violoniste, Anik Soulière, violoncelliste et François Zeitouni, pianiste; le 30 août, Josée Campeau, violoncelliste et Louise Lessard, pianiste, enfin le 6 septembre le Quatuor de cuivres du Conservatoire de musique de Montréal, soit Nancy Guyon et Diane Gagnon, trompettes, Denys Derome, cor et Julie Lavigne, trombone, sous la direction de Alain Cazes. Les concerts ont lieu alternativement à la cathédrale de Saint-Hyacinthe, à l'Institut de technologie agro-alimentaire, et le dernier à l'église de la Providence.

QUÉBEC

Des fantômes en résidence

Tout l'été au Capitole

BROADWAY FAMOUS PEOPLE PLAYERS
Au Théâtre Capitole
Du 5 juillet au 22 août
Deux spectacles par jour: durée
de 60 minutes en matinée et de
90 minutes en soirée. Relâche le lundi.

SERGE LAPLANTE
LE DEVOIR

Québec — Cet été, il y a des fantômes en résidence au Théâtre Capitole. Le promoteur Guy Cloutier a réalisé son vieux rêve d'amener à Québec la troupe torontoise Broadway Famous People Players. Un coup de foudre qui l'avait frappé en 1978, à Las Vegas, à l'époque où René Simard y présentait son spectacle.

Jusqu'au 22 août, FPP propose en exclusivité sa toute nouvelle revue musicale, *A Little More Magic*, qui sera à l'affiche sur Broadway à compter de l'automne prochain.

Famous People Players est une troupe théâtrale de réputation internationale. Fondée en 1974 par Diane Dupuy, toujours directrice artistique, la compagnie, basée à Toronto, est depuis continuellement en tournée. Sa particularité tient au fait que ses 16 membres sont des handicapés physiques ou mentaux légers.

Le spectacle, fort divertissant, est très visuel et très coloré. Il fait appel à la technique de la lumière noire (*black light*), par laquelle les objets et les marionnettes, sous des lumières ultraviolettes, s'animent comme par magie. Habillés de velours noir, ce qui les rend invisibles sous ce type d'éclairage, les comédiens manipulent des accessoires fluos qui paraissent ainsi voler dans les airs.

Dès le premier numéro, le public, complice malgré quelques erreurs de synchronisme, est séduit par la magie et l'humour des pantomimes. Il est vrai qu'on rit beaucoup, surtout durant la première partie, et la salle applaudit après chacun des tableaux. C'est que le spectacle, dont la trame est un enchaînement d'airs connus et de chansons, dont quelques francophones qui seront d'ailleurs intégrés dans la version présentée sur Broadway, est original et qu'il a toutes les qualités d'un bon divertissement familial.

Réservez-vous un moment durant l'été pour le voir en famille. FPP fascina les enfants.

LA TÉLÉ

CE SOIR

BETHUNE

Biographie en images du grand médecin canadien Norman Bethune, décédé en Chine et incarné à l'écran par Donald Sutherland.

Radio-Canada, 19h30

HEUREUX QUI COMME ULYSSE

Pour éviter à son vieux cheval un sort cruel, Fernand en valet de ferme valeureux s'enfuit en Camargue.

TV5, 21h

RIDEAU

Documentaire sur les plaisirs et les difficultés de la direction d'orchestre.

Radio-Québec, 22h

FEAR STRIKES OUT

Jusqu'à un père peut-il aller pour que son fils, interprété par Anthony Perkins, devienne un grand joueur de baseball?

PBS, 23h

FANTOMAS

La comédie granguignolesque qui réunit Jean Marais, Louis de Funès et Mylène Demongeot où comment un bandit peut-il faire enrager un policier ainsi qu'un journaliste.

Radio-Canada, 23h45
Pascale Pontoreau

ROCK

Le jeu de la vérité

Un concert, c'est comme un électrochoc pour Niagara

RÉMY CHAREST
CORRESPONDANT À QUÉBEC

Religion, vérité, distorsion et pop musicale, voilà le menu qui traverse l'Atlantique ces jours-ci dans les valises de Niagara. Le plus populaire des groupes français, celui qui *groove* le mieux aussi, est de passage ce soir à Québec, où ils inaugurent le «Colisée formule concert», aménagement de 4600 places dans la lignée du théâtre du Forum de Montréal où ils s'arrêtent ensuite le 26 juillet.

L'énergie phénoménale de la chanteuse Muriel Moreno et les rythmes accrocheurs du groupe, un des seuls dont les musiques font danser les Québécois, ont l'habitude de réveiller sensiblement les spectateurs. Et si on en croit Daniel Chenevez, ça devrait encore être le cas pour cette tournée qui s'achève, dans la foulée de leur dernier long-jeu, *La Vérité*: «On ne va pas monter sur scène pour se faire chier. Un concert, c'est un électrochoc pour moi.»

On s'attendrait, à première vue, à un spectacle à l'image de leurs video-clips hyper-léchés, d'une esthétique recherchée ou prime la surcharge de couleurs vives et de visions psychédélices. Sur-tout venant d'un groupe pour lequel «Se

contenter de faire de la musique, ça ne suffit plus. L'image est à la musique des années quatre-vingt-dix ce que l'électricité était à la musique des années cinquante.»

Mais en spectacle, Chenevez nous annonce plutôt une prestation brute, ou prime la musique et la rencontre avec le public: «Nous sommes contre l'utilisation de décors grandiloquents. Ça parasite le spectacle. Pour nous, c'est le contact qui prime.» Pour lui et Moreno, on ne triche pas, face au public: c'est le jeu de *La Vérité*.

Lieu de rencontre avec un public qui, jusqu'ici n'a pas été déçu, la scène est aussi devenu, au fil des ans, un lieu d'apprentissage. Pas étonnant, en ce sens, que ce groupe soit parti de la musique en boîte des premiers simples pour aboutir à un pop-rock aux guitares fortes et aux accents soul bien équilibrés. «C'est la scène qui nous conduit de disque en disque, confirme Chenevez. Nos arrangements, l'utilisation des instruments s'est développée au fil des spectacles et des tournées. Au moment de préparer un nouveau disque, ce que j'ai envie d'écrire, c'est le travail en concert qui l'inspire avant tout.

«Je ne renie pas ce qu'on a fait avant, mais avec le recul, je vois qu'on aurait pu faire bien mieux. Nous sommes en apprentissage constant de la musique. Il

faut devenir de plus en plus soi-même.»

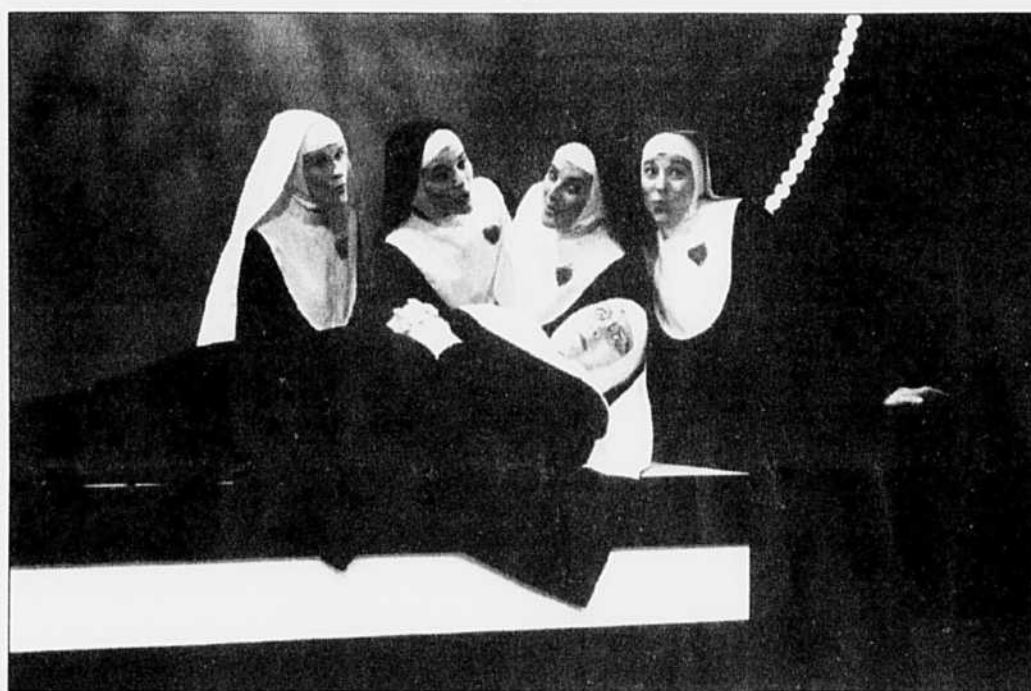
Mais soi-même, c'est quoi au fait? Un groupe sérieux, qui crie les horreurs de la télé, qui chante le désespoir de fin de siècle? Ou un duo de musique pop légère sur laquelle on danse, on fait la fête? Un peu des deux, répond Daniel Chenevez: «On fait ce qu'on sent: les textes, la musique sont le reflet de ce qu'on est. J'aurais du mal à me définir comme personne, c'est la même chose pour ma musique. J'aime les grosses guitares, le rythme, et j'écoute les bulletins de nouvelles, je vois ce qui se passe dans le monde. Il y a un mélange de tout ça.»

Après la fin de l'été, le duo se donne le temps des vacances avant de rebrasser le mélange et de se mettre à penser au prochain disque. Un disque sur lequel Niagara continuera à chanter français, malgré les obstacles que la langue pose parfois à leur carrière internationale. «À certains endroits, comme en Scandinavie ou aux Pays-Bas, le français fait de nous un groupe «hip». En Allemagne, en Angleterre ou vers le marché américain, ça reste une barrière. Mais on ne veut pas chanter en anglais. On a déjà eu des demandes à ce sujet, mais si on le faisait, la victoire en serait moins grande.» Que toutes les Céline Dion du monde se le tiennent pour dit.



Daniel Chenevez et Muriel Moreno au Théâtre du Forum samedi.

Les Nonnes II... la suite



Nathalie Gadouas, Michèle Labonté, Monique Richard, Hélène Major, Danièle Lorain: les Nonnes.

Numéros irrévérencieux sur texte douteux

MICHEL VAÏS

LES NONNES II... LA SUITE.

D'après la comédie musicale écrite et mise en musique par Dan Goggin: *Nunsense II*. Traduction et adaptation: Danièle Lorain et Sophie Lorain. Chorégraphie: Dominique Giraldeau. Direction musicale: Cyrille Beaulieu. Décor et costumes: François St-Aubin. Éclairages: Claude Accolas. Mise en scène: Louis-Georges Carrier. Avec Nathalie Gadouas, Michèle Labonté, Danièle Lorain, Hélène Major et Monique Richard. Production du Théâtre de Marjolaine présentée du 22 juin au 22 août.

Malgré ce que dit l'affiche, il ne s'agit pas d'une comédie musicale, mais d'une suite de numéros de variétés, voire de cabaret, vaguement reliés entre eux en seconde partie par des bouts d'intrigue aussi convaincants qu'une histoire belge racontée par des Inuit. Le fait que ces numéros soient exécutés par cinq nonnes, s'il ne les rend pas plus drôles, les assaisonne d'une épice irrespectueuse qui fait son petit effet sur le public.

Je l'avoue, je n'ai jamais vu *Les Nonnes (I)*. C'est un trou dans la culture de spectateur estivant. Pourtant, cette pièce affriolante avait obtenu un tel succès il y a cinq ans qu'elle n'a pas cessé de tenir l'affiche, avec d'autres distributions, dans l'une ou l'autre salle, jusqu'à cet été. Décidément, comme on le lit dans le programme, «avec l'immense succès remporté par le film *Sister Act (Rock'n Nonne)*, les bonnes sœurs se portent bien». J'avais bien vu ce film un jour, dans des circonstances où il est difficile d'y échapper, soit en avion au-dessus de l'Atlantique, mais j'ai toujours «raté» la pièce fétiche de nombreux théâtres d'été québécois. Heureusement pour les gens comme moi, on raconte au début des *Nonnes II* ce qui s'était passé dans les premières *Nonnes*. Cela me permet de vous narrer cette histoire comico-macabre. Cinq religieuses sont mortes d'un empoisonnement alimentaire; les cinq survivantes en enterrent 48 et, faute d'argent, placent temporairement les quatre dernières dans un grand congélateur. Là-dessus, elles organisent un spectacle-bénéfice pour pouvoir offrir des funérailles à leurs consœurs. Ce spectacle dans le spectacle servait donc de prétexte édifiant à la comédie musicale.

Dans cette deuxième «pièce», bâtie sur le succès populaire de la première, la seule motivation des nonnes consiste à remercier leur public de sa générosité. En réalité, elles paraissent toutes être devenues des coquines expérimentées dans le showbusiness, rivalisant d'enthousiasme, de la Sœur Supérieure Antoine de Padoue à l'innocente Sœur Marie de l'Oubliette. Constamment portées à mettre à l'épreuve leurs numéros, les stars de la voilette nous proposent donc un défilé de chansons sur tout et sur rien, surtout inspirées par des sujets à la mode. Par exemple, on se moque gentiment des curés, lesquels sont bien sûr infiniment mieux traités que les bonnes sœurs; on les présente gâtés de petits déjeuners servis par une bonne, gorgées de martinis et avides de parties de golf où ils se rendent en Cadillac.

Un aspect du spectacle que le public semble apprécier particulièrement (mais pas moi), c'est son caractère interactif. Non seulement on interpelle et on fait chanter les spectateurs, mais on leur demande d'applaudir comme à l'enregistrement des *Démons du midi*, de lever les bras au ciel, de faire la vague et même de jouer au bingo (apportez votre crayon).

Heureusement, le jeu des cinq interprètes est parfaitement au point. Munies de microphones sans fils, elles ne se contentent pas de chanter — en chœur ou en solo — (presque) sans fausser. Elles dansent, sautillent, avec ou sans tutu et sans paraître essouffées, jouent de la guitare ou de l'accordeon, manipulent une marionnette, patinent sur roulettes, se tortillent lascivement, jazzent, et même plus. Je ne vous dirai pas quoi car dans le programme, on demande aux spectateurs de ne pas révéler jusqu'où des nonnes peuvent aller trop loin.

En seconde partie, la dimension exclusivement comique fait place à quelques moments mélodramatiques alors qu'un personnage se met à pincer la fibre du pathos. Mais on revient vite à des allusions très locales, qui amusent le public: il est ainsi question aussi bien de Sonia Benzra que de l'ameublement des Mulroney! La présence dans la distribution d'une des deux sœurs Lorain, qui ont signé l'adaptation, permet sans doute de modifier facilement le texte en fonction de l'actualité la plus chaude.

Hélas! Ce texte est farci de jeux de mots douteux, du genre: «elle est paranonnaïque» ou, à propos de la Mère supérieure, «elle souffre d'un complexe de supériorité», qui m'ont fait à chaque fois hurler intérieurement. De même, inutile, je crois, de relever toutes les erreurs de traduction comme «le pape est chauvin» (dans le sens anglais de sexiste, ou phallocrate); on aura compris que la qualité du texte n'est pas ce qui a surtout préoccupé cette année le Théâtre de Marjolaine.

EN BREF

PHOTO PERCEPTION 93 LA TOUR QUI JAZZE

Tous les photographes amateurs qui ont le coup de cœur pour Montréal peuvent soumettre, d'ici le 20 août, un maximum de cinq photographies au programme Photo Perception 93. Une cinquantaine d'œuvres seront choisies par un comité de sélection et exposées du 7 septembre au 3 octobre à la Maison de la culture Marie-Uguy. Pour recevoir le dépliant de participation, communiquer au 872-4253.

Tous les vendredis jusqu'au 3 septembre, les amateurs de jazz et de bonne musique ont rendez-vous au sommet de la Tour de Montréal du Stade olympique, un site auquel on accède par funiculaire moyennant 78¢. Les spectacles gratuits ont lieu à 20h et à 22h et mettront en vedette en alternance la chanteuse Geraldine Hunt et le chanteur Freddie James. Le Salon Montréal ouvre dès 18h.

LE DEVOIR

ciel 98.5



Concours Destination Québec

Cet été, visitez Québec

Consultez chaque vendredi notre page «Destination Québec» et participez à notre concours.

15 prix à gagner

1er prix : Un forfait dîner, spectacle, hébergement d'une fin de semaine au Théâtre Capitole de Québec, avec, en plus, une sérigraphie du peintre québécois Jean-Pierre Séguin (édition spéciale de la Biennale d'Alma).

Valeur du 1er prix: 1 100 \$

2e prix : Un forfait d'une fin de semaine à l'Auberge La Camarine comprenant l'hébergement et le transport par Tilden, en plus d'une sérigraphie du peintre québécois Pierre Ayot (édition spéciale de la Biennale d'Alma).

Valeur du 2e prix: 700 \$

3e prix : Une sérigraphie de la peintre québécoise Françoise Lavoie (édition spéciale de la Biennale d'Alma).

Valeur du 3e prix: 300 \$

Douze autres prix : Le Guide de voyage Ulysse: «Québec nuit et jour».

Valeur des autres prix: 12 \$ chacun

THÉÂTRE CAPITOLE

Auberge La Camarine

TILDEN



Pour participer à ce concours, remplissez le coupon de participation ci-dessous et retournez-le à :

CONCOURS DESTINATION QUÉBEC
LE DEVOIR, 2050, rue de Bleury, 9e étage
Montréal (Québec) H3A 3M9

COUPON DE PARTICIPATION

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____
Code postal : _____
Téléphone : _____

Le tirage aura lieu le 3 septembre 1993. Les gagnants et les gagnantes seront avisés par la poste. La valeur totale des prix attribués est de 2 245 \$.

Les règlements de ce concours sont disponibles aux bureaux du Devoir.

É D I T O R I A L

Après Bahia

François Brousseau

Dans un vaste continent de 400 millions de personnes dont la moitié vit dans une pauvreté relative ou absolue, que peut donner un Sommet politique — encore un — des pays d'Amérique latine, de l'Espagne et du Portugal comme celui qui s'est tenu la semaine dernière au Brésil? L'occasion, au moins, de se poser quelques questions sur une immense région négligée.

L'armée omniprésente Généralement passée au second rang, loin du podium politique, parfois recyclée dans des affaires plus ou moins propres, l'armée n'a pas disparu du paysage latino-américain, continuant — particulièrement en Amérique centrale — à tirer les ficelles dans l'ombre et ne voulant pas se laisser réduire par le pouvoir civil.

Longtemps considérée par les États-Unis comme une région propice à la «subversion communiste», et où ces derniers s'octroyaient en conséquence un véritable droit de veto sur les orientations nationales, l'Amérique centrale semble aujourd'hui oubliée, l'aide économique de l'après-guerre n'étant pas à la hauteur de l'assistance militaire des années de feu, entre 1980 et 1990.

La fin du conflit Est-Ouest a certes eu des effets positifs dans cette région: les massacres ont pris fin au Salvador et l'après-guerre sous supervision internationale semble y être l'un des rares succès d'une ONU autrement empêtrée aux quatre coins du monde.

Mais juste à côté, le conflit nicaraguayen, s'il a formellement pris fin avec la défaite électorale des sandinistes en février 1990, s'est mué en guerre larvée, sur fond de désastre économique, entre des *recontras* (combattants antisanidinistes qui ont repris du service) furieux de la politique non revancharde de la présidente Violeta Chamorro, et une armée toujours sous étroit contrôle sandiniste.

Au Venezuela, deux tentatives de coup d'État militaire n'ont pu venir à bout du président Carlos Andres Perez. Il aura finalement fallu des poursuites pour corruption pour le faire partir. Toujours est-il que l'armée veille à Caracas, tout comme à Santiago du Chili où le célèbre général Pinochet — encore reçu hier matin par le président Aylwin — reste à la tête des forces armées.

L'exemple du Guatemala, où un président civil — Ramiro de Leon Carpio — doté d'un impeccable curriculum vitae a été installé le mois dernier à la suite de l'échec de l'*autogolpe* de Jorge Serrano, sera crucial: l'État de droit si allègrement bafoyé durant la décennie guerrière des années 80 peut-il revenir en force?

Lors du sommet de Bahia, le président péruvien Alberto Fujimori, modèle du malheureux Serrano, a tout fait pour se faire réhabiliter par les autres dirigeants latino-américains à la suite de son *autogolpe*, réussi celui-là, du 5 avril 1992. Force est, devant le succès de sa lutte au terrorisme et son indéniable popularité nationale (60% d'approbation dans les derniers sondages), de reconnaître que les voies de la démocratie semblent souffrir de curieux détours.

L'anomalie cubaine Si l'incartade de Fujimori n'a pas été trop dénoncée dans les couloirs du sommet de Bahia, il en a été autrement pour Cuba, véritable anomalie dans le paysage continental, jadis espoir du continent qui en est devenu la honte aujourd'hui.

Le communiqué final du Sommet a certes déploré, en des termes prudents, l'anachronisme blocus économique appliqué contre La Havane par Washington, entorse grossière au libéralisme dont se réclament pourtant les Américains. Mais il n'a pas fait pour autant un héros de Fidel Castro, dont le régime politique ne représente plus qu'une absurde survivance dans une région du monde

qui l'a définitivement répudié.

Misère et liberté Un fait semble de plus en plus souvent observé, de la Pologne au Brésil, l'Amérique latine n'en étant que le meilleur exemple depuis le milieu des années 80: le retour aux élections pluralistes et à la liberté d'expression n'est pas, il s'en faut de beaucoup, automatiquement porteur de prospérité.

Plus encore, on voit allègrement cohabiter des indicateurs économiques «positifs» — inflation et déficit public maîtrisés, commerce extérieur excédentaire — avec la persistance, voire l'extension, d'une pauvreté endémique. La croissance, dont on claironnait qu'elle ferait disparaître automatiquement la pauvreté, coïncide au contraire avec l'extension de «zones franches» peuplées d'exclus.

Fidel Castro a alors beau jeu de ressortir, comme il l'a fait à Bahia, ses rengaines anticapitalistes, puisque une part de son diagnostic est confirmée par les faits. Mais cela justifie-t-il pour autant le dirigisme économique doublé d'un État policier qui empêche la vente libre des produits agricoles, réserve la viande aux touristes à devises fortes et fait tirer sur les citoyens qui veulent quitter le pays?

Quel libéralisme économique? L'extraordinaire activité commerciale d'un après-midi ordinaire à San José du Costa Rica, oasis de démocratie centraméricaine, tranche d'une façon hallucinante avec la lente mort économique qui étirent chaque jour davantage La Havane, capitale cubaine où le

moindre petit producteur n'a pas le droit d'aller vendre trois oranges sur la place publique sous peine d'arrestation.

Malgré tous ses excès dont Fidel Castro se fait l'hypocrite contempteur, il n'y a rien pour remplacer, à la base de l'activité économique, le libéralisme. Libéralisme auquel, imperceptiblement et sans vouloir aucunement en tirer les conséquences politiques, il commence d'ailleurs à céder un peu de terrain.

Mais quel libéralisme? Le Chili, modèle économique de l'Amérique du Sud, producteur, exportateur et investisseur partout cité en exemple, ne peut empêcher 40% de sa population de vivre sous le seuil de la pauvreté défini par l'ONU. Dans le Brésil dont une fraction appréciable de la population appartient au monde capitaliste développé, avec électroménagers sophistiqués et voiture de l'année, 15 millions de personnes n'ont rien mangé aujourd'hui.

De plus en plus dans la presse latino-américaine (et notamment mexicaine), les critiques fusent contre le modèle néo-libéral, l'«État minimal» et les fameuses politiques d'ajustement structurel (réduction des dépenses sociales, économie axée sur l'exportation et le libre-échange) dictées par le FMI et la Banque Mondiale.

Reflets d'une époque en panne d'idées et de programmes, ces critiques n'exaltent aucun modèle positif, et certainement pas le retour à l'État clientéliste ou le modèle totalitaire cubain. Si l'avenir de l'Amérique latine, au lendemain du 3e Sommet ibéro-américain, passe moins que jamais par le romantisme révolutionnaire et les populismes de type *caudillo*, il doit encore, à l'aune de ses échecs, se chercher une voie de développement qui saurait réconcilier le libéralisme et une nouvelle intervention de l'État délivrée de ses vieux démons politiques.

L E T T R E S

Un visage anglais

Avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement Lesage en 1960 et de son équipe du tonnerre, dont René Lévesque est ministre des Richesses naturelles, les compagnies d'électricité ont vraiment peur d'être nationalisées. Elles doivent poser quelques gestes de conciliation. En 1961, la Shawinigan Water and Power Co se donne une raison sociale d'allure française: La Compagnie d'électricité de Shawinigan. Sa filiale, la Québec Water & Power Co, s'appellera désormais La Compagnie d'électricité Québec Power! Quelle ingénuité.

Quand elle achète de petites compagnies d'électricité aux noms français, la Shawinigan s'empresse de leur donner un nom anglais: la Compagnie électrique de Saint-Georges devient la Beauce Electric & Power Co; la Compagnie électrique de Sorel devient la Sorel Light, Heat & Power Co; la Compagnie électrique Plessis (de Plessisville) devient la St-Francis Water & Power Co (à cause de la rivière St-François). Tout le Québec va y passer.

Comme on le voit, c'est sans vergogne que la Shawinigan a imposé un visage anglais au Québec. À Québec, le siège social de la Québec Power est dans un gros édifice à l'angle des rues Saint-Joseph et de la Couronne. Une immense affiche lumineuse pare l'édifice: *Cook with Gaz!* Car la Québec Power contrôle aussi la production et la distribution du gaz de coke. Elle contrôle aussi la Québec Tramway Co. Pas étonnant que sur l'avenue des Erables, l'indicateur de parcs du tramway se lisait: Maple Avenue et en-dessous: des Erables! Question de priorité à l'anglais. Et les «correspondances» s'appelaient *trans-fer*.

Dans ce temps-là, à Québec, ville à 95% francophone, on désignait l'évier de cuisine par «cigne» (du mot anglais *sink*) et par trachel le viaduc de

Cap-Rouge (du mot anglais *threstle*). Pas étonnant non plus qu'on disait *bumper*, *tire*, *clutch* et *cap de roue* en parlant d'automobile, de *puck*, de *goal* et de *score* en jouant au hockey. On parlait anglais sans le savoir. Le projet de loi 86 pourrait nous ramener 30 ans en arrière avec la Commission des liqueurs (du mot anglais *liquors*) et Québec Hydro. Ce serait le bouquet pour le 30e anniversaire de la nationalisation de l'électricité qui devait nous rendre «maîtres chez-nous».

Yvon Pagé
Boucherville, juillet 1993

Du droit au foyer

Les musulmans de Bosnie, tous les groupes humains distincts, vivant en minoritaires sur une terre à laquelle ils sont unis au sein des États, semblent jouir, naturellement, du droit de ne pas être arrachés à leur terre.

Ce sol constitue leur foyer. C'est là qu'ils cultivent leurs particularités, leur originalité, leurs traditions, et cet ensemble spirituel qui les unit et les distingue, et qui constitue le gage de leur pérennité, la condition et l'aspect de leur contribution au progrès de la civilisation, et même une garantie de la paix entre les hommes.

Or, aucune loi ne reconnaît et ne protège le droit au foyer, c'est-à-dire l'indéfectibilité du lien du groupe culturel distinct au sol qui l'abrite. Tout conspire, au contraire, contre un tel droit. En droit interne, le principe de la souveraineté et la loi de la majorité. En droit international, le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Des lors, très démocratiquement, l'État, auteur ou complice complaisant, peut acquiescer, exproprier, expulser, harceler, menacer, pousser à délaisser, ou plus sommairement supprimer, comme on détruit un nid d'oiseaux, les lieux où se déploie l'âme du groupe. Et ce ne sera qu'affaire intérieure, sitôt faite, sitôt classée.

Le cas particulier de la Bosnie est en tout cas tristement éloquent. Un foyer se détruit. Le foyer d'un groupe musulman minoritaire au sein d'un milieu laïque ou chrétien. On ne saura plus quel Islam allait définitivement engendrer le brassage. Aurait-on balayé l'apport original d'un Islam capable de se construire en se limitant.

Elias Maroun
Montréal, 8 juillet 1993

Dépassé, le nationalisme ethnique?

Claude Bariteau, anthropologue, concluait son article publié le 6 juillet dans les pages du lecteur du *Devoir* par l'énoncé de thèses typiques du pseudo-nationalisme à la mode *politically correct*. M. Bariteau soutenait que le nationalisme québécois doit se dépouiller de son carcan ethnociste. Ceci revient à dire qu'on doit désormais avoir un nationalisme sans Nation, puisque celle-ci est précisément synonyme de groupe ethnique. On se serait attendu à plus de rigueur de la part de quelqu'un qui devrait, comme anthropologue, savoir ce qu'est une nation. Mais le pire, c'est le motif allégué par M. Bariteau à l'appui de sa thèse, à savoir «qu'un État-Nation du type ethnique sera reçu négativement sur la scène internationale, l'heure étant à la globalisation et à la constitution d'ensembles supra-étatiques». C'est là un argument typique de Canadien-français empressé de faire plaisir à tous et chacun, prêt à renoncer à la survie de son peuple pour plaire aux étrangers, pour être à la mode. C'est le même réflexe servile qui nous a d'ailleurs poussés, lors de la soi-disant révolution tranquille, à jeter par dessus bord notre patrimoine socio-culturel pour faire place aux valeurs frelatées importées de l'étranger.

Bernard Guay
Québec, 7 juillet 1993



Du bonheur et du béton

Regarde, un communiste! me dit Boris. Une Mercedes file comme une torpille et nous double. L'autoroute est infestée de voitures soviétiques mais le communiste, lui, est dans la Mercedes.

— En Bulgarie, la démocratie n'a pas écarté les communistes. Elle en a fait de riches vautours.

Il a des verres à demi-fumés malgré l'obscurité. Le dos courbé, il a le nez dans le pare-brise pour deviner la route voilée par la buée. Il fait froid et la chaufferette est en panne. Le pays aussi d'ailleurs. En octobre 1991, les Bulgares ont mis fin à 45 ans de régime communiste en donnant à l'Union des forces démocratiques une faible majorité au Parlement. Mais, à l'instar des pays de l'Europe de l'Est, le miracle n'a pas eu lieu.

Cette semaine, Boris m'a conduit à deux reprises en Macédoine malgré le micmac à la frontière de l'ex-Yougoslavie. Aujourd'hui, il insiste pour me présenter à sa famille avant de me reconduire à l'aéroport. Le front plissé, il fonce avec l'intensité de quelqu'un qui transporte une cargaison dangereuse ou précieuse.

Pour dissiper l'atmosphère un peu brumeuse, je lui fais remarquer en boutade que la démocratie ne garantit pas une Mercedes à tout le monde. Boris esquisse alors un sourire qui ressemble à une grimace de résignation. Pour lui, la Mercedes n'est pas un rêve mais un symptôme. Un autre symptôme se faufile devant nous.

Ici, ce n'est pas le découragement qui fait des ravages mais le fatalisme. Quoiqu'on fasse, les communistes sont une sorte de rétrovirus qui survit très bien à la démocratie. En attendant qu'une inflation de 600% finisse de ronger le portefeuille et l'espoir des gens, les anciens dirigeants glissent doucement le long des corridors de l'inertie. Ils époussetent leurs vieilles manières sous l'appellation d'un nouveau socialisme et rou-



PHILIPPE
FALARDEAU

lent confortablement dans l'anonymat glacial de leurs voitures aux vitres teintées.

Les jeunes ont fini par devenir cynique. Voilà la génération qui doit en principe revivifier le pays. Mais il n'y pas d'argent, peu d'emplois et de médiocres infrastructures. Alors ils passent leur temps à mieux haïr les propriétaires de belles voitures.

Plus tôt dans la semaine, lors d'une promenade au sommet du Vitosha qui surplombe la capitale, Boris m'a pointé l'amalgame de cubes de béton qui forme la ville de Sofia: «Que penses-tu de ces grottes construites par les communistes pour nous, les troglodytes?» Je pense que c'est assez étonnant de voir le flegme avec lequel un troglodyte vous assure qu'il n'a jamais eu, n'a pas et n'aura jamais d'avenir.

Hier, le soleil a fini par percer une semaine autrement grise. Les amis de Boris m'ont amené à la fête organisée par l'Union des forces démocratiques pour célébrer le premier anniversaire de la démocratie. Nous étions juchés sur le mausolée de je ne sais trop quel leader communiste. Toutes les générations s'étaient rassemblées pour écouter des discours qui avaient en avoir plein les bras. Plus tard, nous avons eu droit à un spectacle. Folklore bulgare, rock 'n' slave et musique country... Ma foi, c'était amusant. J'ai vu de l'espoir. Domage que Boris n'y était pas.

Boris a appris à ne pas trop se fai-

re d'illusions. À 35 ans, bachelier en informatique mais sans emploi stable, il habite avec ses parents, sa femme et sa fille de trois mois. Avant même qu'il naisse, l'État avait confisqué son héritage en réquisitionnant la maison familiale. On avait ensuite entassé ses parents avec tous les autres bourgeois dans du beau béton moderne. Boris sait qu'il y a sûrement une Mercedes qui occupe ce qui aurait pu devenir le pavé de sa vie.

J'ai un avion qui s'envole vers Athènes dans deux heures. Mais j'ai l'étrange impression qu'il va m'attendre. Pour l'instant, je suis l'attraction principale de la famille de Boris. Son père m'invite d'un hochement de la tête à goûter aux trois eaux-de-vie de sa confection. Je ne comprends rien aux langues slaves mais son mouvement de la main ne laisse aucun doute sur ce que je dois faire. Je fais cul sec et refuse une grimace.

Un petit silence flotte dans le salon. L'odeur de la cuisine est suffisamment réconfortante pour oublier celle du campfire. Autour de moi, il y a des pâtisseries, des sourires et des centaines de tuiles empilées partout.

Ces tuiles vont servir à recouvrir le plancher de ciment du logement de Boris. Oui, Boris a un appartement à lui, acheté il y a bientôt trois ans. On peut le voir par la fenêtre. Boris m'indique du doigt une silhouette d'une dizaine d'étages. Sa maison, c'est la deuxième vacuité à partir de la gauche au quatrième. Il n'y a pas de mur encore. L'immeuble devrait être terminé d'ici cinq ans. «Ça nous laisse suffisamment de temps pour acheter toutes les tuiles, les tapisseries, la peinture, la toilette et le bain», me précise-t-il, comme pour me rassurer. «Nous serons heureux là-bas.»

Jusqu'à ce qu'il ait sa Mercedes, Boris se contentera d'un peu de bonheur et de beaucoup de béton.

À P R O P O S

... de harcèlement sexuel

Les études antérieures traitant du harcèlement sexuel au travail présentent, quant à l'importance de ce phénomène, des résultats très différents. Ces différences peuvent s'expliquer en partie par les méthodologies retenues ainsi que par les définitions du harcèlement sexuel au travail utilisées par les auteurs de ces recherches.

Les résultats provenant de la première des deux études qui font l'objet du présent article, permettent de constater que parmi les 287 répondantes qui y ont participé, un peu plus de trente pour cent (30,7%) d'entre elles déclarent avoir vécu du harcèlement sexuel au travail au moins une fois dans leur vie. Quant à la seconde recherche, les résultats sont différents puisque près de soixante pour cent (59,3%) des vingt-sept (27) femmes travaillant dans le réseau québécois de la santé et des

services sociaux affirment avoir vécu du harcèlement sexuel au travail.

Selon que l'on se limite aux comportements contraignants en matière de harcèlement sexuel ou que l'on retient les comportements tant contraignants que contraignants, la probabilité de vivre du harcèlement sexuel au travail est respectivement de trente (30%) et soixante pour cent (60%). Ces résultats sont relativement comparables aux résultats observés dans les recherches précitées. En effet, ce sont dans les études où la définition du harcèlement sexuel au travail incluait autant les comportements contraignants que contraignants que la probabilité est la plus élevée, et sensiblement du même ordre de grandeur.

Tiré de «Le harcèlement sexuel au travail», Dominique Savoie et Viateur Larouche, École de Relations industrielles, U. de M., 1993.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

FAISCE QUE DOIS

IDÉES

L'assassinat de René Bousquet

La Shoah enterrée?

JOSÉ G. SIMON

Étudiant en science politique

En tant que Néo-Québécois, Français de religion juive, je dénonce l'assassinat récent de René Bousquet perpétré par un illustre illuminé qui a empêché que soit mis à jour des faits supplémentaires incriminant la France et ce, jusqu'aux plus hautes instances politiques et administratives. Le mutisme renforcé par ce geste dément est entretenu des coulisses de l'Elysée jusqu'à la célébration de la mort de Pétain. Un silence macabre est témoin de ce crime collectif exécuté avec l'accord des dirigeants français pour le compte des Allemands. Les meurtriers ont leur alibi et réussiront encore une fois à éviter un procès dénonçant la collaboration infâme de l'appareil étatique. Avec l'assassinat de Bousquet, on enterre dans l'anonymat plus de 90 000 hommes, femmes et enfants étrangers et français «juifs», recensés seulement sur le territoire français.

Bousquet, symbole de la séquestration «familiale» des juifs en France, parce qu'avec lui apparaît la notion d'extermination de familles entières. René Bousquet entre en scène à trente-trois ans à titre de secrétaire général de la police, nommé par le chef du gouvernement et ministre de l'Intérieur de France de l'époque, Pierre Laval. Après les deux premières rafles d'hommes étrangers et français juifs à Paris, séquestrés pour la déportation vers les camps de la mort, les Allemands considèrent que la capture est encore trop mince. Les convois de bestiaux humains ne sont pas assez nombreux pour alimenter les chambres à gaz qui doivent fonctionner sur une base régulière. Bousquet est promu dans cette conjoncture de recherche de chair humaine supplémentaire pour les fours crématoires. Pour rencontrer cette demande accrue des occupants, Bousquet se charge d'élargir la liste des victimes pour y inclure les femmes et les enfants. C'est à lui que revient l'honneur et la responsabilité de diriger les opérations policières pour la séquestration et la déportation et ce, en toute discrétion et diplomatie pour ne pas soulever ni alarmer l'opinion publique parisienne et mondiale. La stratégie de Bousquet consistait à faire enlever des familles entières, les incarcérer sans nourriture, sans vêtement, sans hygiène, séparer les parents des enfants et envoyer les parents dans les camps d'extermination par wagons à bestiaux, les wagons de troisième classe étant trop bons pour cette catégorie d'humains. Le même sort était réservé aux enfants. Bousquet, avec la permission des autorités gouvernementales françaises, expédia à leur tour ces derniers aux fours. Pour atteindre la solution finale, appellation des Allemands et des dirigeants français, extermination familiale signée Bousquet était la voie privilégiée pour assurer l'élimination complète des descendants.

At-on assassiné Bousquet parce qu'il représentait l'histoire vivante des atrocités indescriptibles subies par ces martyrs? Son procès aurait-il révélé l'identité des dirigeants morts ou vivants et mis à nu toutes leurs machinations diaboliques? Quelle sensation d'angoisse et de désarroi a pu provoquer un sentiment d'impuissance qui vous arrache les entrailles et crée une révolte qui vous obnubilait.

Nombreux sont les traumatisés permanents dont les événements représentent des souvenirs cauchemardesques qui ont par désespoir été jusqu'au suicide pour se libérer.

DANIELLE HÉBERT,
JOSÉE BELLEAU ET
CLAUDETTE CHAMPAGNERespectivement de la Fédération des
Femmes du Québec, de L'R des centres de
femmes du Québec et du Front
commun des personnes assistées sociales
du Québec

Le 18 juin dernier, une nouvelle paraissait à l'effet que la moitié des personnes assistées sociales verraient leurs prestations diminuer. Le ministre responsable de la Sécurité du revenu, André Bourbeau, s'acharne véritablement à rendre la situation de ces personnes invivable, dans un Québec qui offre trop peu en terme de développement de l'emploi.

L'État, afin de récupérer 2 millions\$ creuse davantage l'écart entre les personnes assistées sociales qui «participent» aux mesures d'employabilité et celles qui ne «veulent pas» y participer. Mais qu'en est-il de ces mesures d'employabilité? Nous nous sommes attardées à la situation des femmes prestataires d'aide sociale. Nous avons constaté que le gouvernement ne peut offrir à toutes l'intégration à un programme d'employabilité. D'autre part, des témoignages de plus en plus nombreux nous indiquent que plusieurs de ces mesures ne mènent pas sur le marché du travail, mais maintiennent plutôt les participantes d'un programme à l'autre.

Dans un contexte où, ne l'oublions pas, le taux de chômage officiel se situe à 13%, on comptait en mars 1993, 415 837 adultes assistés sociaux classés «aptes au travail». De ce nombre, 265 067 sont des femmes, c'est-à-dire 51%.

Parmi ces femmes aptes au travail, 102 705 sont considérées «non-disponibles» entre autres parce qu'un grand nombre d'entre elles sont à s'occuper de jeunes enfants, par exemple des femmes chefs de famille monoparentales. 14 229 autres femmes sont considérées «disponibles», c'est-à-dire en attente d'une mesure d'employabilité qui se fait attendre. Si les 117 000 femmes classées «non participantes» voulaient s'intégrer à une mesure d'employabilité, elles n'auraient accès en fait qu'à une longue file d'attente. A moins qu'elles n'aient eu la chance de se décrocher un emploi entre-temps.

D'ailleurs, quelques jours après l'annonce du ministre Bourbeau, le syndicat

D'un programme d'employabilité à l'autre

Le zapping social

Le quart des femmes participantes aux programmes parviennent à intégrer le marché du travail



NICOLAS GIBERT

représentant les agents d'aide sociale déclarait qu'ils ne peuvent consacrer plus de 10% de leur temps de travail à présenter les mesures d'employabilité. La majeure partie de leur temps est dévolue aux «contrôles et à la chasse aux fraudeurs» en cette période où la clientèle ne cesse d'augmenter.

Quant aux mesures d'employabilité, 30 548 femmes, ce qui représente plus de la moitié des personnes dites «participantes», sont dans des programmes de rattrapage scolaire, EXTRA, stages en milieu de travail, etc. Selon les chiffres du ministère, seulement 25 % des personnes qui ont participé à l'un ou l'autre des programmes ont par la suite trouvé un emploi. Cette même enquête indique que seulement 11% des personnes qui ont pris part au programme EXTRA ont intégré le marché du travail.

Pour la plupart, les personnes inscrites à ce programme travaillent dans des services à domicile, à la préparation de diners dans des écoles de milieu défavorisé,

comme brigadiers dans autobus scolaires, etc.

Que ces services soient rendus ou rémunérés, soit! Les femmes ont toujours demandé que l'on prenne collectivement en charge les services aux personnes et aux familles, essentiels au développement social et économique. Mais que l'on envisage que ce travail soit exécuté à rabais, sans la protection des normes minimales du travail et de santé sécurité, nous n'achetons pas! Et ce n'est pas la hausse de 15 cents du salaire minimum qui va y changer quelque chose, car la dernière augmentation d'impôts viendra tout raffer.

Alors que le taux de chômage est à 13 %, il n'est pas étonnant que les mesures d'employabilité mènent rarement à des emplois qui permettraient aux femmes de se sortir du «cercle vicieux de la pauvreté».

en ce moment ne connaît pas une personne scolarisée, détenant une bonne expérience de travail, qui se cherche désespérément un emploi depuis des mois et qui

n'en trouve pas?

En cette période où le gouvernement n'a qu'à offrir des politiques à courte vue, nous n'acceptons pas qu'il continue à donner de faux espoirs à des milliers de personnes assistées sociales qui veulent intégrer le marché du travail. Nous n'acceptons pas non plus qu'il en pénalise des milliers d'autres qui, au fil des mois et même plusieurs années à vivre sans emploi, ont perdu l'espoir de s'en trouver un.

Dans le contexte où nos dirigeants politiques ne prennent plus le leadership en matière de développement de l'emploi, préchant que les «forces du marché» devraient éventuellement accoucher, nous refusons de nous résigner à voir le chômage et la pauvreté sans cesse augmenter, laquelle nous sommes à même de constater.

Faire la promotion de programmes d'employabilité qui ne mènent pas à l'emploi et s'entêter à faire de «la chasse aux fraudeurs» et des pénalités aux «non-participants» des priorités ne font qu'aggraver l'exclusion sociale et économique de centaines de milliers de femmes et d'hommes. Il en va de la solidarité sociale sans laquelle aucun projet de développement économique n'est possible.

T O G O

Paix sociale et justice se font attendre

Le feuilleton douloureux se poursuit malgré l'adoption d'une nouvelle constitution

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIRExtraits d'une allocution prononcée le 28 juin
1993 au Centre Saint-Pierre Apôtre, lors d'une
conférence-débat convoquée par le Collectif pour
la démocratie au Togo.

La situation togolaise ne semble pas devoir, dans l'immédiat, déboucher sur une solution satisfaisante pour la très grande masse de ses citoyens. Le «feuilleton douloureux» se poursuit et je ne saurais prétendre détenir la clé de l'avenir de cette nation. La Constitution approuvée à 98% l'automne dernier est impeccable, et s'il n'en tenait qu'à elle, le Togo serait un pays exemplaire. Dix jours ont suffi pour confirmer dans mon esprit les appréhensions qui ont cours chez les vrais amis de la liberté. J'ai vu une capitale, Lomé, pleine de cicatrices de multiples tueries, attentats et plasticages. On en a dénombré au moins sept contre des imprimeries. Symboliquement, la colombe de la paix y est décapitée... Les cadavres découverts dans la lagune de Bé, les circonstances entourant l'embuscade de Soudou où fut gravement blessé Gilchrist Olympe, fils du premier président du Togo indépendant, Sylvanus Olympe, sont autant de signes macabres.

Dans sa déclaration finale, signée par Me Jean Yaovi Degli, la Conférence nationale souveraine (1991) esquissait un programme de reprise qui englobait à la fois, l'école, le marché du travail, la presse et un État qui deviendrait un «moins État». Le rêve d'un État de droit n'est pas mort au Togo où l'oppression «s'est nourrie du silence et de l'inaction perpénisée par la peur».

Vous connaissez les événements du 25 janvier 1993. L'armée tire sur une foule sans défense à Lomé. Une semaine plus tard se produit une expédition punitive de l'armée dans les quartiers d'opposants. Il n'en faut pas plus pour accélérer l'exode.

Au Ghana comme au Bénin, on m'a donné des chiffres qui établissent à 280 000 le nombre de réfugiés togolais. Dans ces deux pays frontaliers, les réfugiés togolais vivant dans des camps sont minoritaires. Les gens qui ont fui sont recueillis dans des maisons et il y a surpeuplement. Le chef de mission du Haut commissariat de l'ONU pour les réfu-



PHOTO CLÉMENT TRUDEL

Des vendeurs d'essence togolais en bordure d'une route.

giés au Ghana, François Xavier Doudou-Kiadila, affirme qu'il est urgent de recueillir des fonds pour ces réfugiés togolais — on avait fait un appel pour obtenir 10 millions\$, on n'a recueilli que 2,5 millions\$. Le camp de Kiklor (Ghana) qui accueille 4500 Togolais éprouve des difficultés d'approvisionnement et «les Ghanéens sont à bout de ressources».

Cotonou, au Bénin, a ouvert sa Maison du Peuple en février aux réfugiés du pays voisin. Plus de 1000 Togolais s'y entassent et lors d'une visite en date du 13 juin, il y avait une grande mare d'eau putride allant des latrines à la cuisine! Les Togolais qui ont charge des réfugiés de Cotonou disent se heurter à bien des obstacles d'ordre bureaucratique et voudraient varier le menu. Au camp de Kiklor, au Ghana, j'ai dû forcer la porte, les Ghanéens se montrant très peu coopératifs.

**Le rêve d'un
État de droit
n'est pas mort
au Togo où
l'oppression
s'est nourrie du
silence
pénalisée par
la peur».**

Un autre problème se pose à l'intérieur même du Togo où l'on compte des dizaines de milliers de personnes déplacées en raison de frictions entre différentes ethnies. Pour légitime et manipulation «à relent tribal» sont à la source de ces déplacements de personnes, estiment les associations de défense des droits de l'homme dans un rapport qui couvre les 365 jours qui ont suivi la fin de la Conférence nationale souveraine, soit du 28 août 1991 au 28 août de l'an dernier. Par contraste, le régime Eyadema fait grandement état, dans sa propagande, de la terreur exercée par ceux qui se prétendent démocrates à l'endroit de cultivateurs paisibles qui, dans l'ensemble, avaient le seul tort d'appartenir à l'ethnie kabyé, celle

d'où est issu le général-président. Qui a raison?

Dans la préfecture de Kara-Kozah et dans

celle de Sotouboua, j'ai écouté des préfets et des militants de l'Association de défense des expulsés et des victimes d'agression. La douleur du déracinement ne peut pas être mise en doute, non plus que la révolte devant la dépossession de ces Kabyés. Il me semble toutefois que le régime d'Eyadema exploite démagogiquement ce filon pour mieux noircir des adversaires que l'on cherche à discréditer. Des exécutions sommaires et des injustices ont été commises par des Togolais qui, dans certains cas, ont cédé à une psychose voulant que tout Kabyé soit armé et s'apprêterait à fondre sur eux.

J'avais beaucoup entendu parler de la prison d'Agombio qui servit de centre de torture pour maints prisonniers politiques, certains devenant aveugles parce qu'on les forçait à fixer le soleil. J'ai pu me rendre à Agombio et constater que la prison a été recylée: on y voit une ribambelle de marmots espérilles. L'une des jeunes femmes vivant à Agombio a offert la calebasse de l'amitié dans l'antichambre de ce qui fut un centre de torture. Je ne pouvais m'empêcher de songer à la cruelle ironie de cette scène. Je me disais que ces «nettoyages» de population peuvent tout autant être une campagne orchestrée de façon machiavélique par le pouvoir, mais que vraisemblablement la haine à l'endroit du régime s'étend à une bonne part des Kabyés, ethnique du président qui a privilégié les siens.

À présent, la souffrance est le lot commun de tous, à Agombio comme ailleurs. Je ne vais pas distinguer entre les bonnes et les mauvaises victimes. Il faut penser au jour où l'on cessera de faire de la rhétorique — comme ce fut le cas pour la Bosnie — tandis que se détériore la vie de civils coincés dans une guerre de propagande et de contre-propagande.

Dans un pays qui bloque l'entêtement d'un dictateur habile à profiter des dissensions qui ne manquent pas de se produire dans le camp adverse, je me prends à songer à la modestie des 250 000\$ fournis par le Canada à la Fédération des ligues de la Croix-Rouge pour venir en aide aux réfugiés togolais. On peut toujours penser qu'après tout, ils ne forment qu'une infime partie des millions d'Africains dont le sort est analogue. Ce fait ne doit pas nous empêcher de souhaiter que les Togolais vivent mieux que maintenant. L'intolérable a assez duré.

L'ÉQUIPE DU
DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale et métropolitaine : Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Diane Précourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Vear, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Paule des Rivières, Marie-Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (Lignes); à l'information économique : Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrisac, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tranière, Clément Trudel; à l'information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lessage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); Serge Chapeau (caricaturiste); à l'information sportive : Yves d'Avignon; Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Ducloux (commiss), Danielle Cantara, Marie-Claude Coupal, Christiane Vaillant (dramatises), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). **LA DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). **LA DIRECTION ARTISTIQUE** Lucie Lacava. **LA PUBLICITÉ** Lucie Pissoneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Francine Gingras, Johanne Guibéau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, (publicitaires); Micheline Turgeon (maquettiste); Michèle Bouchard (secrétaire); Ghislaine Lafleur (réceptionniste). **L'ADMINISTRATION** Nicole Carmel (coordinatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration). **LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE** Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thabet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. **LA PRODUCTION** Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Sylvain Darcy, Richard DesCormiers, Caroline DesRosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudson, Michael Schneider, Marie-France Turgeon. **LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS** Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Pierre Cotton, José Lapointe, Sylvie Laporte, Francine Morvan, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Désirée Suzsany, Marc Vigneault. **CONSEIL DU DEVOIR INC.** Pierre Bourgie (président). **FONDATEUR** DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général), Raymond Guay (responsable du financement privé).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SCOTIA

Un feuillet financier

SUITE DE LA PAGE 1

vraient signer une entente de principe avant d'entamer les discussions préliminaires à la détermination, d'ici l'automne, du prix de vente de Montréal Trust que certains spécialistes évaluent aux environs de 300 millions\$. Parallèlement à ces pourparlers, le surintendant fédéral des institutions financières va éprouver tous les livres affectés avant d'avaliser ou invalider l'accord intervenu entre les entités concernées.

En 1989, BCE avait mis la main sur la totalité des actions en circulation moyennant un déboursé de 847 millions\$, ou 23,50\$ l'action, dont 547 millions\$ allèrent dans les coffres de Power Corporation qui détenait alors un bloc de 64% des actions. Au terme du dernier exercice financier, la valeur comptable par action ordinaire de Montréal Trust était de 11,74\$. BCE étant propriétaire de 100% des actions, le titre de Montréal Trust n'est plus coté en Bourse.

Si BCE accepte les termes de l'offre élaborée et déposée par la Banque Scotia, elle mettra de facto un terme à un feuillet financier qui avait débuté en octobre 1992. Selon les informations obtenues, c'est à cette date en effet que la direction de BCE avait décidé, dans la foulée du ménage qu'elle veut mener à terme, de mettre en vente le Montréal Trust.

C'est à cette époque que la CIBC, la Banque de Montréal et la Banque Scotia ont commencé à ausculter tous les livres du Montréal Trust pour effectuer la vérification diligente et fixer les balises d'une proposition dont l'intérêt, pour l'acquéreur, réside avant tout dans les opérations de transfert des valeurs. C'est à ce titre en effet que cette société de fiducie fondée il y a 102 ans a acquis ses lettres de noblesse.

Dernière des grandes banques canadiennes à entrer dans le monde des services fiduciaires, la Scotia, si l'entente se finalise, mettra en effet la main sur des opérations, transfert des valeurs, qui faisaient, et font toujours, l'envie des sociétés concurrentes. D'autant plus que le Montréal Trust avait profité de la débandade du Central Guaranty Trustco et de l'intégration de celui-ci dans l'orbite de la Banque Toronto-Dominion pour acquérir justement les activités de transfert des valeurs et autres services fiduciaires.

Evidemment, il y a fort à parier que le réseau composé de 61 succursales du Montréal Trust va passer à la moulinette de la rationalisation là où il y a aura dédoublement de services avec les succursales portant la bannière de la Scotia. Au terme du dernier exercice financier, les dépôts et certificats des clients du Montréal Trust totalisaient 8,5 milliards\$.

Incidemment, c'est au cours de cet exercice financier que, pour la première fois dans son histoire, le Montréal Trust présentait à ses actionnaires un bilan comprenant des pertes. En 1992, la perte nette enregistrée par cette institution s'est établie à 79 millions\$.

Cette contre-performance découlait des déboires rencontrés dans le monde immobilier. La provision pour pertes sur prêts constituée pour le seul exercice 1992 s'élevait à 178 millions\$. On se rappellera que dans l'aventure Olympia & York, le Montréal Trust avait essuyé une perte de 50 millions\$.

Grâce à une injection de capitaux portant la signature de BCE, 125 millions\$ au total, l'avois des actionnaires devait dépasser les 631 millions\$, soit une augmentation d'environ 5% sur l'exercice antérieur.

Après l'entrée de la Scotia dans le bal des services fiduciaires, on ne peut que constater qu'à l'instar de ce qui avait prévalu avec les valeurs mobilières, les banques canadiennes ne cessent pas de consolider leurs positions. De toutes les grandes sociétés, seules le Canada Trust et le National Trust demeurent sans aucun lien bancaire.

En l'espace d'un an, les banques canadiennes ont acheté quelques-unes des plus grosses sociétés de fiducie du pays. Des sociétés qui, généralement, s'étaient exposées aux risques immobiliers avec proportionnellement plus d'amplitude que les banques.

MAIN-D'OEUVRE Une «concession majeure»

SUITE DE LA PAGE 1

de formation de la main-d'oeuvre. Dans ce climat favorable, Québec souhaitait, comme le prévoyait l'accord, négocier une entente administrative qui lui assurerait la gestion du budget de l'assurance-chômage sur son territoire.

Avec le rejet de l'accord de Charlottetown, Ottawa avait refusé de négocier tout compromis dans ce dossier. Depuis, Ottawa n'a pas bougé.

Aujourd'hui, en assouplissant ses demandes, Québec tente un rapprochement avec Ottawa. Avec sa nouvelle position, le ministre Bourbeau effectue, selon ses propres mots, une «concession majeure» en regard de ce que Québec avait obtenu avec l'accord de Charlottetown.

Du même coup, Québec renonce en partie à son gîte unique.

Même si le ministre Bourbeau est prêt à laisser à Ottawa la gestion de l'assurance-chômage, il continue de réclamer une gestion efficace des programmes de formation de la main-d'oeuvre.

Actuellement, Ottawa et Québec conservent leurs programmes respectifs de formation de la main-d'oeuvre. «S'il y a un endroit où Ottawa et Québec font la même chose, c'est bien celui-là», dit-il.

«Présentement, les fonctionnaires d'Ottawa et de Québec passent leur temps à négocier des dossiers communs, déplore-t-il. Les entrepreneurs qui doivent recycler leur main-d'oeuvre ne savent jamais à quelle porte ils doivent frapper. Il faut mettre fin aux dédoublements des programmes fédéraux et provinciaux et regrouper ça sous un même toit.»

En conséquence, le ministre Bourbeau souhaite le rapatriement de tous les pouvoirs de formation et de perfectionnement de la main-d'oeuvre au Québec. Il espère ainsi gérer tous les programmes de formation de la main-d'oeuvre de la province.

Pour les programmes de formation de Québec et celui d'assurance-chômage d'Ottawa, le ministre Bourbeau rêve de bureaux communs. Sous un même toit, Québec et Ottawa pourraient ainsi gérer toutes les activités qui touchent la main-d'oeuvre. Ottawa continuerait de gérer l'assurance-chômage; Québec dispenserait les services de formation. «L'important, c'est de stopper tout dédoublement des activités», a dit le ministre.

À l'époque, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration Bernard Valcourt avait proposé une gestion mixte des programmes de formation de la main-d'oeuvre. Dans une même bâtisse, les fonctionnaires d'Ottawa et

de Québec gèraient les programmes qu'ils gèrent aujourd'hui. «C'est ce que le ministre Valcourt appelait la «collocation». Notre position n'a rien à voir avec cela», a dit le ministre Bourbeau.

Ottawa est informé de la nouvelle position de Québec dans ce dossier depuis quelque temps. «Est-ce que ce sera suffisant pour entamer de nouvelles discussions? On le verra dans les prochaines semaines», a dit le ministre Bourbeau.

À la mi-juin, le premier ministre Robert Bourassa avait informé la nouvelle première ministre du Canada Kim Campbell qu'il était disponible pour «examiner dans les plus brefs délais les dossiers comme la formation de la main-d'oeuvre». Récemment, M. Bourassa et Mme Campbell auraient abordé la question lors de la rencontre des premiers ministres à Vancouver.

Il y a deux semaines, le ministre désigné des Ressources humaines et du Travail Bernard Valcourt avait entrouvert la porte dans ce dossier. Il avait déclaré que son nouveau ministère pourrait lui permettre de regarder de façon cohérente et consistante qui est le mieux placé pour livrer les services en matière de formation de la main-d'oeuvre.

Dans les prochains mois, Québec connaîtra la portée de cette ouverture.

ELKAS

Des propos étonnants

SUITE DE LA PAGE 1

de la route, tenu au Maroc en septembre 1991, soutient Diane Lépine, attachée de presse du ministre. Elle a déclaré au DEVOIR que M. Elkas s'était en effet entretenu «avec ces gens-là», soit les ministres irakiens du Transport et de l'Energie.

Lors d'une première conversation en début d'après-midi hier, Mme Lépine était tout à fait confortable avec le communiqué publié lors du voyage de son ministre, soulignant qu'il y avait bien eu quelques «interrogations» là-dessus par «un groupe d'Irakiens», sans plus. Or, d'après la résolution 661 adoptée par le Conseil de sécurité, tout échange commercial de services et de marchandises avec l'Irak est prohibé. «C'est vrai qu'il y a un moratoire», dit Diane Lépine, mais on parle de marché potentiel. La phrase est au présent, dans le sens que c'est potentiel.

«Une erreur»

Quelques heures plus tard, Mme Lépine était plus réservée. «Il y a eu erreur», dit-elle. En fait, le mot «éventuellement» doit être ajouté entre les mots «présentement» et «Irak». Que ce nouveau mot soit en contradiction avec l'«actuel» de la ligne suivante importe peu à Mme Lépine. Quant aux Irakiens protestataires de la première conversation téléphonique, ils sont subitement devenus des Israéliens, ou plutôt, des représentants du Comité Canada-Israel. Ces derniers ont en effet soulevé l'ambiguïté de l'annonce gouvernementale. Ils ont envoyé à ce sujet trois lettres au ministère. Leurs protestations sont restées sans réponse, nous ont-ils dit hier.

«Nous n'avons rien à cacher, dit Mme Lépine, quelque peu sur la défensive. Nous avions l'autorisation du ministère des Affaires internationales.»

Faux, dit-on à ce ministère, dont l'attachée de presse, Mimi Dupuis, s'est dite «très surprise» des termes du communiqué litigieux. «Je n'assumerai pas les erreurs de fond des autres ministères. Ils sont ministres et doivent être responsables de ce qu'ils écrivent.» Le ministère des Affaires internationales soumet au bureau du premier ministre des «avis de pertinence sur les objectifs de missions des ministères», sans plus. Les communiqués qui suivent, dit Mimi Dupuis, sont de l'autorité de chaque ministère.

Au bureau du premier ministre Bourassa, on était plutôt étonné de la teneur des propos de Sam Elkas. «Je n'ai jamais pris connaissance de cette phrase», avoue Sylvie Godin, attachée de presse du premier ministre. Personne n'a entendu parler non plus des contacts entre Sam Elkas et des membres du cabinet de Saddam Hussein.

Par ailleurs, autre «maladresse» du cabinet Elkas: on assimile dans le communiqué la reconstruction du Liban à l'aide de la Syrie. Or, le Liban fait tout pour se croire encore souverain, et ne pas être — trop — assimilé aux Syriens, qui n'ont pas que des investissements monétaires dans ce pays. «Nous voulons passer par les Syriens et les Jordaniens à cause des banques islamiques», répond Diane Léveillé, qui ont d'excellents rapports avec le Liban. Et tout cela est conforme aux résolutions de l'ONU. Le hic, c'est qu'il n'y a pas de «résolutions» pour le Liban. Chacun peut aller directement aider à la reconstruction du pays. Surtout le Canada, qui compte une très importante communauté libanaise, dont de nombreux gens d'affaires.



Des membres des familles des victimes de la tragédie de la mine Westray semblaient atterrées, hier, quelques instants après que le jugement soit rendu.

Westray: les accusations rejetées

New Glasgow, N.-É. (PC) — Le juge Patrick Curran a rejeté, hier, les accusations d'homicide involontaire et de négligence criminelle portées contre la société Curragh, propriétaire de la mine Westray, et deux de ses anciens gérants, Gerald Phillips et Roger Parry.

Les inculpations avaient fait suite à la mort de 26 mineurs dans un coup de grisou, le 9 mai 1992.

En rendant sa décision, le président du tribunal a expliqué que l'acte d'accusation ne précisait pas ce que les accusés avaient fait pour commettre l'homicide involontaire et la négligence criminelle, comme le requièrent le Code criminel et la Charte des droits.

L'avocat de la Couronne, Me Herman Felderhoff, a aussitôt fait savoir qu'il va interjeter appel de ce jugement ou porter tout simplement de nouvelles accusations.

«Je puis les assurer (les familles des victimes) que nous ne les abandonnerons pas», a-t-il promis.

Me Felderhoff avait plaidé devant le juge Curran que les renseignements contenus dans l'acte d'accusation étaient suffisants, parce que les accusés pouvaient toujours obliger la Couronne à divulguer sa preuve ou écouter cette preuve au cours du procès. «Ce n'est tout simplement pas suffisant, a tranché le juge Curran. Les accusés ont le droit de connaître ces faits avant d'enregistrer leur plaidoyer.»

L'ex-époux de la princesse Anne mord la poussière

DANNY VEAR
LE DEVOIR

L'ex-époux de la princesse Anne, membre illustre de la famille royale britannique, ne verra pas un sou des 9518\$ qu'il réclamait d'un ancien bénéficiaire de la compétition équestre internationale de Bromont.

La Cour du Québec a rejeté la réclamation du capitaine Mark Phillips.

En s'adressant à ce tribunal, le célèbre ex-époux cherchait à mettre la main sur ce montant qui correspondait au paiement des travaux de conception du parcours équestre de Bromont qu'il avait réalisés entre 1988 et 1989.

Dans sa décision, le juge Jean-Claude Gagnon explique que le capitaine a été en quelque sorte victime d'un malentendu.

Le capitaine Phillips est un spécialiste de la conception des parcours de la compétition équestre.

Dès 1987, le capitaine Phillips quitte l'Angleterre et vient

inspecter les lieux de la compétition équestre, à Bromont. Il doit dessiner un parcours. En 1988, il est convenu avec les organisateurs du concours de Bromont que le capitaine recevra pour ses services 5000\$ en 1988 et 7500\$ en 1989. Son billet d'avion, qui coûte 2018\$, lui sera également remboursé.

En 1989, le capitaine n'a toujours pas la couleur de son pécule. Il s'impatiente.

Walter Batchelor, un ancien responsable de la campagne de souscription de la compétition équestre internationale de Bromont, lui promet qu'il sera payé sous peu. Il lui envoie un télégramme outre-Atlantique: «Un chèque de 10 000\$ CAN sera remis à votre attention. Je vous paierai moi-même le reste de la somme en personne, avant le dîner du 25 août.»

Tout la réclamation du capitaine Phillips est basée sur ce télégramme. En fait, il poursuit M. Batchelor. Selon lui, M. Batchelor s'était engagé personnellement à le rembourser.

Dans sa décision, la Cour du Québec met sérieusement

en doute les prétentions du capitaine. «On voudrait qu'un document signé par (M. Batchelor) en août 1989 veuille dire que, tout bénéficiaire qu'il ait été, il entendait payer personnellement pour des engagements pris par d'autres», écrit le juge Gagnon.

Au cours d'un procès en jugement, le juge n'ose qualifier le comportement du citoyen britannique dans cette affaire. Il se concentre sur l'écheveau complexe des tractations entre le capitaine et les organisateurs.

De peine et de misère, le comité organisateur a finalement payé 5000\$ au capitaine Phillips.

Les organisateurs du Concours complet de Bromont, une compétition équestre d'envergure internationale, avaient dit craindre les retombées négatives sur l'événement de la querelle entre l'ancien bénéficiaire et le capitaine Mark Phillips.

Avant de quitter le Québec en juin dernier, le capitaine Phillips avait affirmé qu'il réclamait son dû uniquement «par principe».

AMOS Ulric n'est plus seul

SUITE DE LA PAGE 1

Boulémique d'information internationale, Ulric Chérubin se passionne pour le destin d'Haïti, sa patrie. C'est un fidèle partisan du père Aristide, un inconditionnel. «Je crois vraiment que cet homme est un prophète venu sauver son peuple», dit-il. Et toutes ces histoires au sujet du supplice du Père Lebrun? «Personne n'a pu le prouver. On a toujours cité le père Aristide hors contexte. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage.»

Même advenant un retour d'Aristide à la tête d'Haïti, Ulric n'a pas pour autant l'intention de quitter Amos. Il aime l'Abitibi. «Ce qui me plaît, ici, ce sont les grands espaces, la pureté de l'air. Même l'hiver, c'est beau. Vous savez, le soleil est très fort en hiver,

ici. Et puis l'été, quand je prends des marches avec Immacula, certains paysages nous rappellent des coins d'Haïti», confie-t-il.

A vrai dire, Ulric n'a qu'une seule hantise. C'est de conduire son automobile sur les routes de la région. «Je déteste conduire ici, surtout l'hiver. J'ai très peur et les gens roulent très vite», avoue-t-il.

Ulric n'est plus le seul Haïtien dans la région. Val-d'Or compte depuis peu quelques familles haïtiennes. Certains immigrants haïtiens, raconte-t-on, ont d'ailleurs eu maille à partir, récemment, avec des skinheads et néo-nazis de l'endroit. L'un d'eux a même dû quitter son emploi... L'intégration des immigrants en région, malgré toutes les pieuses intentions des gouvernements, est loin d'être chose faite.



Cinq banques condamnées à verser des millions à Lloyd's

Londres (PC) — Cinq banques canadiennes devront payer quelques millions de dollars à la compagnie d'assurances Lloyd's, selon un jugement d'un tribunal britannique rendu hier. Ce jugement fait suite à une affaire complexe impliquant des clients canadiens qui alléguent qu'une fraude survenue à la célèbre compagnie d'assurances londonienne leur a fait perdre beaucoup d'argent.

La cour commerciale en question, qui fait partie de la Haute Cour britannique, a décidé qu'il n'était pas possible de retarder les paiements exigés jusqu'à ce que l'affaire de fraude soit tranchée par les tribunaux.

La Banque impériale de commerce, la Banque Toronto-Dominion, la Banque de Montréal, la Banque Nova Scotia et la Banque Nationale du Canada devront payer à Lloyd's la somme de 3,9 millions\$, plus les intérêts et les frais de cour.

Ces institutions bancaires ont refusé d'honorer les lettres de crédit payables à la compagnie britannique en raison d'allégations de fraude.

L'an dernier, deux Canadiens se sont suicidés après avoir reçu des réclamations de Lloyd's qui représentaient de fortes sommes d'argent.

Quelque 200 Canadiens sont impliqués dans diverses formes de réclamations légales, et ils ne sont pas les seuls à se plaindre dans cette affaire. Ailleurs dans le monde, 17 000 personnes ont intenté des centaines de poursuites contre cette compagnie d'assurances fondée il y a 350 ans.

Selon la décision rendue hier, le juge Mark Saville estime que rien ne permet de prouver que les paiements doivent être retardés.

Christopher Carr, l'avocat britannique représentant les banques, a déclaré que celles-ci essaieraient de récupérer les montants exigés de leurs clients.

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 985-3333
ADMINISTRATION	(514) 985-3333
AVIS PUBLICS	(514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES	(514) 985-3344
PUBLICITÉ	(514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS	1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables
pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 985-3355 • Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 16H30

2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9